



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 22.01.2003

COM(2003) 19 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN

**TROISIÈME RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT
EUROPÉEN SUR LES STATISTIQUES CONCERNANT LE NOMBRE D'ANIMAUX
UTILISÉS À DES FINS EXPÉRIMENTALES ET À D'AUTRES FINS
SCIENTIFIQUES DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE**

Table des matières

I. INTRODUCTION	4
II. STATISTIQUES	5
II.1. Généralités	5
II.2. Données transmises par les États membres	6
II. 3. Structure du rapport	7
PARTIE A: COMPILATION ET VUE D'ENSEMBLE DES DONNÉES DE 1999	8
III.1. Résultats du tableau UE n° 1: <u>Catégories et nombre d'animaux utilisés</u>	8
III.2. Résultats du tableau UE n° 1: <u>Provenance des animaux utilisés</u>	12
III.3. Résultats du tableau UE n° 2: <u>Objets de la procédure</u>	14
III.4. Résultats du tableau UE n° 3: <u>Essais toxicologiques ou évaluations de sécurité pour des types de produits/d'articles finaux</u>	21
III.5. Résultats du tableau UE n° 4: <u>Animaux utilisés pour l'étude de maladies</u>	27
III.6. Résultats du tableau UE n° 5: <u>Animaux utilisés pour la production et le contrôle de qualité de produits utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire</u>	31
III.7. Résultats du tableau UE harmonisé n° 6: <u>Origine des prescriptions réglementaires concernant les animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité</u>	33
III.8. Résultats du tableau UE n° 7: <u>Animaux utilisés dans des tests de toxicité pour des essais toxicologiques ou autres évaluations de sécurité</u>	35
III.9. Résultats du tableau UE n° 8: <u>Types de tests de toxicité réalisés pour des essais toxicologiques ou autres évaluations de sécurité de produits</u>	39
PARTIE B: DONNÉES TRANSMISES PAR LES ÉTATS MEMBRES ET SYNTHÈSE DE LEURS COMMENTAIRES	41
BELGIQUE	41
DANEMARK	51
ALLEMAGNE	61
GRÈCE	67
ESPAGNE	76
FRANCE	85
IRLANDE	96
ITALIE	106
LUXEMBOURG	116

PAYS-BAS.....	119
AUTRICHE.....	130
PORTUGAL.....	141
FINLANDE	150
SUÈDE.....	160
ROYAUME-UNI	170

I. INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objectif de présenter au Conseil et au Parlement européen, en application de l'article 26 de la directive 86/609/CEE¹, les statistiques relatives au nombre d'animaux utilisés à des fins expérimentales et à d'autres fins scientifiques dans les États membres de l'Union européenne.

Le premier rapport, COM(94) 195 final, publié en 1994, comprenait les données relatives aux animaux utilisés à des fins expérimentales dans les États membres de la Communauté en 1991.

Le deuxième rapport, COM(1999) 191 final, publié en 1999, portait sur les données transmises par les États membres pour 1996².

À la fin de 1997, les services de la Commission sont parvenus à un accord avec les autorités des États membres sur la transmission des données relatives aux animaux utilisés à des fins expérimentales dans un format standardisé constitué d'un ensemble de huit tableaux statistiques harmonisés. Les données ayant déjà été collectées pour 1996, seuls quelques États membres ont pu transmettre leurs données pour le deuxième rapport dans le nouveau format arrêté.

Pour le troisième rapport, les États membres ont convenu de transmettre les données de 1999, dans la mesure du possible, dans le format des huit tableaux statistiques harmonisés précités. Dans le présent rapport, ces tableaux seront dénommés «tableaux UE». Quatorze États membres ont transmis leurs données conformément aux tableaux UE; l'Allemagne ne l'a pas fait faute d'un amendement nécessaire dans sa législation fédérale existante.

¹ JO L 358 du 18.12.1986, p. 1.

² y compris les données de 1997 pour la France.

II. STATISTIQUES

II.1. Généralités

Conformément aux articles 13 et 26 de la directive 86/609/CEE, chaque État membre est tenu de communiquer à la Commission certaines informations statistiques concernant l'utilisation d'animaux à des fins expérimentales et à d'autres fins scientifiques. Le présent rapport comprend les statistiques de l'année 1999.

La résolution 86/C331/02³ du Conseil autorise l'utilisation d'animaux pour des expériences à des fins d'enseignement et de formation, mais lorsque l'objet de ces expériences n'entre pas dans le champ d'application de la directive, c'est-à-dire si elles ne sont pas destinées à des fins expérimentales ou scientifiques au sens de la directive, les États membres appliquent, conformément à la résolution, des dispositions nationales qui ne sont pas moins strictes que les dispositions de la directive. Il s'ensuit qu'un certain nombre d'États membres ont également inclus dans leur relevé les animaux visés par cette résolution.

Le présent rapport entend dresser un panorama complet du nombre d'animaux utilisés à différentes fins expérimentales dans la Communauté en 1999. Les précédents rapports n'ayant pas été rédigés à partir de données harmonisées, seules des comparaisons très limitées avec leurs résultats ont été possibles.

L'objectif du rapport n'est pas de tirer des conclusions ou d'interpréter des données particulières transmises par les États membres, mais de donner une vue d'ensemble de la situation des animaux utilisés à des fins expérimentales au niveau communautaire. Des commentaires et interprétations des États membres figurent dans la deuxième partie du rapport.

La principale différence avec les précédents rapports réside dans le fait que les données fournies par les États membres couvrent désormais une gamme beaucoup plus large de procédures et de fins. Cela s'explique par l'introduction des tableaux harmonisés. Les fins des expériences sont décrites avec plus de détails, y compris des aspects tels que les prescriptions réglementaires et les types d'essais par rapport aux produits. Cela permet pour la première fois de dresser un tableau beaucoup plus précis et complet au niveau de l'UE.

L'utilisation des tableaux UE harmonisés vise à simplifier l'analyse statistique ultérieure et à en augmenter la cohérence. Toutefois, il convient de reconnaître que face à un système mis en pratique pour la première fois, de nombreux laboratoires ont éprouvé des difficultés pour s'adapter à la nouvelle situation. Néanmoins, dans les années à venir, les défauts devraient être corrigés et le système devrait atteindre son rythme de croisière.

Le nombre total d'animaux utilisés à des fins expérimentales et à d'autres fins scientifiques en 1999 est estimé à 9,8 millions. Le nombre total d'animaux recensés en 1996⁴ était de 11,6 millions. Bien qu'il ne soit pas possible de faire une estimation statistiquement correcte de la réduction du nombre d'animaux utilisés depuis le rapport de 1996, on constate qu'en 1999 le nombre total est passé en dessous de la barre des 10 millions, ce qui indique une importante tendance à la baisse.

³ JO C 331 du 23.12.1986, p. 2.

⁴ y compris les données de 1997 pour la France.

Comme dans les précédents rapports, les rongeurs et les lapins sont de loin les animaux les plus utilisés. 6,6 % des animaux utilisés sont des animaux à sang froid. Les lecteurs sont invités à consulter le chapitre III.1.2 pour découvrir la répartition entre les groupes d'espèces.

II.2. Données transmises par les États membres

Avant d'examiner plus en détail les statistiques, il convient d'attirer l'attention des lecteurs sur les difficultés suscitées par la collecte des données dans le format des huit tableaux UE.

Après la compilation préliminaire des données, certaines divergences ont été constatées. Certains des tableaux et leurs totaux se recoupent, ce qui permet un contrôle de qualité. Or, dans certains cas, ces recoupements n'ont manifestement pas été compris.

Ainsi, le nombre total d'animaux utilisés par espèces, recensé à la colonne 1.2 du tableau UE n° 1, est ventilé selon l'objet des expériences dans le tableau UE n° 2. Par conséquent, les totaux des tableaux n° 1 et 2 doivent être identiques.

Le deuxième recoupement concerne les «animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité», colonne 2.6 du tableau UE n° 2, qui sont ventilés selon le type de produits/d'articles finaux au tableau UE n° 3, selon les prescriptions réglementaires au tableau UE n° 6 et selon le type d'essais toxicologiques au tableau UE n° 7.

Un troisième recoupement existe entre la somme des colonnes 2.4 et 2.5 du tableau UE n° 2 et le total du tableau UE n° 5.

Pour le nombre total d'animaux utilisés dans l'UE, indiqué aux tableaux n° 1 et 2, il a été décidé d'appliquer une règle circonspecte, à savoir de faire les calculs à partir des chiffres les plus élevés d'animaux recensés par espèces. L'erreur relative ainsi obtenue sur le nombre total d'animaux utilisés dans les 15 États membres est inférieure à 0,085 %. Ce résultat rassurant montre une cohérence très élevée des données transmises par les États membres concernant le nombre total d'animaux utilisés à des fins expérimentales dans l'UE en 1999.

Les «animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité», colonne 2.6 du tableau UE n° 2, étant ventilés dans plusieurs tableaux UE qui portent sur des paramètres non comparables, il n'a pas été possible d'appliquer la règle circonspecte précitée entre le tableau UE n° 2 et les tableaux n° 3, 6 et 7. Les différences entre les totaux ont été utilisées pour calculer une erreur relative, qui s'élève au chiffre acceptable de 0,39 %. Il convient toutefois de garder à l'esprit que les animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité ne représentent que 10 % du nombre total d'animaux utilisés à des fins expérimentales.

Les valeurs différentes indiquées par certains États membres dans le cas du troisième recoupement ont engendré une erreur relative beaucoup plus élevée, de 3,3 %. Par conséquent, il a été décidé de ne pas interpréter davantage les données du tableau UE n° 5.

En conclusion, compte tenu du fait que le nouveau protocole de transmission de données était appliqué pour la première fois, la cohérence des données transmises par les États membres est bonne.

II. 3. Structure du rapport

Le rapport s'articule en deux parties:

- A Une compilation globale et une vue d'ensemble pour l'Union européenne des statistiques transmises par les États membres pour 1999.

Un tableau consolidé a été élaboré à partir des données fournies par les États membres pour chaque tableau UE et figure au début de chaque sous-chapitre.

- B Les données transmises par les États membres avec une synthèse de leurs commentaires.

Il est précisé au lecteur que la numérotation des tableaux et figures de la partie A du rapport est liée aux numéros des tableaux UE et non à ceux des chapitres du rapport.

PARTIE A: COMPILATION ET VUE D'ENSEMBLE DES DONNÉES DE 1999

III.1. Résultats du tableau UE n° 1: Catégories et nombre d'animaux utilisés

III.1.1. Les données

Quatorze États membres ont recensé le nombre total d'animaux utilisés à des fins expérimentales par espèces dans le format du tableau UE n° 1. Un État membre a recensé les données conformément au format du tableau statistique du Conseil de l'Europe.

Les différentes espèces d'animaux utilisés à des fins expérimentales ou autres tests d'innocuité figurant dans le tableau 1 du Conseil de l'Europe sont les mêmes que celles du tableau UE n° 1. La différence tient au fait que le tableau du Conseil de l'Europe présente les quatre groupes d'espèces suivants:

- Hamsters dorés + autres rongeurs
- Cébidés + cercopithécidés
- Caprins + ovins
- Cailles + autres oiseaux

Le tableau 1.1 du présent rapport présente les données consolidées relatives au nombre d'animaux utilisés à des fins expérimentales, par espèces, transmises par les 15 États membres de la Communauté.

Le nombre total d'animaux utilisés en 1999 est estimé à 9 814 171.

III.1.2. Traitement et interprétation des données

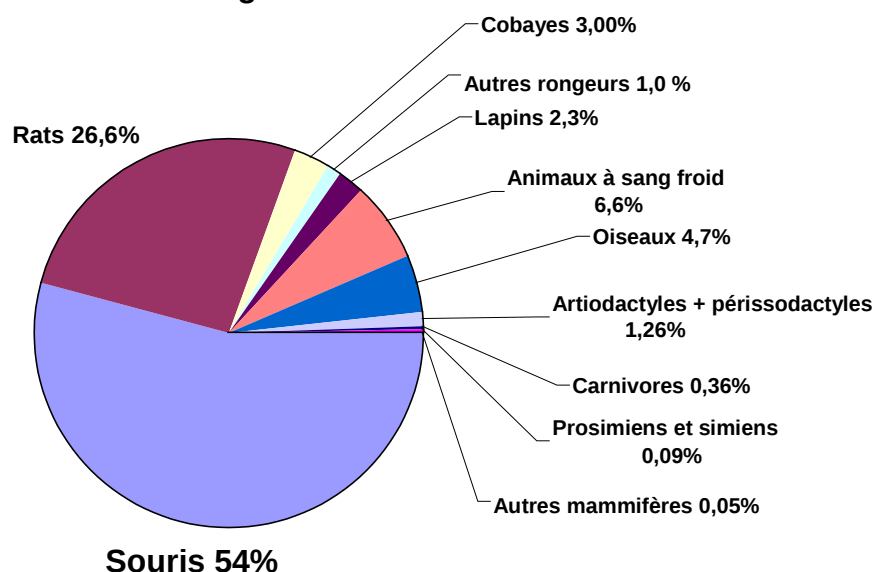
Pour inclure les données présentées dans le format du Conseil de l'Europe, transmises par un État membre, dans l'évaluation globale et l'analyse graphique ultérieure du nombre d'animaux utilisés par les 14 autres États membres, il a d'abord été nécessaire de créer les mêmes regroupements que ceux précités dans les données des États membres.

Dans un deuxième temps, pour une meilleure présentation graphique des résultats, les espèces ont été regroupées en catégories d'animaux.

Le tableau 1.2 présente les catégories d'animaux utilisés à des fins expérimentales.

La figure 1.1 montre le pourcentage d'animaux utilisés par catégories.

Figure 1.1
Catégories d'animaux



Les souris et les rats sont de loin les espèces les plus utilisées. Les rongeurs et les lapins représentent la majorité des animaux de laboratoire (86,9 %).

Le pourcentage d'animaux à sang froid baisse notablement par rapport au chiffre du précédent rapport (12,9 %), mais s'établit encore à 6,6 % de l'ensemble des espèces.

La catégorie des artiodactyles et périssodactyles comprend les chevaux, les ânes et les croisements (périssodactyles), les porcins, les caprins, les ovins et les bovins (artiodactyles). Ce groupe ne représente que 1,25 % du nombre total d'animaux utilisés.

Les carnivores constituent 0,36 % du nombre total d'animaux utilisés en 1999 et les primates moins de 0,1 %.

Tableau 1.3: Comparaison des résultats de 1996 et 1999

	Rapport 1996	Données de 1999	Commentaires
Nombre d'animaux utilisés	11 646 130 (*)	9 814 171	Nette tendance à la baisse
% Rongeurs et lapins	81,3 %	86,9 %	
% Animaux à sang froid	12,9 %	6,6 %	50 % de réduction

(*) 14 pays ont communiqué les données pour 1996, un pays pour 1997.

Tableau 1.1: Nombre total d'animaux utilisés à des fins expérimentales dans les États membres de l'UE

Données de 1999

Espèces	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I(*)	L	NL	A	P(*)	FIN	S	UK	Total
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	446677	163680	775932	3566	261301	1552330	31251	410788	3000	277774	91194	23669	89959	184230	990162	5305513
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	169662	96864	403227	1900	134070	460407	14484	500625	20	159758	12699	9836	32519	84374	526904	2607349
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	37397	10431	42891	240	13892	77021	1041	18474	20	10246	7367	1452	1737	9355	61308	292872
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	4074	773			674	16200	133	3595	0	4661	208	1182	100	315	10186	42101
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	15567	537			553	9405	0	2428	0	606	188	29	1663	235	8662	39873
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	20968	6543	50623	632	19496	49836	915	19030	20	9222	15056	730	1686	5031	27578	227366
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	104	44	1124		1080	1855	129	86	0	222	24		0	155	683	5506
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	1453	143	6031	2	725	5203	312	745	0	803	68	94	104	412	5938	22033
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	0	20			26	190	0	16	0	64	0		90	132	1115	1653
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	0	1151	376		0	169	0	0	0	64	0		1650	75	2896	6381
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	104	85	657	6	6	440	192	20	0	219	21	3	93	71	519	2436
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	6511	7192	10494	65	3292	8897	844	2049	0	12299	366	546	1163	3278	9135	66131
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	104	111			100	1839	0	64	0	334	23	138	38	6	419	3176
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	1014	140		1146	677	4455	1472	620	0	3121	142	700	439	104	14462	28492
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	1141	1476	4018	209	106	3104	1862	542	0	1457	118	365	614	706	4841	20559
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	271		0	455	0	0	0	0	0		0	0	0	726
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	21	0			96	53	0	62	0	42	0		0	6	1073	1353
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	469	0			0	1814	0	450	0	272	7		9	60	2118	5199
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0		0	0	0	0	0	6	0		0	0	0	6
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	0	11	660		0	272	13	25	0	45	0	301	2148	353	937	4765
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	915	0		60	318	442	0	226	0	4738	50		62	0	0	6811
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	18811	5225		20	18709	86168	1229	19931	0	88085	1317	267	5166	6920	105931	357779
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	147	10	21		0	50	0	1410	0	34	0	110	182	10	56	2030
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	2143	267	5915	1840	255	6187	0	2940	0	3186	709	79	246	1585	9254	34606
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	62807	28741	173933		20350	22805	20052	3645	0	44208	738	350	88666	26654	121285	614234
Sous-total	790089	323444		9686	475726	2309597	73929	987771	3060	621466	130295	39851	228334	324067	1905462	9698950
Hamsters dorés + autres rongeurs			18020													18020
Cébidés + cercopithécidés			1813													1813
Caprins + ovins			2596													2596
Cailles + autres oiseaux			92792													92792
			1591394													9814171
1.z. TOTAL	790089	323444	1591394	9686	475726	2309597	73929	987771	3060	621466	130295	39851	228334	324067	1905462	9814171

* Nombre d'animaux le plus élevé entre la colonne 1.2 et la colonne 2.10.

Tableau 1.2: Catégories d'animaux utilisés à des fins expérimentales dans les États membres de l'UE

Données de 1999

Espèces	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I(*)	L	NL	A	P(*)	FIN	S	UK	Total
Souris	446677	163680	775932	3566	261301	1552330	31251	410788	3000	277774	91194	23669	89959	184230	990162	5305513
Rats	169662	96864	403227	1900	134070	460407	14484	500625	20	159758	12699	9836	32519	84374	526904	2607349
Cobayes	37397	10431	42891	240	13892	77021	1041	18474	20	10246	7367	1452	1737	9355	61308	292872
Hamsters dorés + autres rongeurs	19641	1310	18020	0	1227	25605	133	6023	0	5267	396	1211	1763	550	18848	99994
Lapins	20968	6543	50623	632	19496	49836	915	19030	20	9222	15056	730	1686	5031	27578	227366
Animaux à sang froid (1)	65097	29018	179869	1840	20605	29042	20052	7995	0	47428	1447	539	89094	28249	130595	650870
Oiseaux (2)	19726	5225	92792	80	19027	86610	1229	20157	0	92823	1367	267	5228	6920	105931	457382
Artiodactyles + périssodactyles (3)	8874	9004	17765	1426	4181	18735	4370	3295	0	17430	670	1752	2347	4165	29376	123390
Carnivores (4)	1557	1358	7531	2	1831	7417	441	847	0	1153	92	94	1844	774	10632	35573
Prosimiens + simiens	490	0	2084	0	96	2322	0	512	0	320	7	0	9	66	3191	9097
Autres mammifères	0	11	660		0	272	13	25	0	45	0	301	2148	353	937	4765
																9814171
Total	790089	323444	1591394	9686	475726	2309597	73929	987771	3060	621466	130295	39851	228334	324067	1905462	9814171

Espèces en % du total	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	Moyenne
Souris	56,54	50,61	48,76	36,82	54,93	67,21	42,27	41,59	98,04	44,70	69,99	59,39	39,40	56,85	51,96	54,06
Rats	21,47	29,95	25,34	19,62	28,18	19,93	19,59	50,68	0,65	25,71	9,75	24,68	14,24	26,04	27,65	26,57
Cobayes	4,73	3,22	2,70	2,48	2,92	3,33	1,41	1,87	0,65	1,65	5,65	3,64	0,76	2,89	3,22	2,98
Hamsters dorés + autres rongeurs	2,49	0,41	1,13	0,00	0,26	1,11	0,18	0,61	0,00	0,85	0,30	3,04	0,77	0,17	0,99	1,02
Lapins	2,65	2,02	3,18	6,52	4,10	2,16	1,24	1,93	0,65	1,48	11,56	1,83	0,74	1,55	1,45	2,32
Animaux à sang froid (1)	8,24	8,97	11,30	19,00	4,33	1,26	27,12	0,81	0,00	7,63	1,11	1,35	39,02	8,72	6,85	6,63
Oiseaux (2)	2,50	1,62	5,83	0,83	4,00	3,75	1,66	2,04	0,00	14,94	1,05	0,67	2,29	2,14	5,56	4,66
Artiodactyles + périssodactyles (3)	1,12	2,78	1,12	14,72	0,88	0,81	5,91	0,33	0,00	2,80	0,51	4,40	1,03	1,29	1,54	1,26
Carnivores (4)	0,20	0,42	0,47	0,02	0,38	0,32	0,60	0,09	0,00	0,19	0,07	0,24	0,81	0,24	0,56	0,36
Prosimiens + simiens	0,06	0,00	0,13	0,00	0,02	0,10	0,00	0,05	0,00	0,05	0,01	0,00	0,00	0,02	0,17	0,09
Autres mammifères	0,00	0,00	0,04	0,00	0,00	0,01	0,02	0,00	0,00	0,01	0,00	0,76	0,94	0,11	0,05	0,05
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

* Nombre d'animaux le plus élevé entre la colonne 1.2 et la colonne 2.10 (voir également tableau 1.1).

(1) = reptiles + amphibiens + poissons

(2) = cailles + autres oiseaux

(3) = chevaux, ânes et croisements + porcins + caprins et ovins + bovins

(4) = chats + chiens + furets + autres carnivores

III.2. Résultats du tableau UE n° 1: Provenance des animaux utilisés

III.2.1. Les données

Le tableau UE n° 1 ne recense pas seulement le nombre total d'animaux utilisés dans les États membres, il indique également la provenance de certains animaux de laboratoire. En outre, les États membres doivent y préciser le nombre d'animaux réutilisés à des fins expérimentales.

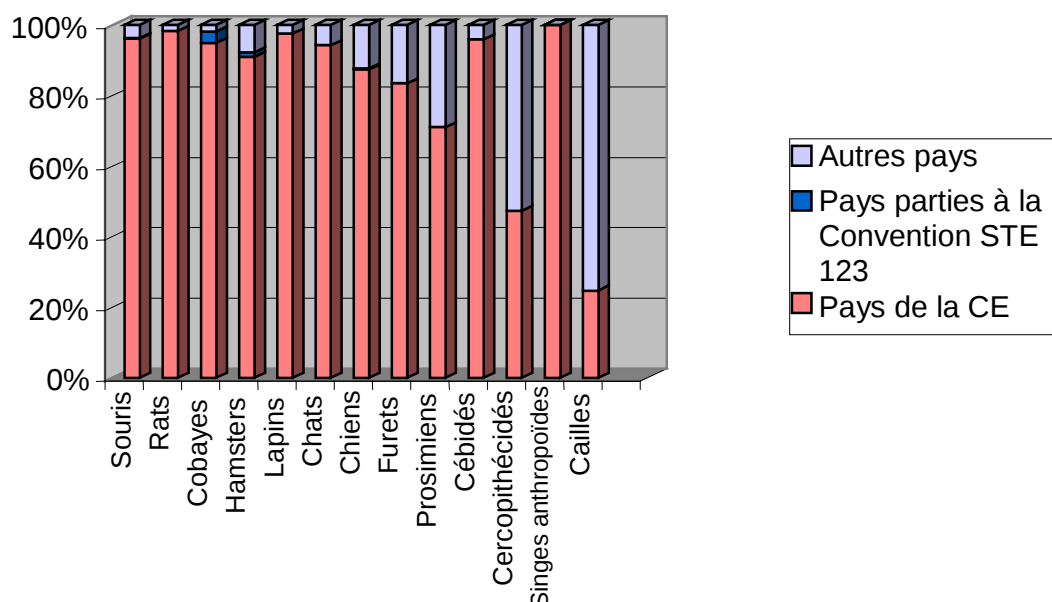
Les résultats consolidés du tableau UE n° 1 concernant la provenance de certaines espèces utilisées à des fins expérimentales dans les 14 États membres figurent au tableau 1.4 du présent rapport.

III.2.2. Traitement et interprétation des données

Les données des colonnes 1.3 et 1.4 du tableau 1.4 du présent rapport ont été regroupées pour connaître le nombre d'animaux provenant de la Communauté.

La figure 1.2 représente les pourcentages relatifs des provenances des animaux selon les espèces. (La provenance n'a pas à être précisée pour toutes les espèces).

Figure 1.2
Provenance des espèces
Données de 1999



On constate que la majorité des espèces communes proviennent de la Communauté. Toutefois, certaines espèces figurant à droite sur le graphique sont plus originaires de pays non européens. Il est important de souligner que la barre des singes anthropoïdes ne représente que 6 animaux. Toutes les autres barres portent sur 10^2 à 10^6 animaux.

Tableau 1.4: Nombre d'animaux utilisés en fonction de leur provenance

Données de 1999

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans la CE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de la CE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	4529581	4049813	300463	12353	166952	
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	2204122	2032257	133002	234	38629	
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	249937	192984	44213	7785	4955	
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	40488	33511	3335	510	3132	
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	176743	151164	21266	0	4307	6610
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	4382	3479	651	0	252	583
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	15998	12179	1797	54	1968	2318
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	1653	1363	0	0	274	20
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	455	323	0	0	132	0
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	1353	1169	46	0	56	364
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	5199	2274	181	0	2736	595
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	6	6	0	0	0	1
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	6811	1633	0	0	5128	
1.z. TOTAL	7236728	6482155	504954	20936	228521	

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

(Note 2: Seules les espèces pour lesquelles il est obligatoire de communiquer la provenance figurent dans ce tableau).

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être exclu du total de la colonne 1.2.

III.3. Résultats du tableau UE n° 2: Objets de la procédure

III.3.1. Les données

Quatorze États membres ont communiqué les objets des procédures utilisées dans le format du tableau UE n° 2. Un État membre a recensé les données conformément au format du tableau statistique du Conseil de l'Europe.

Les résultats consolidés pour 14 États membres sont présentés dans le tableau 2.1 du présent rapport.

III.3.2. Traitement et interprétation des données

Le tableau 2.2 présente les résultats des données consolidées concernant les objets des procédures réalisées dans les 14 États membres en 1999. Pour une meilleure présentation des résultats, certaines espèces ont été regroupées.

Tableau 2.2: Nombre d'animaux utilisés à des fins particulières par espèce

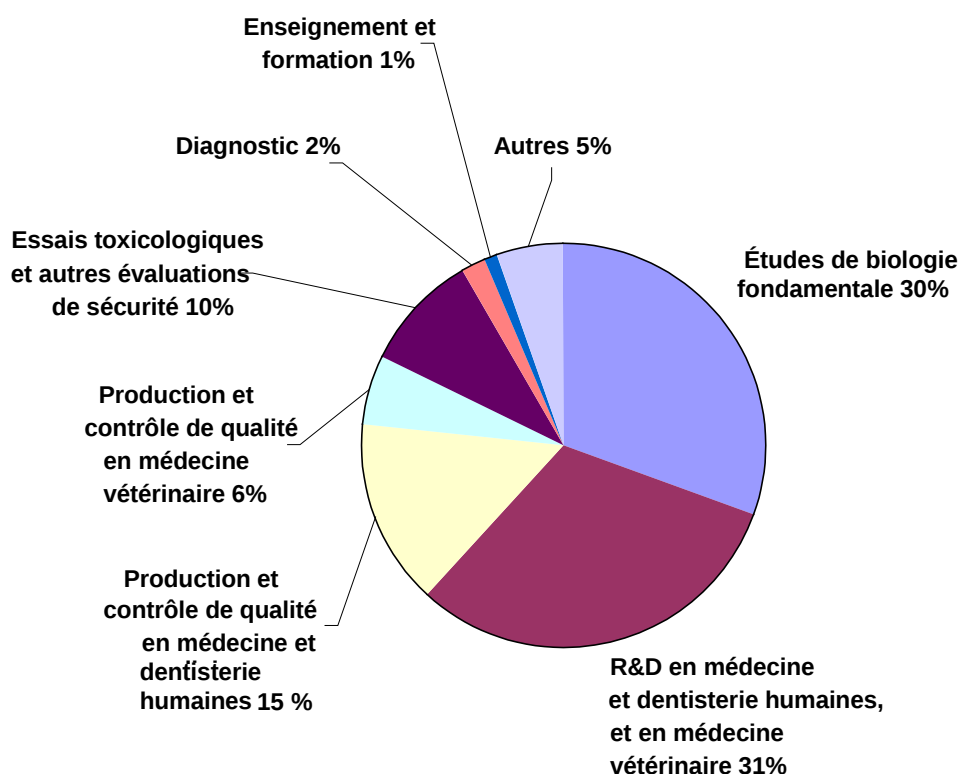
Espèces	Études de biologie fondamentale	Recherche, développement et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris évaluation de sécurité de produits)	Diagnostic	Enseignement et formation	Autres	Total
Souris	1452583	2347842	285132	93218	27719	219937	4426431
Rats	567904	1265125	284940	4837	36157	24959	2183922
Autres rongeurs	40631	215796	51397	3618	1571	11897	324910
Lapins	22701	84159	30104	9108	3316	9850	159238
Carnivores	6930	8963	9190	221	594	1995	27893
Artiodactyles + périssodactyles	45687	34135	3584	3573	4824	13129	104932
Prosimiens + simiens	1279	1796	3687	22	4	206	6994
Autres mammifères	3430	312	274	0	0	89	4105
Oiseaux	101487	165879	18571	4107	1707	71472	363223
Animaux à sang froid	215412	56186	82113	21317	11300	82470	468798
1.z. TOTAL	2458044	4180193	768992	140021	87192	436004	8070446

La répartition en pourcentage du nombre d'animaux utilisés à des fins particulières est présentée à la figure 2.1.

Tableau 2.1: Nombre d'animaux utilisés dans des expériences à des fins particulières
Objet de l'expérience/espèces

2.1	Espèces	2.2 Études de biologie fondamentale	2.3 Recherche et développement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité recensés à la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
1.a.	Souris (<i>Mus musculus</i>)	1452583	1358524	685184	304134	285132	93218	27719	219937	4426431
1.b.	Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	567904	866719	391208	7198	284940	4837	36157	24959	2183922
1.c.	Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	16639	56837	81243	31485	47427	1604	1147	6950	243332
1.d.	Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	14346	9422	1380	6900	3786	1649	154	4256	41893
1.e.	Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	9646	28514	15	0	184	365	270	691	39685
1.f.	Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	22701	42303	35132	6724	30104	9108	3316	9850	159238
1.g.	Chats (<i>Felis catus</i>)	721	1545	64	422	282	51	41	1175	4301
1.h.	Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	898	4791	95	602	8898	42	529	79	15934
1.i.	Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	720	752	40	6	10	11	24	90	1653
1.j.	Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	4591	54	0	592	0	117	0	651	6005
1.k.	Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	534	453	95	142	129	96	243	66	1758
1.l.	Porcs (<i>Sus</i>)	21078	13462	399	8585	2284	1500	2480	5483	55271
1.m.	Caprins (<i>Capra</i>)	1351	53	21	0	3	214	220	1268	3130
1.n.	Ovins (<i>Ovis</i>)	15614	4328	557	1335	780	1503	783	3450	28350
1.o.	Bovins (<i>Bos</i>)	7110	2850	0	1855	388	260	1098	2862	16423
1.p.	Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	455	0	0	0	0	0	0	0	455
1.q.	Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	355	410	0	0	568	0	0	8	1341
1.r.	Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	469	483	895	2	3119	22	4	198	5192
1.s.	Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	6	0	0	0	0	0	0	6
1.t.	Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	3430	312	0	0	274	0	0	89	4105
1.u.	Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	1738	0	30	160	4738	0	83	12	6761
1.v.	Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	99749	76894	10809	77986	13833	4107	1624	71460	356462
1.w.	Reptiles (<i>Reptilia</i>)	1925	0	0	0	0	0	84	0	2009
1.x.	Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	17285	67	0	0	845	0	8778	251	27226
1.y.	Poissons (<i>Pisces</i>)	196202	44299	0	11820	81268	21317	2438	82219	439563
1.z.	TOTAL	2458044	2513078	1207167	459948	768992	140021	87192	436004	8070446

Figure 2.1
Objets des expériences



Plus de 60 % des animaux ont été utilisés à des fins de recherche et de développement pour la médecine humaine, la médecine vétérinaire, la dentisterie et les études de biologie fondamentale.

La production et le contrôle de qualité de produits et appareils en médecine humaine, médecine vétérinaire et dentisterie ont nécessité l'utilisation de 21 % du nombre total d'animaux recensés en 1999.

Les essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité représentent le troisième groupe important de fins expérimentales, avec 10 % des animaux utilisés.

Tableau 2.3: Comparaison des résultats de 1996 et 1999

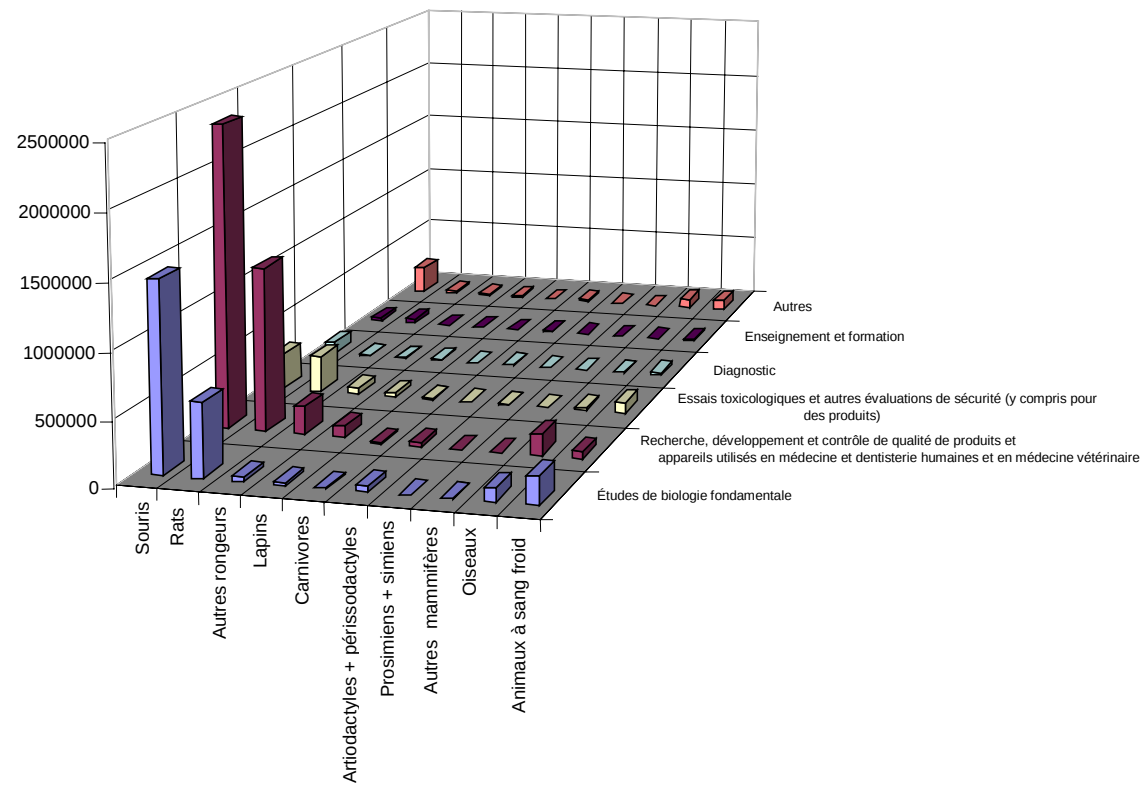
Objet	Rapport 1996*	Données 1999	Commentaires
Recherche, développement et contrôle de qualité en médecine humaine, médecine vétérinaire et dentisterie	44%	52%	
Études de biologie fondamentale	25%	30%	
Essais toxicologiques et évaluations de sécurité	9%	10%	Statu quo

* 13 États membres ont indiqué les objets des expériences.

L'introduction des tableaux UE ayant amélioré la résolution des données concernant les différents objets des expériences réalisées dans les États membres, la rubrique «Autres» est passée de 17 % à 5 %.

La figure 2.2 en 3D présente le nombre d'animaux utilisés à des fins particulières par espèce. Par rapport aux données de 1996, un graphique plus détaillé a pu être réalisé concernant les espèces utilisées. La structure générale des utilisations n'a pas beaucoup changé pour les rongeurs et les lapins (à l'exception de détails par espèces). En revanche, pour le groupe des animaux à sang froid comprenant les poissons, on observe une hausse de l'utilisation pour les études de biologie fondamentale par rapport à 1996.

Figure 2.2
Espèces et objets



III.3.3. Diagnostic

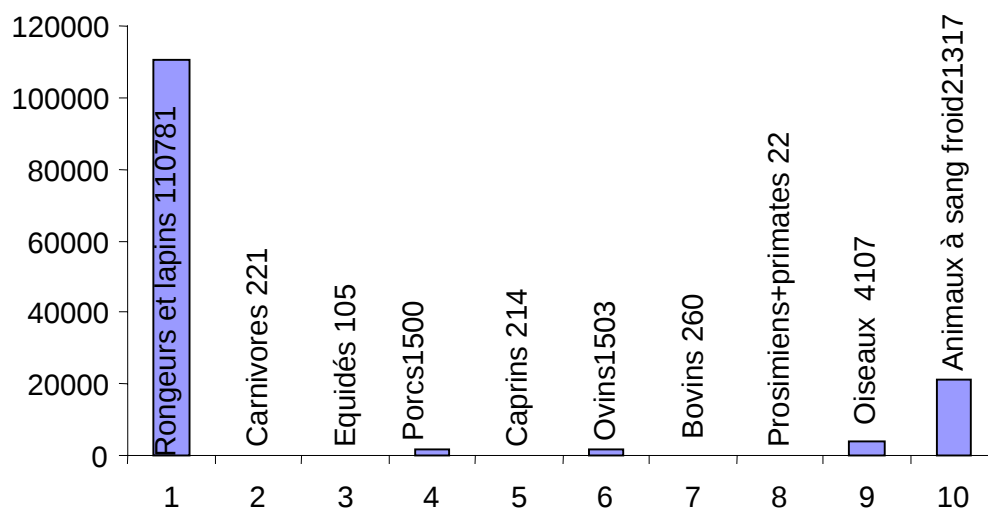
La colonne 2.7 du tableau UE n° 2 présente un paramètre susceptible d'être important à l'avenir en cas de nouvelles épidémies survenant dans la Communauté. Le tableau 2.4 indique le nombre d'animaux utilisés dans les 14 États membres par groupes d'espèces.

Tableau 2.4: Catégories d'animaux utilisés en diagnostic

Rongeurs + lapins	110781
Carnivores	221
Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	96
Porcs (<i>Sus</i>)	1500
Caprins (<i>Capra</i>)	214
Ovins (<i>Ovis</i>)	1503
Bovins (<i>Bos</i>)	260
Prosimiens + primates	22
Oiseaux (<i>Aves</i>)	4107
Animaux à sang froid	21317

Les animaux à sang froid représentent 15,2 % du nombre total d'animaux utilisés à des fins de diagnostic.

**Figure 2.3
Diagnostic**



III.4. Résultats du tableau UE n° 3: Essais toxicologiques ou évaluations de sécurité pour des types de produits/d'articles finaux

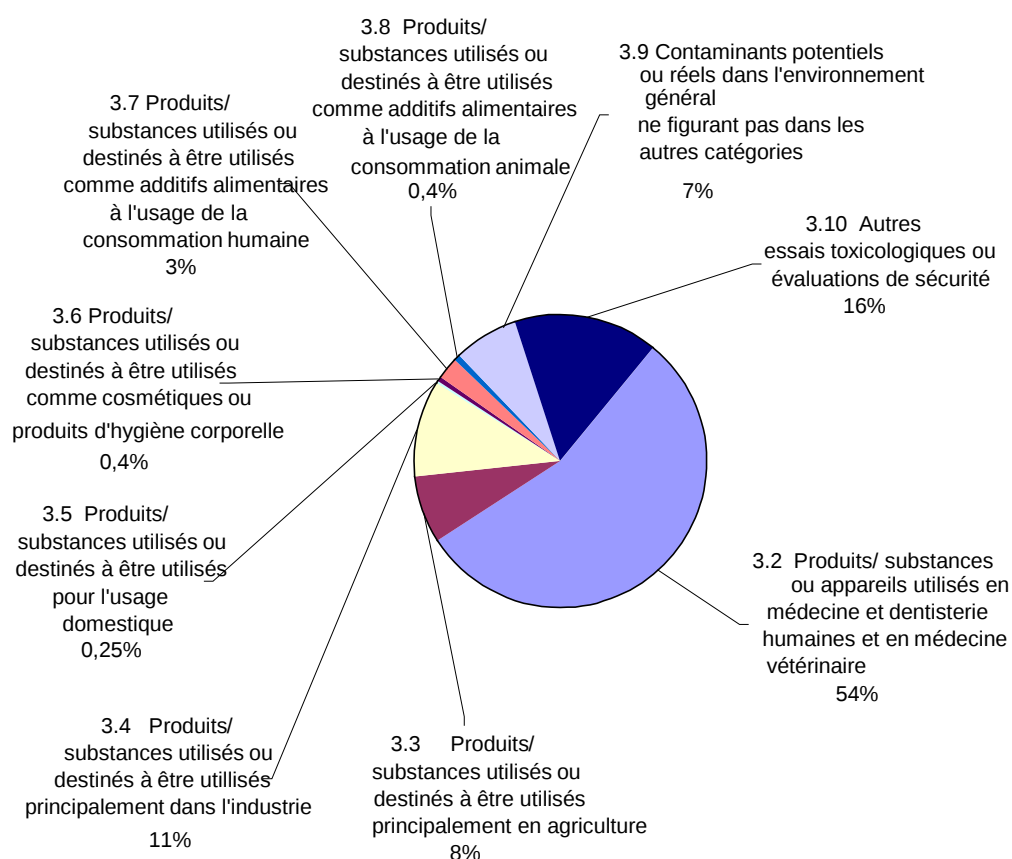
III.4.1. Les données

Quatorze États membres ont communiqué les données relatives aux animaux utilisés dans des essais toxicologiques ou autres évaluations de sécurité pour des produits ou autres articles finaux.

Le tableau 3.1 du présent rapport présente les résultats consolidés concernant les animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (tableau UE n° 3) dans 14 États membres.

III.4.2. Traitement et interprétation des données

Figure 3.1
Animaux utilisés dans des essais toxicologiques ou autres
évaluations de sécurité de produits
Données de
1999



Pour la première fois, le rapport statistique peut donner un panorama représentatif du nombre d'animaux utilisés dans des essais toxicologiques ou autres évaluations de sécurité dans les 14 États membres, ventilé selon le type de produits pour lesquels les tests ont été réalisés.

Il convient tout d'abord de rappeler que les animaux utilisés pour des essais toxicologiques et d'autres évaluations de sécurité ne représentent que 10 % du nombre total d'animaux utilisés à des fins expérimentales.

Parmi les animaux utilisés pour des essais toxicologiques, un petit nombre (4 %) sert à l'évaluation de produits/substances utilisés dans l'alimentation animale, comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine, comme cosmétiques ou pour l'usage domestique.

Le pourcentage est de 54 % pour l'évaluation de produits ou appareils servant en médecine humaine, médecine vétérinaire et dentisterie.

19 % des animaux sont utilisés pour des essais concernant des produits/substances qui font l'objet de surveillance de la part des autorités soucieuses de la sécurité de la santé et de l'environnement face aux produits chimiques, tels que les pesticides et les produits chimiques industriels.

La catégorie des «Autres évaluations toxicologiques» représente également une part importante (16 %).

Tableau 3.1: Nombre d'animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité
Produits testés/espèces

3.1	Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité	3.11 Total
1.a.	Souris (<i>Mus musculus</i>)	178484	4360	10677	931	1621	14758	486	1782	91728	305587
1.b.	Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	181155	29470	45040	563	237	5779	942	2161	25773	292597
1.c.	Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	22953	5120	15351	39	27	120	30	74	4270	48422
1.d.	Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	2588	871	0	0	0	115	0	0	212	3786
1.e.	Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	0	0	0	0	0	0	26	158	0	184
1.f.	Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	21175	1504	5520	438	1447	57	0	203	1037	31573
1.g.	Chats (<i>Felis catus</i>)	274	0	0	0	0	0	0	0	16	290
1.h.	Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	8373	357	3	0	0	0	0	0	165	8898
1.i.	Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1.j.	Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10
1.k.	Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	129	0	0	0	0	0	0	0	0	129
1.l.	Porcs (<i>Sus</i>)	2165	48	0	0	0	0	0	14	120	2347
1.m.	Caprins (<i>Capra</i>)	4	23	0	0	0	0	0	0	0	27
1.n.	Ovins (<i>Ovis</i>)	613	97	0	0	0	0	0	24	46	780
1.o.	Bovins (<i>Bos</i>)	319	57	0	0	0	6	5	0	4	391
1.p.	Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.q.	Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	496	0	0	0	0	0	0	0	72	568
1.r.	Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	3078	0	10	0	0	0	0	0	30	3119
1.s.	Singes anthropoïdes (<i>Hominioidea</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.t.	Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	0	270	0	0	0	0	0	4	0	274
1.u.	Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	0	4738	0	0	0	0	0	0	0	4738
1.v.	Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	8150	5788	0	0	0	0	0	0	112	14050
1.w.	Reptiles (<i>Reptilia</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.x.	Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	0	0	0	0	0	0	0	845	0	845
1.y.	Poissons (<i>Pisces</i>)	3702	8274	9991	70	15	30	1820	52047	5862	82163
1.z.	TOTAL	433678	60977	86592	2041	3347	20865	3309	57312	129447	800788

III.4.3 Espèces selon le type de produits testés

Pour faciliter la présentation, certains produits du tableau UE n° 3, ainsi que certaines espèces, ont été regroupés dans le tableau 3.2 du présent rapport.

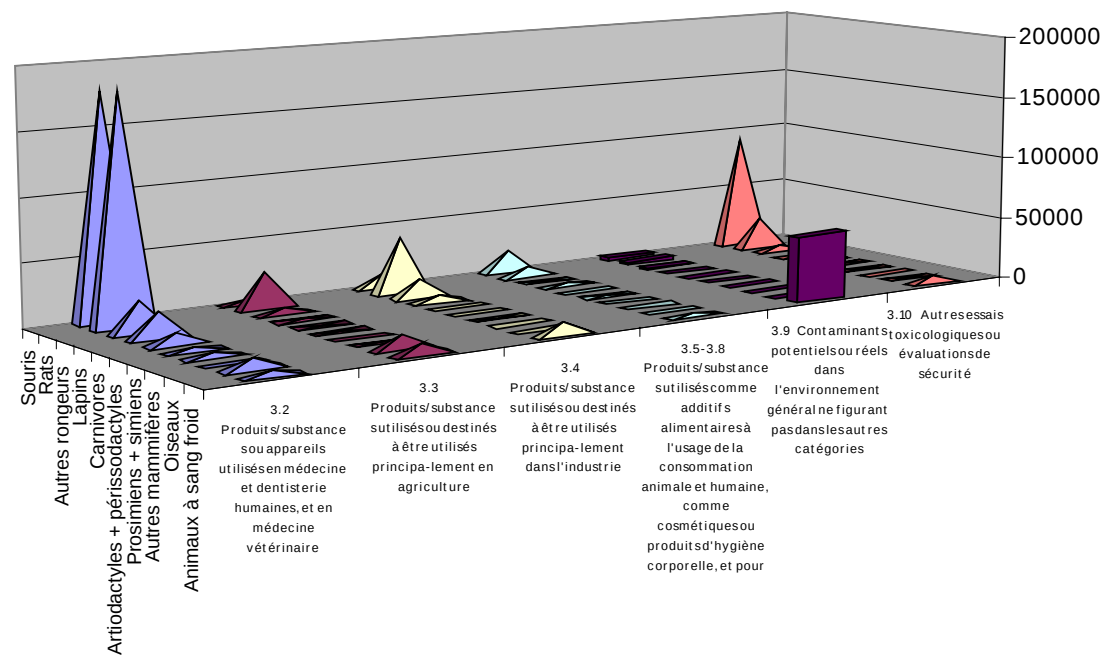
La figure 3.2 en 3D indique le nombre d'animaux utilisés par catégorie d'animaux selon le type de produits/d'articles finaux.

Il est intéressant de noter que les poissons et les amphibiens, espèces environnementales représentatives, sont particulièrement utilisés pour évaluer les «contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général».

Tableau 3.2: Nombre d'animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité de produits

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie	3.5-3.8 Produits/ substances utilisés comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale et humaine, comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle, et pour l'usage domestique	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité	3.11 Total
Souris	178484	4360	10677	17796	1782	91728	305587
Rats	181155	29470	45040	7521	2161	25773	292597
Autres rongeurs	25541	5991	15351	357	232	4482	52392
Lapins	21175	1504	5520	1942	203	1037	31573
Carnivores	8667	357	3	0	0	181	9208
Artiodactyles + périssodactyles	3230	225	0	11	38	170	3674
Prosimiens + simiens	3574	0	10	0	0	102	3687
Autres mammifères	0	270	0	0	4	0	274
Oiseaux	8150	10526	0	0	0	112	18788
Animaux à sang froid	3702	8274	9991	1935	52892	5862	83008
1.2. TOTAL	433678	60977	86592	29562	57312	129447	800788

Figure 3.2
Espèces selon le type de produits/d'articles finaux



III.5. Résultats du tableau UE n° 4: Animaux utilisés pour l'étude de maladies

III.5.1. Les données

Quatorze États membres (contre neuf en 1996-1997) ont communiqué des données concernant les animaux utilisés lors de procédures pour l'étude de maladies humaines et animales.

Le tableau 4.1 du présent rapport présente les résultats consolidés (tableau UE n° 4) pour 14 États membres.

III.5.2. Traitement et interprétation des données

La figure 4.1 indique le pourcentage relatif d'animaux utilisés pour des études, par catégorie de maladies.

Le nombre d'animaux utilisés pour l'étude de maladies représente 50,4 % du nombre total d'animaux utilisés à des fins expérimentales.

En 1999, les utilisations sont semblables à celles observées en 1996, sauf en ce qui concerne l'étude des cancers humains pour laquelle moins d'animaux ont été utilisés.

Figure 4.1
Nombre d'animaux utilisés pour l'étude de maladies
Données de 1999

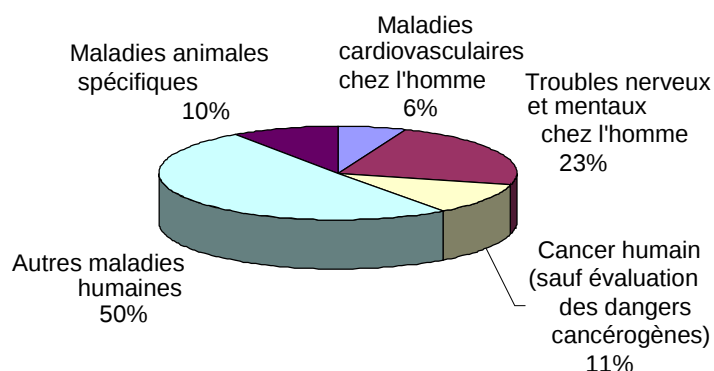


Tableau 4.1: Nombre d'animaux utilisés dans des expériences pour l'étude des maladies humaines et animales

Principales catégories de maladies/espèces

4.1	Espèces	4.2 Maladies cardio-vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
1.a.	Souris (<i>Mus musculus</i>)	125795	557955	483527	1619102	176115	2962494
1.b.	Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	140217	528076	50931	591762	12545	1323531
1.c.	Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	7507	10683	1324	75658	5818	100990
1.d.	Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	3226	2281	424	14268	6445	26644
1.e.	Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	744	26761	0	7779	1005	36289
1.f.	Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	14037	1610	1583	34847	5803	57880
1.g.	Chats (<i>Felis catus</i>)	83	401	3	433	1640	2560
1.h.	Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	2085	192	158	6039	1352	9826
1.i.	Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	159	611	12	705	23	1510
1.j.	Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	0	28	0	2999	322	3349
1.k.	Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	16	0	0	588	434	1038
1.l.	Porcs (<i>Sus</i>)	4485	283	125	9518	13393	27804
1.m.	Caprins (<i>Capra</i>)	133	0	3	970	90	1196
1.n.	Ovins (<i>Ovis</i>)	614	525	48	15405	6666	23258
1.o.	Bovins (<i>Bos</i>)	147	0	0	3665	5639	9451
1.p.	Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0	455	0	455
1.q.	Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	37	274	5	922	0	1238
1.r.	Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	84	469	176	2528	0	3257
1.s.	Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0	6	0	6
1.t.	Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	68	22	0	764	144	998
1.u.	Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	0	160	0	270	0	430
1.v.	Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	2053	8322	211	33738	148908	193232
1.w.	Reptiles (<i>Reptilia</i>)	0	24	0	242	114	380
1.x.	Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	550	436	500	9018	250	10754
1.y.	Poissons (<i>Pisces</i>)	153	935	0	57996	89612	148696
1.z.	TOTAL	302193	1140048	539030	2489677	476318	4947266

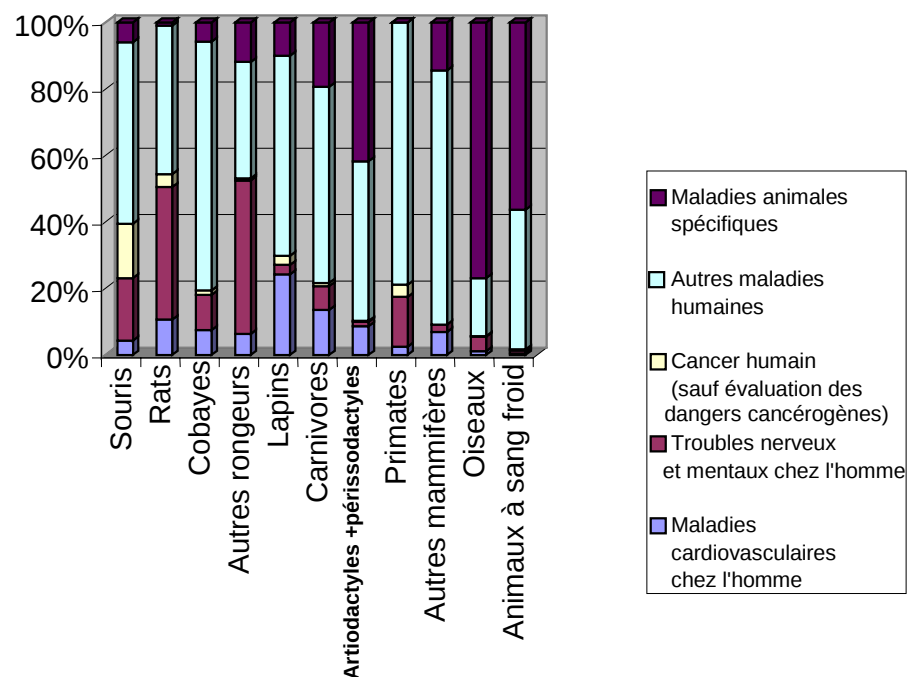
Tableau 4.2: Animaux utilisés pour l'étude de maladies par catégories d'animaux

Espèces	Maladies cardio-vasculaires chez l'homme	Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	Cancer humain (à l'exclusion de l'évaluation de dangers cancérogènes)	Autres maladies humaines	Maladies animales spécifiques	Total
Souris	125795	557955	483527	1619102	176115	2962494
Rats	140217	528076	50931	591762	12545	1323531
Cobayes	7507	10683	1324	75658	5818	100990
Autres rongeurs	3970	29042	424	22047	7450	62933
Lapins	14037	1610	1583	34847	5803	57880
Carnivores	2327	1232	173	10176	3337	17245
Artiodactyles + périssodactyles	5395	808	176	30146	26222	62747
Primates	121	743	181	3911	0	4956
Autres mammifères	68	22	0	764	144	998
Oiseaux	2053	8482	211	34008	148908	193662
Animaux à sang froid	703	1395	500	67256	89976	159830
TOTAL	302193	1140048	539030	2489677	476318	4947266

Espèces en %	Maladies cardio-vasculaires chez l'homme	Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	Cancer humain (à l'exclusion de l'évaluation de dangers cancérogènes)	Autres maladies humaines	Maladies animales spécifiques	Total
Souris	4,25	18,83	16,32	54,65	5,94	100,00
Rats	10,59	39,90	3,85	44,71	0,95	100,00
Cobayes	7,43	10,58	1,31	74,92	5,76	100,00
Autres rongeurs	6,31	46,15	0,67	35,03	11,84	100,00
Lapins	24,25	2,78	2,73	60,21	10,03	100,00
Carnivores	13,49	7,14	1,00	59,01	19,35	100,00
Artiodactyles + périssodactyles	8,60	1,29	0,28	48,04	41,79	100,00
Primates	2,44	14,99	3,65	78,91	0,00	100,00
Autres mammifères	6,81	2,20	0,00	76,55	14,43	100,00
Oiseaux	1,06	4,38	0,11	17,56	76,89	100,00
Animaux à sang froid	0,44	0,87	0,31	42,08	56,29	100,00

Les espèces du tableau 4.1 ont été regroupées par catégories d'animaux pour donner le tableau 4.2. Les pourcentages relatifs des groupes d'animaux/espèces utilisés pour des études par catégories de maladie ont été calculés et sont également présentés dans la partie basse du tableau 4.2.

Figure 4.2
Espèces d'animaux utilisés pour l'étude de maladies
Données de 1999



Le haut des barres indique les pourcentages relatifs d'animaux utilisés pour des études sur les maladies animales. Deux catégories, les oiseaux et les animaux à sang froid, sont importantes en la matière. Il a été indiqué lors de la réunion des experts nationaux que de nombreux vaccins sont testés sur ces catégories d'animaux.

III.6. Résultats du tableau UE n° 5: Animaux utilisés pour la production et le contrôle de qualité de produits utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire

III.6.1. Les données

Quatorze États membres ont communiqué des données sur les animaux utilisés pour la production et le contrôle de qualité de produits servant en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire.

Le nombre d'animaux utilisés pour la production et le contrôle de qualité de produits servant en médecine et dentisterie humaines et en médecine vétérinaire représente 14 % du nombre total d'animaux utilisés à des fins expérimentales.

Le tableau 5.1 du présent rapport présente les données consolidées (tableau UE n° 5) pour les 14 États membres qui ont transmis leurs statistiques.

Vu les variations entre les informations fournies par certains États membres, les données du tableau 5.1 ne seront pas interprétées davantage.

Tableau 5.1: Nombre d'animaux utilisés pour la production et le contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1	Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de la CE (1)	5.3 Législation communautaire, y compris la pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors CE) (2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2 / 5.3 / 5.4 / 5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
1.a.	Souris (<i>Mus musculus</i>)	34884	478819	27	24506	380716	69798	988750
1.b.	Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	5243	14758	150	4874	81349	18277	124651
1.c.	Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	10460	50807	39	4512	43998	2649	112465
1.d.	Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	1249	6330	376	21	198	189	8363
1.e.	Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	15	0	0	0	0	0	15
1.f.	Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	1193	28251	224	487	15884	5438	51477
1.g.	Chats (<i>Felis catus</i>)	68	427	0	16	25	11	547
1.h.	Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	0	508	0	0	76	180	764
1.i.	Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	0	0	0	0	30	104	134
1.j.	Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	0	582	0	0	0	10	592
1.k.	Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	70	122	0	0	7	102	301
1.l.	Porcs (<i>Sus</i>)	605	3072	5	0	1885	3217	8784
1.m.	Caprins (<i>Capra</i>)	2	0	0	0	16	1	19
1.n.	Ovins (<i>Ovis</i>)	292	832	0	0	517	464	2105
1.o.	Bovins (<i>Bos</i>)	283	1077	55	0	281	184	1880
1.p.	Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0	0	0	0	0
1.q.	Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	0	0	0	0	0	35	35
1.r.	Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	0	519	0	12	276	37	844
1.s.	Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0	0	0	0	0
1.t.	Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	0	0	0	0	0	0	0
1.u.	Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	160	30	0	0	0	0	190
1.v.	Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	1140	70492	48	1248	8747	4198	85873
1.w.	Reptiles (<i>Reptilia</i>)	0	0	0	0	0	0	0
1.x.	Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	70	0	0	0	0	0	70
1.y.	Poissons (<i>Pisces</i>)	0	2850	4690	0	4280	0	11820
1.z.	TOTAL	55734	659476	5614	35676	538285	104894	1399679

Exemples: 5.2 - Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française).
5.3 - Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire.
5.4 - Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise.
5.5 - Essai réalisé par S pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation américaine.
5.6 - Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire).

Note: Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant les essais.

Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant à une législation nationale (F) et inscrit dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

III.7. Résultats du tableau UE harmonisé n° 6: Origine des prescriptions réglementaires concernant les animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité

III.7.1. Les données

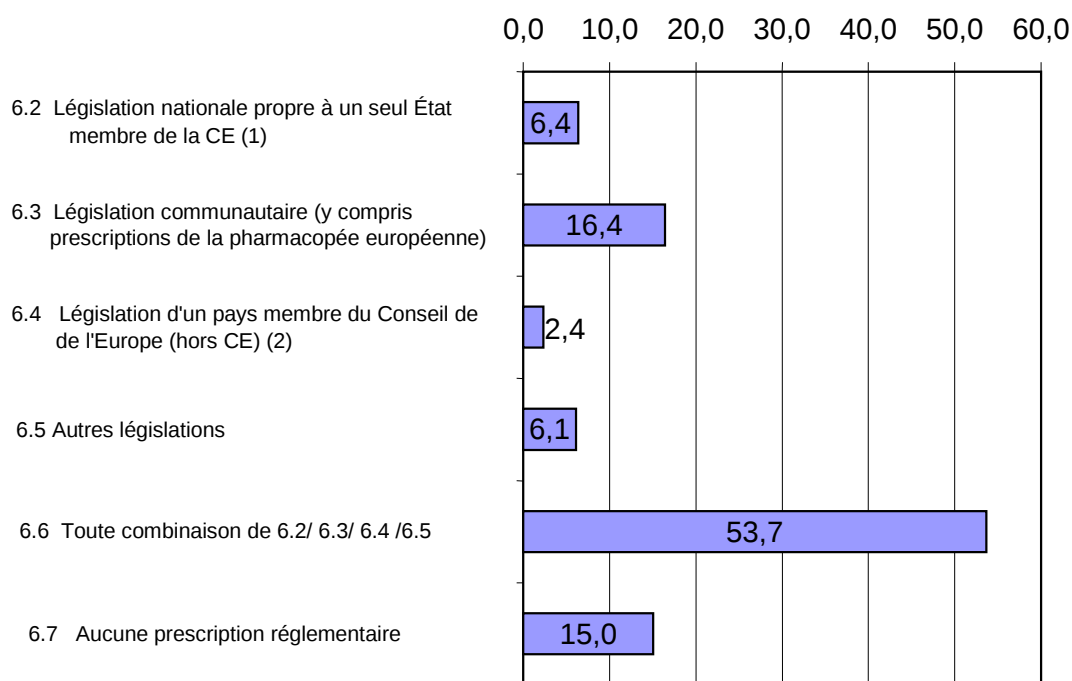
Quatorze États membres ont communiqué des données relatives à l'origine des prescriptions réglementaires concernant les animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité.

Le tableau 6.1 du présent rapport est le tableau consolidé pour les 14 États membres qui ont transmis ces données (tableau UE n° 6).

III.7.2. Traitement et interprétation des données

Figure 6.1

Pourcentage d'animaux utilisés pour des essais toxicologiques ou autres évaluations de sécurité selon les prescriptions réglementaires



On constate que la somme des pourcentages de prescriptions particulières figurant aux colonnes 6.2 à 6.5 représente un nombre d'animaux utilisés bien inférieur (31,3 %) à celui couvert par les prescriptions combinées (53,7 %).

Tableau 6.1: Nombre d'animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1	Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de la CE (1)	6.3 Législation communautaire, y compris la pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors CE) (2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2 / 6.3 / 6.4 / 6.5	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
1.a.	Souris (<i>Mus musculus</i>)	13840	64353	2049	13467	137089	51000	281798
1.b.	Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	9629	30571	8550	18462	190880	25287	283379
1.c.	Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	5098	8410	662	4196	26421	3618	48405
1.d.	Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	247	26	500	0	2767	246	3786
1.e.	Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	0	0	0	0	32	158	190
1.f.	Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	1799	6098	894	4626	16438	576	30431
1.g.	Chats (<i>Felis catus</i>)	17	40	0	0	229	1	287
1.h.	Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	119	437	1284	92	6678	256	8866
1.i.	Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	0	0	0	0	10	0	10
1.j.	Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	0	0	0	0	0	0	0
1.k.	Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	0	126	0	0	3	0	129
1.l.	Porcs (<i>Sus</i>)	190	508	18	14	1198	356	2284
1.m.	Caprins (<i>Capra</i>)	0	0	0	0	3	0	3
1.n.	Ovins (<i>Ovis</i>)	45	279	0	0	348	100	772
1.o.	Bovins (<i>Bos</i>)	57	256	4	0	67	7	391
1.p.	Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0	0	0	0	0
1.q.	Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	0	5	192	0	358	13	568
1.r.	Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	0	299	605	41	2083	91	3119
1.s.	Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0	0	0	0	0
1.t.	Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	0	0	0	0	0	274	274
1.u.	Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	0	0	0	0	4738	0	4738
1.v.	Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	717	4348	162	150	5077	369	10823
1.w.	Reptiles (<i>Reptilia</i>)	0	0	0	0	0	0	0
1.x.	Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	0	0	0	0	0	845	845
1.y.	Poissons (<i>Pisces</i>)	16892	9442	3120	5814	15234	31661	82163
1.z.	TOTAL	48650	125198	18040	46862	409653	114858	763261

Exemples:

6.2 - Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française).

6.3 - Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire.

6.4 - Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise.

6.5 - Essai réalisé par S pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation américaine.

6.6 - Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire).

Note:

Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant les essais.

Exemple:

un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant à une législation nationale (F) et inscrit dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

III.8. Résultats du tableau UE n° 7: Animaux utilisés dans des tests de toxicité pour des essais toxicologiques ou autres évaluations de sécurité

III.8.1. Les données

Quatorze États membres ont communiqué des données concernant les animaux utilisés pour des tests de toxicité à des fins d'essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité de produits.

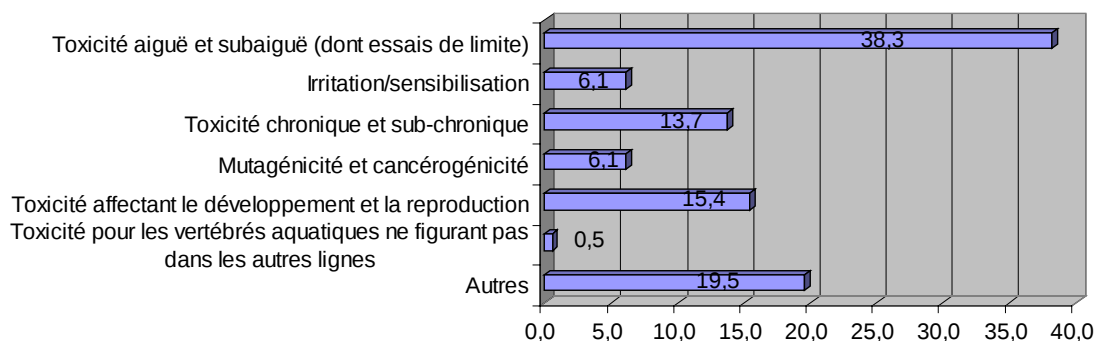
Le tableau 7.1 du présent rapport est le tableau consolidé pour les 14 États membres qui ont transmis des données concernant les animaux utilisés dans différents tests de toxicité (tableau UE n° 7).

III.8.2. Traitement et interprétation des données

Pour faciliter la présentation des résultats, certains des tests de toxicité du tableau 7.1 ont été regroupés dans le tableau 7.2 du présent rapport. La figure 7.1 présente un graphique en 3D montrant les pourcentages d'animaux utilisés par groupes de tests de toxicité.



Figure 7.1
Pourcentage d'animaux utilisés pour des tests de toxicité dans des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité



Les essais de toxicité aiguë et subaiguë sur les animaux sont les plus répandus (38 %). Si on y ajoute les essais de toxicité chronique et subchronique, c'est plus de la moitié des animaux de laboratoire (52 %) qui ont été utilisés en 1999 à des fins d'essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité pour ces essais de toxicité classique à court et long terme.

Les effets systémiques, les effets spéciaux (cancérogénicité, mutagénicité) et la toxicité pour la reproduction représentent environ la moitié des pourcentages de toxicité classique.

La toxicité environnementale représente un faible pourcentage.

Enfin, les «autres essais» représentent 19,5 % pour lesquels on ne dispose d'aucune indication.

Tableau 7.1: Nombre d'animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité

Types d'essais/espèces

7.1. Espèces		7.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)		7.3 Irritation de la peau	7.4 Sensibili- sation de la peau	7.5 Irritation des yeux	7.6 Toxicité sub- chronique et chronique	7.7 Cancéro- généicité	7.8 Toxicité affectant le dévelop- pement	7.9 Muta- généicité	7.10 Toxicité affectant la repro- duction	7.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques ne figurant pas dans les autres colonnes	7.12 Autres	7.13 Total
	7.2.1. DL50, CL50	7.2.2 Autres méthodes létales	7.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	16992	63444	55215	20	3006	0	39255	11931	2128	14917	3180	42	77884	288994
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	11910	18533	64353	1064	80	0	46180	10267	14459	9449	64331	0	45231	286628
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	60	812	7278	496	31225	0	2572	0	0	0	0	0	5958	48401
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	0	0	588	20	0	31	515	1029	0	20	0	0	1583	3786
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	0	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	158	184
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	6	127	4209	6723	385	4331	1650	0	5251	0	4237	0	4525	31512
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	0	0	40	0	0	0	184	0	0	0	0	0	63	287
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	0	19	3500	118	0	0	4085	0	0	0	0	0	1212	8970
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	0	0	83	0	0	0	22	0	0	0	0	0	18	123
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	0	185	442	12	0	0	533	0	39	0	0	0	1073	2284
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	23
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	0	0	133	0	20	0	72	0	0	0	41	0	492	758
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	0	0	162	0	0	0	61	0	0	0	0	0	162	385
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	0	0	233	0	0	0	195	0	0	0	0	0	140	568
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	0	8	1157	0	0	0	1567	0	0	0	0	0	427	3159
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	522	792
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	1566	104	114	0	0	0	120	50	4358	0	360	0	0	6672
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	521	4	4395	0	0	0	2545	0	2790	0	0	0	1657	11912
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	0	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	795	845
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	20636	12744	8962	0	0	0	7273	0	8410	0	10471	4085	10201	83247
1.z. TOTAL	51961	96137	151173	8459	34716	4371	107505	23277	37435	24386	83140	4222	152764	781866

Tableau 7.2: Regroupement de certains types d'essais sur les animaux du tableau 7.1

7.1. Espèces	Toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)	Irritation/sensibilisation	Toxicité sub-chronique et chronique	Mutagénicité et cancérogénicité	Toxicité affectant la reproduction et le développement	Toxicité pour les vertébrés aquatiques ne figurant pas dans les autres colonnes	Autres	Total
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	135651	3026	39255	26848	5308	42	77884	288994
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	94796	1144	46180	19716	78790	0	45231	286628
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	8150	31721	2572	0	0	0	5958	48401
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	588	51	515	1049	0	0	1583	3786
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	26	0	0	0	0	0	158	184
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	4342	11439	1650	0	9488	0	4525	31512
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	40	0	184	0	0	0	63	287
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	3519	118	4085	0	0	0	1212	8970
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	0	0	0	0	0	0	10	10
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	6	0	0	0	0	0	0	6
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	83	0	22	0	0	0	18	123
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	627	12	533	0	39	0	1073	2284
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	0	0	0	0	0	0	23	23
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	133	20	72	0	41	0	492	758
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	162	0	61	0	0	0	162	385
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	233	0	195	0	0	0	140	568
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	1165	0	1567	0	0	0	427	3159
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	270	0	0	0	0	0	522	792
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	1784	0	120	50	4718	0	0	6672
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	4920	0	2545	0	2790	0	1657	11912
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	50	0	0	0	0	0	795	845
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	42342	0	7273	0	18881	4085	10201	83247
1.z. TOTAL	299271	47546	107505	47663	120575	4222	152764	781866

III.9. Résultats du tableau UE n° 8: Types de tests de toxicité réalisés pour des essais toxicologiques ou autres évaluations de sécurité de produits

III.9.1. Les données

Le tableau 8.1 du présent rapport est le tableau consolidé des données concernant le type de tests de toxicité réalisés pour des essais toxicologiques ou autres évaluations de sécurité de produits, pour les 14 États membres déclarants (tableau UE n° 8).

III.9.2. Traitement et interprétation des données

Compte tenu des variations entre les données transmises, il a été décidé de ne pas interpréter davantage les résultats.

Tableau 8.1: Nombre d'animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité

Types d'essais/produits testés

8.1. Produits		8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)		8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Muta-génicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques ne figurant pas dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50, CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	11115	22418	111669	1857	9682	1556	87409	20158	15424	15564	40599	0	104855	442306
8.b. Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture	7431	5156	10641	605	5472	570	2968	2173	7590	1001	14401	326	7666	66000
8.c. Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie	8432	9764	16216	4295	16498	1359	3545	52	2940	4535	14113	15	4951	86715
8.d. Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique	0	0	360	417	0	9	0	0	0	0	0	85	341	1212
8.e. Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle	1667	267	66	897	313	534	0	0	570	55	410	15	108	4902
8.f. Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine	367	4341	1222	103	352	81	1527	839	0	237	197	0	1291	10557
8.g. Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale	0	0	51	0	0	0	0	408	0	0	0	0	600	1059
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	16342	19924	19709	477	1412	329	10447	4000	7352	2008	10971	3449	8458	104878
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité	8510	41455	5010	218	2399	117	4791	897	3557	2582	2323	0	14836	86695
8.j. TOTAL	47214	82143	136474	7963	33304	3897	100945	20887	33585	22664	79476	3890	135894	708336

PARTIE B: DONNÉES TRANSMISES PAR LES ÉTATS MEMBRES ET SYNTHÈSE DE LEURS COMMENTAIRES

BELGIQUE

Commentaires transmis par la Belgique

Statistiques transmises

Les statistiques belges proviennent du ministère des classes moyennes et de l'agriculture.

Commentaires généraux

1. La base juridique pour la collecte de statistiques en Belgique est l'arrêté royal du 14 novembre 1993 qui prévoit que tous les laboratoires doivent envoyer chaque année aux services vétérinaires leurs données statistiques concernant les animaux utilisés.
2. Les statistiques de 1999 ont été, pour la première fois, collectées selon l'ensemble standardisé de tableaux statistiques de l'Union européenne. Avant la collecte, tous les directeurs de laboratoire ont reçu des lignes directrices visant à préciser la façon d'enregistrer les animaux réutilisés dans les tableaux et à expliquer les liens entre les différents tableaux. Tous les laboratoires en activité en 1999 ont transmis leurs statistiques.

Commentaires spécifiques

1. Il convient de noter que le nombre total d'animaux utilisés en Belgique en 1999 à des fins de recherche ou à d'autres fins scientifiques a été réduit de 47,87 % **par rapport au chiffre de 1996**.
2. Une comparaison plus précise des données de 1999 par rapport à celles de 1998 fait apparaître les tendances suivantes:
 - 2.1. Les rongeurs et les lapins représentent toujours le groupe le plus important d'animaux utilisés, principalement pour la recherche, le développement et le contrôle de qualité de produits et d'appareils utilisés en médecine humaine, médecine vétérinaire et dentisterie.
 - 2.2. Le deuxième groupe est constitué des animaux à sang froid, utilisés en recherche fondamentale, en évaluation de la toxicité environnementale et en recherche alimentaire.
 - 2.3. Le nombre total d'animaux utilisés en 1999 (790 089 animaux) a diminué de 5,6 % par rapport à 1998 (837 560 animaux).
 - 2.4. Le nombre de rongeurs et de lapins utilisés a augmenté de 2,11 %.
 - 2.5. L'utilisation de carnivores sensibles diminue de manière régulière: ce sont 20,8 % de chiens et 40,9 % de chats en moins qui ont été utilisés dans des expériences.

- 2.6. Le nombre de porcs a augmenté de 7,1 % mais les autres animaux de ferme ont été moins utilisés (ovins: -15,7 %, caprins: -7,1 %, bovins: -4,9 %, chevaux et ânes: -11,1 %).
- 2.7. Le nombre de primates utilisés a baissé de 41,7 %.
- 2.8. Le nombre d'oiseaux utilisés a chuté de 64,2 %.
- 2.9. En ce qui concerne les animaux à sang froid, ils ont enregistré une baisse de 28,2 % en 1999.

En conclusion, deux fortes tendances se dégagent concernant l'utilisation d'animaux lors d'expériences en Belgique. La première est une diminution confirmée de l'utilisation de chiens et de chats et la deuxième la réduction de l'utilisation de primates. Cette dernière s'explique car les primates sont moins utilisés pour certaines évaluations de sécurité de produits pharmacologiques.

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	446677	346842	69164	8587	22084	
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	169662	106913	57209	0	5540	
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	37397	11994	25145	178	80	
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	4074	1448	2616	0	10	
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	15567					
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	20968	15787	5063	0	118	631
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	104	51	53	0	0	66
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	1453	618	789	28	18	554
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	0	0	0	0	0	0
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	0					
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	104					
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	6511					
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	104					
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	1014					
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	1141					
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0	0	0	0
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	21	21	0	0	0	21
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	469	0	2	0	467	62
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0	0	0	0
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	0					
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	915	915	0	0	0	
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	18811					
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	147					
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	2143					
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	62807					
1.z. TOTAL	790089					

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-ement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris	119965	157688	110706	974	26811	25549	2001	2983	446677
2.b. Rats	28738	114431	13577	313	9686	181	1579	1157	169662
2.c. Cobayes	594	9590	21383	100	5016	161	369	184	37397
2.d. Hamsters	1123	369	1255	104	1200	9	14	0	4074
2.e. Autres rongeurs	617	14856	0	0	0	0	94	0	15567
2.f. Lapins	2749	10803	5860	74	718	5	108	651	20968
2.g. Chats	35	13	3	28	0	0	25	0	104
2.h. Chiens	271	246	0	70	531	1	334	0	1453
2.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.k. Chevaux, ânes et croisements	24	1	2	3	0	0	67	7	104
2.l. Porcs	1536	228	0	2875	134	22	132	1584	6511
2.m. Caprins	2	2	16	0	0	0	84	0	104
2.n. Ovins	292	84	0	3	0	14	23	598	1014
2.o. Bovins	184	180	0	246	31	0	45	455	1141
2.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.q. Cébidés	20	1	0	0	0	0	0	0	21
2.r. Cercopithécidés	3	32	272	2	160	0	0	0	469
2.s. Singes anthroïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.u. Cailles	915	0	0	0	0	0	0	0	915
2.v. Autres oiseaux	6340	667	0	69	63	0	411	11261	18811
2.w. Reptiles	147	0	0	0	0	0	0	0	147
2.x. Amphibiens	673	0	0	0	0	0	1470	0	2143
2.y. Poissons	9750	23	0	0	4666	0	368	48000	62807
2.z. TOTAL	173978	309214	153074	4861	49016	25942	7124	66880	790089

TABEAU 3 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Produits testés/espèces

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme cosmétique s ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologique s ou évaluations de sécurité	3.11 Total
3.a. Souris	26187	0	0	0	0	0	0	60	376	26623
3.b. Rats	8606	0	138	22	0	0	0	0	1108	9874
3.c. Cobayes	5016	0	0	0	0	0	0	0	0	5016
3.d. Hamsters	1200	0	0	0	0	0	0	0	0	1200
3.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.f. Lapins	700	0	0	18	0	0	0	0	0	718
3.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.h. Chiens	531	0	0	0	0	0	0	0	0	531
3.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.l. Porcs	86	48	0	0	0	0	0	0	0	134
3.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.n. Ovins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.o. Bovins	31	0	0	0	0	0	0	0	0	31
3.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.r. Cercopithécidés	160	0	0	0	0	0	0	0	0	160
3.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.v. Autres oiseaux	63	0	0	0	0	0	0	0	0	63
3.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.y. Poissons	1400	1526	1000	0	0	0	0	740	0	4666
3.z. TOTAL	43980	1574	1138	40	0	0	0	800	1484	49016

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES POUR L'ETUDE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Principales catégories de maladies/espèces

4.1 Espèces	4.2 Maladies cardio- vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
4.a. Souris	25812	44837	45676	204995	3064	324384
4.b. Rats	3335	47550	3089	72611	838	127423
4.c. Cobayes	894	923	0	19567	20	21404
4.d. Hamsters	627	100	67	502	104	1400
4.e. Autres rongeurs	155	13015	0	2104	97	15371
4.f. Lapins	1670	70	190	1382	354	3666
4.g. Chats	0	0	0	0	0	0
4.h. Chiens	215	32	0	204	42	493
4.i. Furets	0	0	0	0	3	3
4.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0
4.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	6	6
4.l. Porcs	319	0	9	39	673	1040
4.m. Caprins	4	0	0	0	0	4
4.n. Ovins	154	0	0	140	15	309
4.o. Bovins	0	0	0	0	347	347
4.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0
4.q. Cébidés	0	0	0	1	0	1
4.r. Cercopithécidés	0	2	0	304	0	306
4.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0
4.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0
4.u. Cailles	0	0	0	0	0	0
4.v. Autres oiseaux	0	0	0	7	1321	1328
4.w. Reptiles	0	0	0	0	114	114
4.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0
4.y. Poissons	0	0	0	120	305	425
4.z. TOTAL	33185	106529	49031	301976	7303	498024

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE QUALITE DE PRODUITS ET APPAREILS
UTILISÉS EN MEDECINE ET DENTISTERIE HUMAINES, ET EN MEDECINE VETERINAIRE**

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1 Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	5.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2/5.3/5.4/5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
5.a. Souris	8563	15713	0	20755	65646	1003	111680
5.b. Rats	2938	534	0	0	9214	1204	13890
5.c. Cobayes	504	2212	0	3834	14933	0	21483
5.d. Hamsters	1249	104	0	0	0	6	1359
5.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0
5.f. Lapins	66	271	0	217	4384	996	5934
5.g. Chats	3	28	0	0	0	0	31
5.h. Chiens	0	42	0	0	28	0	70
5.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0
5.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0
5.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	5	0	5
5.l. Porcs	0	180	0	0	585	2110	2875
5.m. Caprins	0	0	0	0	16	0	16
5.n. Ovins	0	3	0	0	0	0	3
5.o. Bovins	0	147	0	0	77	22	246
5.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0
5.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0
5.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	274	0	274
5.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0
5.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0
5.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0
5.v. Autres oiseaux	0	10	0	0	59	0	69
5.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0
5.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0
5.y. Poissons	0	0	0	0	0	0	0
5.z. TOTAL	13323	19244	0	24806	95221	5341	157935

Exemples: 5.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
5.3 - Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
5.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
5.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
5.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1 Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	6.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2/6.3/6.4/6.6	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
6.a. Souris	902	1540	0	262	23500	607	26811
6.b. Rats	330	0	0	590	8114	652	9686
6.c. Cobayes	0	256	0	272	4488	0	5016
6.d. Hamsters	0	0	0	0	1200	0	1200
6.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0
6.f. Lapins	0	0	0	0	718	0	718
6.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0
6.h. Chiens	0	0	0	0	531	0	531
6.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0
6.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0
6.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0
6.l. Porcs	108	0	0	0	26	0	134
6.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0
6.n. Ovins	0	0	0	0	0	0	0
6.o. Bovins	31	0	0	0	0	0	31
6.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0
6.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0
6.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	160	0	160
6.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0
6.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0
6.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0
6.v. Autres oiseaux	63	0	0	0	0	0	63
6.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0
6.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0
6.y. Poissons	2000	526	0	0	1400	740	4666
6.z. TOTAL	3434	2322	0	1124	40137	1999	49016

Exemples: 6.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
6.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
6.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
6.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
6.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 6.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/espèces

7.1 Espèces	7.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			7.3 Irritation de la peau	7.4 Sensibilisation de la peau	7.5 Irritation des yeux	7.6 Toxicité sub-chronique et chronique	7.7 Cancérogénicité	7.8 Toxicité affectant le développement	7.9 Mutagenicité	7.10 Toxicité affectant la reproduction	7.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	7.12 Autres	7.13 Total
	7.2.1. DL50 CL50	7.2.2 Autres méthodes létales	7.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
7.a. Souris	888	174	20625	0	0	0	920	0	0	800	86	0	3318	26811
7.b. Rats	0	138	3859	0	0	0	3320	0	986	32	468	0	883	9686
7.c. Cobayes	0	0	4579	0	186	0	0	0	0	0	0	0	251	5016
7.d. Hamsters	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1200	1200
7.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.f. Lapins	0	0	305	49	0	9	112	0	243	0	0	0	0	718
7.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.h. Chiens	0	0	210	0	0	0	321	0	0	0	0	0	0	531
7.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.l. Porcs	0	0	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108	134
7.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.n. Ovins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.o. Bovins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31	31
7.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.r. Cercopithecédés	0	0	160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160
7.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.v. Autres oiseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63	63
7.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.y. Poissons	1015	500	0	0	0	0	0	0	0	0	900	851	1400	4666
7.z. TOTAL	1903	812	29764	49	186	9	4673	0	1229	832	1454	851	7254	49016

TABLEAU 8 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/produits testés

8.1 Produits	8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Mutagénicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50 CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	700	0	29744	43	186	9	4072	0	1229	832	494	0	6675	43984
8.b. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture	750	200	150	0	0	0	0	0	0	0	0	326	48	1474
8.c. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie	50	138	150	0	0	0	0	0	0	0	900	0	0	1238
8.d. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique	0	0	18	15	0	3	0	0	0	0	0	0	0	36
8.e. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8.f. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8.g. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	215	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60	525	0	800
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité	188	174	0	0	0	0	590	0	0	0	0	0	532	1484
8.j. TOTAL	1903	512	30062	58	186	12	4662	0	1229	832	1454	851	7255	49016

DANEMARK

Statistiques transmises

Les statistiques transmises émanent des services de l'«*Inspection des expérimentations sur les animaux*» (*Dyreforsøgstilsynet*).

Commentaires transmis par le Danemark

Un animal est inclus dans les statistiques lors de sa première utilisation à des fins expérimentales. Toutefois, les animaux utilisés à des fins expérimentales sur une période remontant à avant le 1^{er} janvier 1999 ne sont pas inclus dans les statistiques pour l'année de référence.

Comme l'indiquent les pages ci-après, 323 444 animaux de laboratoire ont été utilisés en 1999 (dont 29 018 «autres animaux vertébrés», principalement des poissons). Pendant de nombreuses années, le nombre d'animaux utilisés à des fins expérimentales est resté constant autour de 350 000, avec seulement quelques fluctuations, comme par exemple en 1998 avec une baisse à 290 590. Cette brusque réduction pourrait être considérée comme une fluctuation aléatoire, ce que confirment les chiffres pour 1997 et 1999 (respectivement 380 322 et 323 444 animaux).

Contrairement à la situation au Danemark, le nombre d'animaux utilisés dans plusieurs autres pays européens a baissé de manière importante au cours des deux dernières décennies. Selon l'*Inspection des expérimentations sur les animaux* (*Dyreforsøgstilsynet*), cette différence est due au fait que l'industrie pharmaceutique danoise a considérablement intensifié ses activités lors des dernières années, notamment en raison du lancement de nouvelles sociétés. Toutefois, cette augmentation d'activité n'a pas été accompagnée d'un accroissement correspondant du nombre d'animaux utilisés à des fins expérimentales. Par exemple, une importante société pharmaceutique danoise a informé l'*Inspection des expérimentations sur les animaux* qu'au cours des dernières années elle avait été en mesure de réaliser une part substantielle de sa recherche en développement en utilisant de nouvelles méthodes (de remplacement) affinées, qui nécessitent beaucoup moins d'animaux de laboratoire. En l'an 2000, la société pense utiliser environ 70 000 animaux pour sa recherche en développement. Si elle avait dû ne compter que sur les méthodes disponibles en 1990, elle aurait eu besoin d'environ 1 million d'animaux en 2000.

Pour ce qui est du décompte, la fluctuation la plus importante concerne l'utilisation de souris et de rats qui, en 1999, représentaient 260 544 animaux, soit 81 % du nombre total. 16 974 cobayes et lapins ont été utilisés au total (5 %). Le nombre de poissons, qui s'élève à 28 741 (9 %), enregistre une hausse par rapport aux deux précédentes années.

Le nombre d'animaux tels que les chats, les chiens et les singes n'a jamais été aussi bas qu'en 1999 (respectivement 44, 143 et 0, c'est-à-dire 0,6 pour mille collectivement).

Mis à part les totaux enregistrés, il n'y a pas beaucoup de différences dans les utilisations des animaux de laboratoire par rapport aux années précédentes. Les modifications remarquables sont les suivantes. Les animaux de laboratoire utilisés pour des tests en biologie fondamentale ont enregistré une baisse marquée, passant d'un peu en dessous de 100 000 à 66 797. Dans le même temps, l'utilisation d'animaux de laboratoire pour la recherche et le développement concernant des produits et articles médicaux, odontologiques et vétérinaires a fortement augmenté, de 102 823 en 1998 à 153 671 en 1999, bien que ce dernier chiffre soit le reflet des niveaux d'utilisation des précédentes années. De même, l'utilisation d'animaux pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité est passée de 14 573 en 1998 à 17 696 en 1999, ce qui est également conforme aux modes d'utilisation des années précédentes.

Le nombre d'animaux utilisés dans des expérimentations concernant les maladies humaines et animales a connu une hausse importante par rapport aux années antérieures, pour atteindre 195 666 animaux, soit 60 % du total. Si l'utilisation d'animaux de laboratoire dans le cadre d'études sur les maladies humaines cardiovasculaires a été réduite de plus de la moitié, celle concernant des études sur les troubles humains mentaux et nerveux a fortement augmenté, de même que pour d'autres maladies humaines.

Dans le domaine de la toxicologie, il convient de souligner que le nombre d'animaux utilisés en rapport avec les «autres méthodes létales» continue de baisser. De même, le nombre d'animaux utilisés dans des tests d'irritation de la peau ou de sensibilisation de la peau décroît de manière constante. En 1999, 21 rongeurs ont été utilisés pour des tests de toxicité aiguë ou subaiguë concernant des produits cosmétiques ou d'hygiène corporelle.

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	163680	161674	1527	118	361	
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	96864	91881	4340	0	643	
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	10431	9148	1044	239	0	
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	773	701	62	10	0	
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	537					
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	6543	6049	494	0	0	435
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	44	16	28	0	0	3
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	143	7	108	10	18	16
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	20	20	0	0	0	0
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	1151					
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	85					
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	7192					
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	111					
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	140					
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	1476					
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0	0	0	0
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	0	0	0	0	0	0
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	0	0	0	0	0	0
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0	0	0	0
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	11					
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	0	0	0	0	0	
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	5225					
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	10					
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	267					
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	28741					
1.z. TOTAL	323444					

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-ement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris	36250	84530	25432	315	7098	1507	868	7680	163680
2.b. Rats	17889	55990	8138	0	6510	6	1550	6781	96864
2.c. Cobayes	45	2317	3931	1003	2365	12	92	666	10431
2.d. Hamsters	100	653	0	0	10	0	10	0	773
2.e. Autres rongeurs	0	511	0	0	26	0	0	0	537
2.f. Lapins	928	1153	1442	0	512	2093	163	252	6543
2.g. Chats	7	12	17	0	0	0	8	0	44
2.h. Chiens	14	47	3	0	69	0	0	10	143
2.i. Furets	20	0	0	0	0	0	0	0	20
2.j. Autres carnivores	521	29	0	582	0	19	0	0	1151
2.k. Chevaux, ânes et croisements	39	0	0	2	0	5	39	0	85
2.l. Porcs	3847	1742	16	368	557	9	541	112	7192
2.m. Caprins	1	11	0	0	0	99	0	0	111
2.n. Ovins	139	0	0	1	0	0	0	0	140
2.o. Bovins	1164	52	0	40	0	12	63	145	1476
2.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.t. Autres mammifères	11	0	0	0	0	0	0	0	11
2.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.v. Autres oiseaux	5019	44	23	10	0	91	0	38	5225
2.w. Reptiles	10	0	0	0	0	0	0	0	10
2.x. Amphibiens	75	0	0	0	0	0	192	0	267
2.y. Poissons	718	6580	0	0	549	0	172	20722	28741
2.z. TOTAL	66797	153671	39002	2321	17696	3853	3698	36406	323444

TABLEAU 3 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Produits testés/espèces

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme cosmétique s ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologique s ou évaluations de sécurité	3.11 Total
3.a. Souris	4643	0	1920	0	0	207	58	0	270	7098
3.b. Rats	2955	0	1120	0	14	892	755	0	774	6510
3.c. Cobayes	1991	0	200	23	0	0	0	0	151	2365
3.d. Hamsters	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10
3.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	26	0	0	26
3.f. Lapins	420	0	33	3	0	0	0	0	56	512
3.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.h. Chiens	69	0	0	0	0	0	0	0	0	69
3.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.l. Porcs	553	0	0	0	0	0	0	0	4	557
3.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.n. Ovins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.o. Bovins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.v. Autres oiseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.y. Poissons	0	0	0	0	0	0	0	549	0	549
3.z. TOTAL	10641	0	3273	26	14	1099	839	549	1255	17696

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES POUR L'ETUDE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Principales catégories de maladies/espèces

4.1 Espèces	4.2 Maladies cardio- vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
4.a. Souris	537	50006	18038	43260	5262	117103
4.b. Rats	680	38568	1325	20115	303	60991
4.c. Cobayes	0	961	0	1128	16	2105
4.d. Hamsters	0	0	0	704	0	704
4.e. Autres rongeurs	0	511	0	0	0	511
4.f. Lapins	262	245	0	864	171	1542
4.g. Chats	0	19	0	0	0	19
4.h. Chiens	0	18	1	34	0	53
4.i. Furets	0	0	0	0	20	20
4.j. Autres carnivores	0	0	0	0	297	297
4.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	5	0	5
4.l. Porcs	285	170	4	683	2049	3191
4.m. Caprins	2	0	0	9	0	11
4.n. Ovins	0	0	0	0	134	134
4.o. Bovins	0	0	0	0	99	99
4.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0
4.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0
4.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0
4.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0
4.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0
4.u. Cailles	0	0	0	0	0	0
4.v. Autres oiseaux	0	0	0	44	1711	1755
4.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0
4.x. Amphibiens	0	0	0	46	0	46
4.y. Poissons	0	0	0	500	6580	7080
4.z. TOTAL	1766	90498	19368	67392	16642	195666

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE QUALITE DE PRODUITS ET APPAREILS
UTILISÉS EN MEDECINE ET DENTISTERIE HUMAINES, ET EN MEDECINE VETERINAIRE**

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1 Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	5.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2/5.3/5.4/5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
5.a. Souris	162	75	0	0	24304	1206	25747
5.b. Rats	0	501	0	0	6564	1073	8138
5.c. Cobayes	1003	0	0	0	3931	0	4934
5.d. Hamsters	0	0	0	0	0	0	0
5.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0
5.f. Lapins	13	0	0	0	1115	314	1442
5.g. Chats	0	3	0	0	7	7	17
5.h. Chiens	0	0	0	0	0	3	3
5.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0
5.j. Autres carnivores	0	582	0	0	0	0	582
5.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	2	0	2
5.l. Porcs	337	0	0	0	15	32	384
5.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0
5.n. Ovins	0	0	0	0	1	0	1
5.o. Bovins	36	0	0	0	4	0	40
5.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0
5.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0
5.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0
5.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0
5.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0
5.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0
5.v. Autres oiseaux	0	21	0	0	12	0	33
5.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0
5.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0
5.y. Poissons	0	0	0	0	0	0	0
5.z. TOTAL	1551	1182	0	0	35955	2635	41323

Exemples: 5.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
5.3 - Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
5.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
5.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
5.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1 Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	6.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2/6.3/6.4/6.6	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
6.a. Souris	0	194	0	0	2586	4318	7098
6.b. Rats	88	140	0	0	4387	1895	6510
6.c. Cobayes	0	0	0	0	2253	112	2365
6.d. Hamsters	0	0	0	0	10	0	10
6.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	26	0	26
6.f. Lapins	0	40	0	0	410	62	512
6.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0
6.h. Chiens	0	0	0	0	69	0	69
6.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0
6.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0
6.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0
6.l. Porcs	0	0	0	0	531	26	557
6.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0
6.n. Ovins	0	0	0	0	0	0	0
6.o. Bovins	0	0	0	0	0	0	0
6.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0
6.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0
6.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0
6.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0
6.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0
6.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0
6.v. Autres oiseaux	0	0	0	0	0	0	0
6.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0
6.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0
6.y. Poissons	0	0	0	0	0	549	549
6.z. TOTAL	88	374	0	0	10272	6962	17696

Exemples: 6.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
6.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
6.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
6.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
6.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 6.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/espèces

7.1 Espèces	7.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			7.3 Irritation de la peau	7.4 Sensibilisation de la peau	7.5 Irritation des yeux	7.6 Toxicité sub-chronique et chronique	7.7 Cancérogénicité	7.8 Toxicité affectant le développement	7.9 Mutagenicité	7.10 Toxicité affectant la reproduction	7.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	7.12 Autres	7.13 Total
	7.2.1. DL50 CL50	7.2.2 Autres méthodes létales	7.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
7.a. Souris	0	714	2992	0	0	0	410	143	0	145	452	0	2242	7098
7.b. Rats	0	704	962	0	0	0	1653	972	446	0	1507	0	266	6510
7.c. Cobayes	0	0	623	56	1600	0	0	0	0	0	0	0	86	2365
7.d. Hamsters	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
7.e. Autres rongeurs	0	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26
7.f. Lapins	0	0	49	57	0	18	126	0	0	0	134	0	128	512
7.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.h. Chiens	0	0	6	0	0	0	54	0	0	0	0	0	9	69
7.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.l. Porcs	0	0	194	6	0	0	335	0	0	0	0	0	22	557
7.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.n. Ovins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.o. Bovins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.v. Autres oiseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.y. Poissons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	549	0	549
7.z. TOTAL	0	1444	4836	119	1600	18	2578	1115	446	145	2093	549	2753	17696

TABLEAU 8 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/produits testés

8.1 Produits	8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Mutagenicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50 CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	0	656	3585	91	1345	0	1928	554	30	104	1230	0	1122	10645
8.b. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8.c. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie	0	0	866	28	190	15	190	52	328	41	142	0	1414	3266
8.d. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique	0	0	23	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	26
8.e. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle	0	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21
8.f. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine	0	0	270	0	0	0	320	509	0	0	0	0	0	1099
8.g. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale	0	0	51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	549	0	549
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité	0	788	20	0	65	0	140	0	88	0	721	0	217	2039
8.j. TOTAL	0	1444	4836	119	1600	18	2578	1115	446	145	2093	549	2753	17696

ALLEMAGNE

Statistiques transmises

Les statistiques émanent du ministère fédéral de la protection des consommateurs, de l'alimentation et de l'agriculture (*Bundesministerium für Verbraucherschutz, Ernährung und Landwirtschaft*).

Commentaires transmis par l'Allemagne

Les chiffres officiels lors de la rédaction du présent rapport sont ceux de l'année 1999. Au cours de cette période de recensement, le nombre d'animaux de laboratoire a augmenté de 58 822 par rapport à l'année précédente, pour atteindre 1,591 million. Cela représente une hausse de 3,8 % par rapport à 1998. Cette augmentation est due notamment à la recherche fondamentale et au développement de diagnostics, etc. Bien qu'il soit difficile de tirer des conclusions détaillées à partir des statistiques, le développement de nouvelles procédures de diagnostics et de technologies géniques pourrait être une cause de cet accroissement. L'augmentation de l'utilisation des animaux pourrait également être attribuée à l'importance croissante de la recherche fondamentale. D'un autre côté, il convient de souligner que dans le domaine des essais de produits, par exemple pour le développement de produits pharmaceutiques, le nombre d'animaux utilisés continue de baisser depuis des années.

Les tendances dans l'utilisation des animaux varient selon les catégories; les plus fortes baisses en 1999 par rapport à l'année précédente concernent les cobayes (-7,8 %) et les lapins (21,7 %). En revanche, des hausses ont été constatées notamment pour les poissons (29,6 %), les oiseaux (23 %) et les souris (1,8 %). Le nombre de simiens et de prosimiens a augmenté de 21,8 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de chiens et de chats s'est également accru au cours de la période de référence. En ce qui concerne ces quantités, il convient toutefois de conserver à l'esprit que compte tenu des faibles nombres absolus, un seul projet important peut entraîner une augmentation considérable. Les singes anthropoïdes ne sont plus utilisés en Allemagne depuis 1991.

**Animaux utilisés dans des procédures au cours de l'année 1999 en Allemagne:
Nombre, sortes et provenance**

	Total	Animaux provenant ¹⁾ d'établissements d'élevage ou utilisateurs agréés situés dans l'État partie	Animaux provenant ¹⁾ d'autres États parties à la convention	Animaux provenant ¹⁾ d'autres sources	Animaux réutilisés
Souris	775.932				
Rats	403.227				
Cobayes	42.891				
Hamsters dorés ²⁾					
Autres rongeurs	18.020				
Lapins	50.623				428
Prosimiens	271				0
Cébidés ³⁾					
Cercopithécidés ³⁾	1.813				123
Singes anthropoïdes	0				
Chiens	6.031				213
Chats	1.124				31
Autres carnivores	376				
Chevaux, ânes et croisements	657				
Porcs	10.494				
Caprins + ovins	2.596				
Bovins	4.018				
Autres mammifères	660				
Cailles ⁴⁾					
Autres oiseaux	92.792				
Reptiles	21				
Amphibiens	5.915				
Poissons	173.933				
Total	1.591.394				

¹⁾ Le règlement du 1^{er} août 1988 concernant la notification des vertébrés utilisés à des fins expérimentales ne fournit pas la base légale permettant de collecter les informations relatives à la provenance des animaux.

²⁾ Les animaux de cette espèce sont rangés dans la catégorie «autres rongeurs».

³⁾ Les cébidés et les cercopithécidés sont rassemblés dans la catégorie «autres simiens».

⁴⁾ Ces animaux ne font pas l'objet d'un relevé distinct et sont classés dans la catégorie «oiseaux».

**Nombre d'animaux utilisés dans des procédures à des fins sélectionnées
au cours de l'année 1999 en Allemagne**

		Toutes espèces	Espèces sélectionnées		
			Rongeurs et lapins	Chiens et chats	Primates
1	Études de biologie fondamentale (y compris de nature médicale)	438.017	346.596	471	251
2	Recherche, développement et contrôle de qualité (y compris les tests d'innocuité) de produits ou d'appareils utilisés en médecine humaine et vétérinaire	643.423	620.878	4.611	1.484
3	Diagnostic ¹	312.057	249.700	1.306	398
4	Protection de l'homme, des animaux et de leur environnement au moyen de tests de toxicologie ou autres tests d'innocuité ²	170.439	63.967	389	53
5	Enseignement et formation ³				
6	Autres				

¹ Ces données concernent uniquement les vertébrés utilisés dans des procédures destinées à la recherche et aux essais de méthodes de diagnostic et de traitement préventif ou curatif.

² Ces données englobent également - dans des proportions relativement faibles - des animaux qui n'ont pas été utilisés pour des évaluations de sécurité au sens strict, mais, par exemple, pour des essais d'efficacité.

³ La loi de 1986 sur le bien-être des animaux ne fournit pas de base légale permettant de collecter des statistiques dans ce domaine.

**Nombre d'animaux utilisés dans des procédures à des fins sélectionnées pour
la protection
de l'homme, des animaux et de leur environnement au moyen de tests de
toxicologie ou autres tests d'innocuité
en Allemagne en 1999
(y compris pour des produits ou appareils utilisés en médecine humaine et
vétérinaire) ¹**

		Toutes espèces	Espèces sélectionnées		
			Rongeurs et lapins	Chiens et chats	Primates
1	Substances utilisées ou destinées à être utilisées principalement en agriculture	46.673	31.755	233	38
2	Substances utilisées ou destinées à être utilisées principalement pour l'usage domestique ¹	49.553	28.196	156	0
3	Substances utilisées ou destinées à être utilisées principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle ¹				
4	Substances utilisées ou destinées à être utilisées principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine ¹				
5	Substances utilisées ou destinées à être utilisées principalement dans l'industrie ne figurant pas dans les lignes 1, 2, 3 et 4 ¹				
6	Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres lignes	74.213	4.016	0	15
7	Tests d'innocuité de produits ou appareils utilisés en médecine humaine ou vétérinaire ¹				

¹ Les informations relatives à cet aspect ne font pas l'objet d'une collecte distincte.

**Nombre d'animaux utilisés dans des procédures
portant sur des maladies ou des troubles ¹
au cours de l'année ... en République fédérale d'Allemagne**

		Toutes espèces	Espèces sélectionnées		
			Rongeurs et lapins	Chiens et chats	Primates
1	Cancer humain (à l'exclusion des tests de risques carcinogènes)				
2	Maladies cardiovasculaires chez l'homme				
3	Troubles nerveux et mentaux chez l'homme				
4	Autres maladies humaines				
5	Maladies animales				

Note: Dans le cas d'une procédure en matière de cancer pouvant relever des points 2 à 4, la classification «cancer» doit primer.

¹ Si le type de maladie ou de trouble de l'homme n'est pas connu avec précision, les données sont inscrites à la ligne 4.

**Nombre d'animaux utilisés dans des procédures exigées par la législation
au cours de l'année 1999 en Allemagne**

				Espèces sélectionnées		
				Rongeurs et lapins	Chiens et chats	Primates
	Partie concernée		Toutes espèces			
1	seulement					
2	Autres Parties et autres États	Autres parties ou États membres				
		Autres États				
3	Les deux (1 + 2): Partie concernée et autres Parties/États		450.690	406.213	3.536	607
4	Total		450.690	406.213	3.536	607

Note: Ces données concernent les essais prévus par la loi en vue de la notification ou de l'autorisation de substances ou de produits.

GRECE

Statistiques transmises

Les statistiques ont été transmises par les services vétérinaires du ministère de l'agriculture (*Ypoyrgeio Gevrgiaw, Gen. Diey/Nsh Kthniatrikhw*).

Commentaires transmis par la Grèce

Les expérimentations sur les animaux vertébrés en Grèce sont régies par les dispositions suivantes:

- (a) Loi n° 2015/92 (Journal officiel I 30) approuvant la Convention européenne sur la protection des animaux vertébrés utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques;
- (b) Décret présidentiel n° 160/91 (JO I 64) sur la protection des animaux utilisés à des fins expérimentales et à d'autres fins scientifiques, conformément à la directive 86/609/CEE du Conseil.

En vertu des dispositions précitées:

- des licences sont délivrées aux scientifiques qui effectuent des expériences avec des animaux (articles 7 et 14 de la directive 86/609/CEE);
- les établissements d'élevage ou fournisseurs d'animaux de laboratoire sont agréés (articles 15, 16, 19 et 21 de la directive 86/609/CEE).

1. ÉTABLISSEMENTS

Les expérimentations sont réalisées dans des établissements agréés, 21 au total.

Les établissements se répartissent de la manière suivante:

a)	Universités et centres hospitaliers universitaires	7
b)	Hôpitaux	3
c)	Instituts de recherche	5
d)	Sociétés pharmaceutiques	2
e)	Laboratoires vétérinaires et agricoles	3
f)	Autres instituts de recherche	1

2. EXPÉRIENCES

Le nombre total d'expériences réalisées peut être ventilé de la manière suivante:

68,1% concernant les maladies humaines et animales

2,1% concernant le contrôle de qualité des médicaments, et des produits et équipements dentaires et vétérinaires

1,72% pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité.

Les animaux ne sont pas utilisés pour des essais de cosmétiques ou de détergents.

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	3566	3566				
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	1900	1900				
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	240	240				
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)						
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)						
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	632	595			37	50
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)						
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	2				2	
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)						
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)						
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	6					
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	65					
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)						
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	1146					
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	209					
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)						
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)						
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)						
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)						
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)						
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	60				60	
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	20					
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)						
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	1840					
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)						
1.z. TOTAL	9686					

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-pement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris	1831	650	100			735	250		3566
2.b. Rats	450	253			148	493	556		1900
2.c. Cobayes						200	40		240
2.d. Hamsters									
2.e. Autres rongeurs									
2.f. Lapins	305	8	18	17		119	165		632
2.g. Chats									
2.h. Chiens							2		2
2.i. Furets									
2.j. Autres carnivores									
2.k. Chevaux, ânes et croisements							6		6
2.l. Porcs						31	34		65
2.m. Caprins									
2.n. Ovins	1088	19			20	15	4		1146
2.o. Bovins	139			8			62		209
2.p. Prosimiens									
2.q. Cébidés									
2.r. Cercopithécidés									
2.s. Singes anthropoïdes									
2.t. Autres mammifères									
2.u. Cailles							60		60
2.v. Autres oiseaux						20			20
2.w. Reptiles									
2.x. Amphibiens	200						1640		1840
2.y. Poissons									
2.z. TOTAL	4013	930	118	25	168	1613	2819		9602

TABLEAU 3 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Produits testés/espèces

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme cosmétique s ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologique s ou évaluations de sécurité	3.11 Total
3.a. Souris										
3.b. Rats		72						10	66	148
3.c. Cobayes										
3.d. Hamsters										
3.e. Autres rongeurs										
3.f. Lapins										
3.g. Chats										
3.h. Chiens										
3.i. Furets										
3.j. Autres carnivores										
3.k. Chevaux, ânes et croisements										
3.l. Porcs										
3.m. Caprins		20								20
3.n. Ovins										
3.o. Bovins										
3.p. Prosimiens										
3.q. Cébidés										
3.r. Cercopithécidés										
3.s. Singes anthropoïdes										
3.t. Autres mammifères										
3.u. Cailles										
3.v. Autres oiseaux										
3.w. Reptiles										
3.x. Amphibiens										
3.y. Poissons										
3.z. TOTAL		92						10	66	168

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES POUR L'ETUDE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Principales catégories de maladies/espèces

4.1 Espèces	4.2 Maladies cardio- vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
4.a. Souris	71	621	689	1785	50	3216
4.b. Rats	110	91	222	623	150	1196
4.c. Cobayes					240	240
4.d. Hamsters						
4.e. Autres rongeurs						
4.f. Lapins	105		4	253	70	432
4.g. Chats						
4.h. Chiens						
4.i. Furets						
4.j. Autres carnivores						
4.k. Chevaux, ânes et croisements						
4.l. Porcs	15			16		31
4.m. Caprins						
4.n. Ovins	19				1103	1122
4.o. Bovins					139	139
4.p. Prosimiens						
4.q. Cébidés						
4.r. Cercopithécidés						
4.s. Singes anthropoïdes						
4.t. Autres mammifères						
4.u. Cailles						
4.v. Autres oiseaux					20	20
4.w. Reptiles						
4.x. Amphibiens					200	200
4.y. Poissons						
4.z. TOTAL	320	712	915	2677	1972	6596

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE QUALITE DE PRODUITS ET APPAREILS
UTILISÉS EN MEDECINE ET DENTISTERIE HUMAINES, ET EN MEDECINE VETERINAIRE**

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1 Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	5.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2/5.3/5.4/5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
5.a. Souris							
5.b. Rats		160					160
5.c. Cobayes							
5.d. Hamsters							
5.e. Autres rongeurs							
5.f. Lapins	10	25					35
5.g. Chats							
5.h. Chiens							
5.i. Furets							
5.j. Autres carnivores							
5.k. Chevaux, ânes et croisements							
5.l. Porcs							
5.m. Caprins							
5.n. Ovins							
5.o. Bovins		8					8
5.p. Prosimiens							
5.q. Cébidés							
5.r. Cercopithécidés							
5.s. Singes anthropoïdes							
5.t. Autres mammifères							
5.u. Cailles							
5.v. Autres oiseaux							
5.w. Reptiles							
5.x. Amphibiens							
5.y. Poissons							
5.z. TOTAL	10	193					203

Exemples: 5.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
5.3 - Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
5.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
5.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
5.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1 Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	6.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2/6.3/6.4/6.6	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
6.a. Souris							
6.b. Rats	148						148
6.c. Cobayes							
6.d. Hamsters							
6.e. Autres rongeurs							
6.f. Lapins							
6.g. Chats							
6.h. Chiens							
6.i. Furets							
6.j. Autres carnivores							
6.k. Chevaux, ânes et croisements							
6.l. Porcs							
6.m. Caprins							
6.n. Ovins		20					20
6.o. Bovins							
6.p. Prosimiens							
6.q. Cébidés							
6.r. Cercopithécidés							
6.s. Singes anthropoïdes							
6.t. Autres mammifères							
6.u. Cailles							
6.v. Autres oiseaux							
6.w. Reptiles							
6.x. Amphibiens							
6.y. Poissons							
6.z. TOTAL	148	20					168

Exemples: 6.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
6.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
6.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
6.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
6.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 6.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/espèces

7.1 Espèces	7.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			7.3 Irritation de la peau	7.4 Sensibilisation de la peau	7.5 Irritation des yeux	7.6 Toxicité sub-chronique et chronique	7.7 Cancérogénicité	7.8 Toxicité affectant le développement	7.9 Mutagenicité	7.10 Toxicité affectant la reproduction	7.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	7.12 Autres	7.13 Total
	7.2.1. DL50 CL50	7.2.2 Autres méthodes létales	7.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
7.a. Souris														
7.b. Rats	84		64											148
7.c. Cobayes														
7.d. Hamsters														
7.e. Autres rongeurs														
7.f. Lapins														
7.g. Chats														
7.h. Chiens														
7.i. Furets														
7.j. Autres carnivores														
7.k. Chevaux, ânes et croisements														
7.l. Porcs														
7.m. Caprins														
7.n. Ovins					20									20
7.o. Bovins														
7.p. Prosimiens														
7.q. Cébidés														
7.r. Cercopithécidés														
7.s. Singes anthropoïdes														
7.t. Autres mammifères														
7.u. Cailles														
7.v. Autres oiseaux														
7.w. Reptiles														
7.x. Amphibiens														
7.y. Poissons														
7.z. TOTAL	84		64		20									168

TABLEAU 8 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/produits testés

8.1 Produits	8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Mutagenicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50 CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire														
8.b. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture	20		52		20									92
8.c. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie														
8.d. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique														
8.e. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle														
8.f. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine	54													54
8.g. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale														
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	10													10
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité			12											12
8.j. TOTAL	84		64		20									168

ESPAGNE

Statistiques transmises

Les statistiques ont été communiquées par le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, direction générale Cheptel, sous-direction générale Santé animale (*Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, Subdirección General de Sanidad Animal*).

Commentaires transmis par l'Espagne

Pas de commentaires.

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	261.301	187.840	70.008	985	2.468	0
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	134.070	123.669	9.514	0	887	0
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	13.892	11.448	2.059	370	15	0
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	674	559	40	0	75	0
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	553	0	0	0	0	0
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	19.496	19.193	230	6	67	1.350
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	1.080	1.080	0	0	0	7
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	725	522	197	0	6	83
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	26	26	0	0	0	0
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	0	0	0	0	0	0
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	6	0	0	0	0	0
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	3.292	0	0	0	0	0
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	100	0	0	0	0	0
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	677	0	0	0	0	0
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	106	0	0	0	0	0
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0	0	0	0
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	96	82	6	0	8	40
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	0	0	0	0	0	0
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0	0	0	0
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	0	0	0	0	0	0
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	318	0	0	0	318	0
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	18.709	0	0	0	0	0
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	0	0	0	0	0	0
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	255	0	0	0	0	0
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	20.350	0	0	0	0	0
1.z. TOTAL	475.726					

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-ement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris	54.241	84.143	5.074	18.432	65.037	27.745	3.922	2.707	261.301
2.b. Rats	33.455	74.640	3.015	0	12.299	1.005	7.886	1.770	134.070
2.c. Cobayes	274	7.284	445	2.409	3.281	90	38	71	13.892
2.d. Hamsters	206	195	79	120	0	21	24	29	674
2.e. Autres rongeurs	130	106	0	0	0	0	136	181	553
2.f. Lapins	730	4.713	454	3.744	5.066	3.375	961	453	19.496
2.g. Chats	8	43	16	7	0	0	0	1.006	1.080
2.h. Chiens	30	378	0	21	227	0	66	3	725
2.i. Furets	0	26	0	0	0	0	0	0	26
2.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	6	0	6
2.l. Porcs	319	1.468	0	584	339	62	349	171	3.292
2.m. Caprins	0	0	0	0	0	100	0	0	100
2.n. Ovins	42	178	0	178	170	32	17	60	677
2.o. Bovins	0	36	0	0	49	0	21	0	106
2.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.q. Cébidés	31	54	0	0	11	0	0	0	96
2.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.u. Cailles	288	0	30	0	0	0	0	0	318
2.v. Autres oiseaux	9.776	1.498	0	1.498	2.461	507	0	2.969	18.709
2.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.x. Amphibiens	85	10	0	0	0	0	160	0	255
2.y. Poissons	625	17.400	0	0	2.275	50	0	0	20.350
2.z. TOTAL	100.240	192.172	9.113	26.993	91.215	32.987	13.586	9.420	475.726

TABLEAU 3 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Produits testés/espèces

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme cosmétique s ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologique s ou évaluations de sécurité	3.11 Total
3.a. Souris	33.589	210	31	0	1.561	30	0	0	29.616	65.037
3.b. Rats	11.332	0	586	0	80	0	0	256	45	12.299
3.c. Cobayes	3.061	0	40	0	27	0	0	0	153	3.281
3.d. Hamsters	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.f. Lapins	2.843	0	528	357	1.266	0	0	0	72	5.066
3.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.h. Chiens	227	0	0	0	0	0	0	0	0	227
3.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.l. Porcs	339	0	0	0	0	0	0	0	0	339
3.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.n. Ovins	170	0	0	0	0	0	0	0	0	170
3.o. Bovins	49	0	0	0	0	0	0	0	0	49
3.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.q. Cébidés	11	0	0	0	0	0	0	0	0	11
3.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.v. Autres oiseaux	2.364	0	0	0	0	0	0	0	97	2.461
3.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.y. Poissons	50	0	275	0	0	30	1.820	100	0	2.275
3.z. TOTAL	54.035	210	1.460	357	2.934	60	1.820	356	29.983	91.215

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES POUR L'ETUDE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Principales catégories de maladies/espèces

4.1 Espèces	4.2 Maladies cardio- vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
4.a. Souris	759	5.479	11.592	38.755	3.156	59.741
4.b. Rats	3.911	7.928	3.385	10.648	295	26.167
4.c. Cobayes	37	40	0	433	29	539
4.d. Hamsters	0	30	0	46	20	96
4.e. Autres rongeurs	0	89	0	53	100	242
4.f. Lapins	260	2	2	365	118	747
4.g. Chats	0	8	0	0	0	8
4.h. Chiens	53	0	0	22	0	75
4.i. Furets	0	0	0	0	0	0
4.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0
4.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	110	0	110
4.l. Porcs	153	1	0	290	428	872
4.m. Caprins	0	0	0	0	0	0
4.n. Ovins	0	0	0	46	22	68
4.o. Bovins	0	0	0	0	0	0
4.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0
4.q. Cébidés	0	12	5	31	0	48
4.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0
4.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0
4.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0
4.u. Cailles	0	0	0	0	0	0
4.v. Autres oiseaux	0	0	0	0	0	0
4.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0
4.x. Amphibiens	0	0	10	0	0	10
4.y. Poissons	0	0	0	0	8.975	8.975
4.z. TOTAL	5.173	13.589	14.994	50.799	13.143	97.698

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE QUALITE DE PRODUITS ET APPAREILS
UTILISÉS EN MEDECINE ET DENTISTERIE HUMAINES, ET EN MEDECINE VETERINAIRE**

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1 Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	5.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2/5.3/5.4/5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
5.a. Souris	1.079	22.337	0	0	90	0	23.506
5.b. Rats	0	2.916	0	0	25	74	3.015
5.c. Cobayes	34	2.740	0	0	10	70	2.854
5.d. Hamsters	0	124	0	0	0	75	199
5.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0
5.f. Lapins	343	1.736	0	0	28	2.091	4.198
5.g. Chats	0	7	0	16	0	0	23
5.h. Chiens	0	21	0	0	0	0	21
5.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0
5.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0
5.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0
5.l. Porcs	122	408	0	0	0	54	584
5.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0
5.n. Ovins	0	166	0	0	12	0	178
5.o. Bovins	0	0	0	0	0	0	0
5.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0
5.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0
5.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0
5.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0
5.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0
5.u. Cailles	0	30	0	0	0	0	30
5.v. Autres oiseaux	0	1.498	0	0	0	0	1.498
5.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0
5.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0
5.y. Poissons	0	0	0	0	0	0	0
5.z. TOTAL	1.578	31.983	0	16	165	2.364	36.106

Exemples: 5.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
5.3 - Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
5.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
5.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
5.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1 Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	6.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2/6.3/6.4/6.6	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
6.a. Souris	563	29.799	920	100	31.577	2.078	65.037
6.b. Rats	200	10.073	34	0	1.905	87	12.299
6.c. Cobayes	179	2.756	0	0	346	0	3.281
6.d. Hamsters	0	0	0	0	0	0	0
6.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0
6.f. Lapins	451	3.428	0	79	886	222	5.066
6.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0
6.h. Chiens	32	50	0	0	119	26	227
6.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0
6.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0
6.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0
6.l. Porcs	0	339	0	0	0	0	339
6.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0
6.n. Ovins	0	49	0	0	72	49	170
6.o. Bovins	0	0	0	0	49	0	49
6.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0
6.q. Cébidés	0	5	0	0	0	6	11
6.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0
6.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0
6.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0
6.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0
6.v. Autres oiseaux	0	2.461	0	0	0	0	2.461
6.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0
6.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0
6.y. Poissons	100	150	0	0	275	1.750	2.275
6.z. TOTAL	1.525	49.110	954	179	35.229	4.218	91.215

Exemples: 6.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
6.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
6.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
6.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
6.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 6.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/espèces

7.1 Espèces	7.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			7.3 Irritation de la peau	7.4 Sensibilisation de la peau	7.5 Irritation des yeux	7.6 Toxicité sub-chronique et chronique	7.7 Cancérogénicité	7.8 Toxicité affectant le développement	7.9 Mutagenicité	7.10 Toxicité affectant la reproduction	7.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	7.12 Autres	7.13 Total
	7.2.1. DL50 CL50	7.2.2 Autres méthodes létales	7.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
7.a. Souris	2.848	31.737	3.050	20	0	0	23.800	0	279	570	300	0	2.433	65.037
7.b. Rats	1.302	288	582	54	80	0	2.496	0	211	0	100	0	7.186	12.299
7.c. Cobayes	0	224	185	0	566	0	2.306	0	0	0	0	0	0	3.281
7.d. Hamsters	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.f. Lapins	0	0	2.201	1.312	357	615	76	0	129	0	70	0	306	5.066
7.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.h. Chiens	0	0	0	23	0	0	180	0	0	0	0	0	24	227
7.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.l. Porcs	0	155	0	0	0	0	178	0	0	0	0	0	6	339
7.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.n. Ovins	0	0	0	0	0	0	72	0	0	0	0	0	98	170
7.o. Bovins	0	0	0	0	0	0	49	0	0	0	0	0	0	49
7.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	11
7.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.v. Autres oiseaux	0	0	0	0	0	0	2.461	0	0	0	0	0	0	2.461
7.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.y. Poissons	425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.850	2.275
7.z. TOTAL	4.575	32.404	6.018	1.409	1.003	615	31.629	0	619	570	470	0	11.903	91.215

TABLEAU 8 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/produits testés

8.1 Produits	8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Mutagénicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50 CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	2.089	3.186	5.919	74	346	160	31.532	0	508	360	470	0	9.853	54.497
8.b. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210	0	0	0	210
8.c. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie	695	128	69	163	397	8	0	0	0	0	0	0	0	1.460
8.d. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique	0	0	0	357	0	0	0	0	0	0	0	0	0	357
8.e. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle	1.561	0	0	791	107	447	0	0	0	0	0	0	28	2.934
8.f. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	30
8.g. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600	600
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	180	954	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.158
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité	50	28.136	30	0	153	0	97	0	111	0	0	0	1.392	29.969
8.j. TOTAL	4.575	32.404	6.018	1.409	1.003	615	31.629	0	619	570	470	0	11.903	91.215

FRANCE

Statistiques transmises

Les statistiques ont été transmises par le ministère de la recherche.

Commentaires transmis par la France

Conformément aux articles 13 et 26 de la directive 86/609/CEE du 24 novembre 1986 concernant la protection des animaux utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques, l'utilisation d'animaux à des fins expérimentales en 1999 a fait l'objet d'une enquête statistique. Les statistiques françaises, présentées dans le format standardisé, ont été transmises à la Commission européenne par le ministère de la recherche qui est responsable de telles études.

Les huit tableaux indiquant les catégories d'informations requises, finalisés par la Commission et les autorités compétentes des États membres, ont été utilisés à cette fin. Il convient de rappeler que ces tableaux ont déjà été utilisés lors de l'enquête de 1997, les autorités françaises ayant testé la nouvelle structure harmonisée à cette occasion.

En termes de méthodologie, une innovation par rapport à l'étude précédente a été la possibilité donnée aux établissements de répondre au questionnaire soit sur disquette PC ou Mac, avec les tableaux complétés formatés sous Excel, soit par courrier électronique, protégé par un mot de passe. Cette dernière solution a été grandement appréciée, presque 20 % des courriers (et réponses) ayant suivi cette voie.

L'analyse des résultats entraîne les commentaires suivants:

- Entre 1990 et 1999, c'est-à-dire en presque 10 ans, le nombre total d'animaux vertébrés utilisés pour des expériences a chuté de 37 %, ce qui correspond à une baisse moyenne de 5 % par an.
- Cette diminution est plus importante dans les établissements privés que dans le secteur public en ce qui concerne le nombre total d'animaux utilisés, passé de 75,6 % en 1997 à 61 % en 1999.
- Les rongeurs restent le plus grand groupe d'animaux de laboratoire. Si leur nombre a enregistré une réduction de 36 % entre 1990 et 1999, leur poids dans le total a sensiblement augmenté. Il était de 90,8 % en 1990 et a atteint 91,6 % en 1999, avec une augmentation nette notable du nombre de rongeurs utilisés entre 1997 et 1999 dans les laboratoires publics.
- En ce qui concerne les lapins, leur nombre a chuté de 56 % entre 1990 et 1999 mais ils ont été beaucoup plus utilisés par les laboratoires publics entre 1997 et 1999.

- En 1999, le nombre de chiens utilisés, qui avait baissé de 33 % depuis 1990, a connu une hausse par rapport à 1997. Les établissements privés sont ceux qui les utilisent le plus, mais les laboratoires publics ont considérablement accru leurs besoins.
- L'utilisation de chats enregistre une baisse de 34 % entre 1990 et 1999, une tendance semblable étant constatée dans les laboratoires du secteur public.
- Le nombre de primates utilisés a baissé de 26 % entre 1990 et 1999. Après une diminution de leur utilisation de seulement 2 % entre 1993 et 1997, une nouvelle réduction de 11 % entre 1997 et 1999 a été enregistrée. Comme en 1997, aucun singe anthropoïde n'a été utilisé.
- L'utilisation de porcs décroît régulièrement depuis 1993, avec une réduction moyenne de 11 % par an. En 1999, les porcs représentaient 0,4 % des vertébrés utilisés, contre 0,6 % en 1993.
- Le nombre de caprins et d'ovins a augmenté de 46 % de 1997 à 1999. L'accroissement moyen annuel est de 4 % de 1990 à 1999.
- Les variations dans l'utilisation des vaches sont semblables à celles constatées pour les caprins et les ovins. Toutefois, l'augmentation enregistrée entre 1997 et 1999 est plus forte, atteignant 90 %. L'augmentation a été en moyenne de 3 % entre 1990 et 1999, les laboratoires publics étant les plus gros utilisateurs.

Par ailleurs, comme lors des précédentes enquêtes, le ministère de la recherche a estimé nécessaire, pour assurer la transparence, d'établir un tableau non communautaire, afin de prendre en compte une catégorie particulière d'animaux, dont l'utilisation ne répond pas à la définition de l'expérience visée à l'article 2 de la directive 86/609/CEE. Selon cet article, le sacrifice d'un animal par une méthode «humaine» (méthode la moins douloureuse acceptée par la pratique moderne) pour en prélever des cellules, des tissus ou des organes, ne constitue pas une expérience. Le tableau montre que le nombre d'animaux sacrifiés par des méthodes «humaines» pour mettre en œuvre des études in vitro reste important: 255 089. Il y a des différences marquées entre les deux types connexes d'utilisation. Entre 1997 et 1999, l'utilisation de vertébrés avec des «méthodes de remplacement des expériences animales» a augmenté de 66 % tandis que celle pour la «recherche fondamentale» a chuté de 51 %.

Une lettre datée du 20 avril 2001 a attiré notre attention sur le fait que certains tableaux statistiques concernant l'utilisation d'animaux de laboratoire en France en 1999 présentaient des incohérences. En particulier, les totaux des tableaux n° 3, 6, 7 et 8 auraient dû être identiques au total de la colonne 2.6 du tableau n° 2.

Il s'agit d'un problème connu, mais il a néanmoins été décidé de respecter les données transmises, afin d'assurer la transparence et parce que ces données pourraient être instructives pour la Commission et les autorités compétentes des États membres.

Deux raisons essentielles expliquent ces divergences:

1. Dans chaque tableau, les institutions déclarantes devaient indiquer des données particulières (ventilées par type d'utilisation et par espèces) et les totaux correspondants. On a constaté que dans un certain nombre de cas, la somme des données était différente - généralement inférieure - par rapport aux totaux indiqués. Cela s'expliquerait par le fait que la personne qui commande les animaux n'est pas toujours la même que celle qui réalise les expériences.
2. Le système de vérification de la cohérence dans le cadre de cette enquête était basé sur des exceptions. En d'autres termes, lorsque les résultats ont été enregistrés, tous les tableaux qui ne satisfaisaient pas au critère de cohérence ont été renvoyés aux institutions concernées pour vérification.

2.1 Si après vérification, les institutions se sont montrées incapables de corriger les données dans un délai acceptable, l'approche adoptée a été de respecter les totaux indiqués. En conséquence, il est probable que le nombre d'animaux véritablement utilisés soit plus faible (environ 0,25 %). Cela explique en grande partie pourquoi les chiffres sont légèrement plus élevés que ceux qui devraient figurer aux totaux des tableaux n° 3, 6, 7 et 8.

2.2 En outre, si les réponses émanaient d'une animalerie centrale, la procédure de vérification était plus complexe en raison de la nécessité de d'abord identifier le (ou les) laboratoire(s) utilisant le service commun d'où provient la divergence, et dans certains cas, à cause de la difficulté de distinguer les animaux commandés des animaux utilisés.

Finalement, il convient de noter que **la plus grande marge d'erreur constatée entre les tableaux connexes est de 0,4 %**. Évidemment, il serait préférable que cette marge soit nulle, mais la procédure de collecte des données et l'hétérogénéité des institutions concernées rendent ces divergences inévitables, quelque mineures qu'elles soient.

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	1.552.330	1.469.187	5.153	953	77.037	
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	460.407	452.908	729	0	6.770	
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	77.021	76.860	0	0	161	
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	16.200	14.854	56	0	1.290	
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	9.405					
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	49.836	48.202	1.597	0	37	1.717
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	1.855	1.176	492	0	187	86
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	5.203	3.130	541	0	1.532	266
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	190	76	0	0	114	0
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	169					
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	440					
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	8.897					
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	1.839					
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	4.455					
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	3.104					
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	455	323	0	0	132	0
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	53	15	38	0	0	0
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	1.814	290	16	0	1.508	24
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0	0	0	0
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	272					
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	442	430	0	0	12	
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	86.168					
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	50					
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	6.187					
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	22.805					
1.z. TOTAL	2.309.597					

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-pement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris	366.493	541.115	318.644	250.072	38.646	3.191	14.509	19.660	1.552.330
2.b. Rats	106.582	266.242	17.028	0	55.933	320	13.174	1.128	460.407
2.c. Cobayes	1.769	13.660	30.857	23.919	6.349	53	275	139	77.021
2.d. Hamsters	3.800	2.137	0	6.102	221	0	72	3.868	16.200
2.e. Autres rongeurs	2.416	6.914	15	0	0	50	0	10	9.405
2.f. Lapins	4.428	10.775	18.853	1.219	6.711	16	1.520	6.314	49.836
2.g. Chats	151	1.191	14	210	184	0	0	105	1.855
2.h. Chiens	20	2.220	0	410	2.486	0	67	0	5.203
2.i. Furets	20	164	0	6	0	0	0	0	190
2.j. Autres carnivores	134	25	0	10	0	0	0	0	169
2.k. Chevaux, ânes et croisements	200	85	55	42	46	0	12	0	440
2.l. Porcs	1.106	3.842	35	1.811	152	0	693	1.258	8.897
2.m. Caprins	616	11	0	0	0	0	32	1.180	1.839
2.n. Ovins	3.121	502	0	217	244	0	4	367	4.455
2.o. Bovins	1.213	1.222	0	255	23	44	2	345	3.104
2.p. Prosimiens	455	0	0	0	0	0	0	0	455
2.q. Cébidés	15	38	0	0	0	0	0	0	53
2.r. Cercopithécidés	239	72	519	0	957	0	4	23	1.814
2.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.t. Autres mammifères	2	0	0	0	270	0	0	0	272
2.u. Cailles	430	0	0	0	0	0	0	12	442
2.v. Autres oiseaux	8.804	11.964	10.034	54.754	486	0	0	126	86.168
2.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	50	0	50
2.x. Amphibiens	2.580	16	0	0	0	0	3.591	0	6.187
2.y. Poissons	10.295	9.648	0	0	2.022	10	830	0	22.805
2.z. TOTAL	514.889	871.843	396.054	339.027	114.730	3.684	34.835	34.535	2.309.597

TABLEAU 3 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Produits testés/espèces

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme cosmétique s ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologique s ou évaluations de sécurité	3.11 Total
3.a. Souris	32.373	100	1.371	0	60	1.131	0	222	3.389	38.646
3.b. Rats	47.498	710	2.030	0	45	946	0	84	4.660	55.973
3.c. Cobayes	4.561	500	392	0	0	120	0	74	746	6.393
3.d. Hamsters	80	0	0	0	0	115	0	0	26	221
3.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.f. Lapins	6.016	145	42	42	181	0	0	0	352	6.778
3.g. Chats	184	0	0	0	0	0	0	0	0	184
3.h. Chiens	2.434	0	0	0	0	0	0	0	52	2.486
3.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.j. Autres carnivores	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10
3.k. Chevaux, ânes et croisements	46	0	0	0	0	0	0	0	0	46
3.l. Porcs	134	0	0	0	0	0	0	14	0	148
3.m. Caprins	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4
3.n. Ovins	239	20	0	0	0	0	0	5	0	264
3.o. Bovins	18	0	0	0	0	0	5	0	0	23
3.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.r. Cercopithécidés	947	0	10	0	0	0	0	0	0	957
3.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.t. Autres mammifères	0	270	0	0	0	0	0	0	0	270
3.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.v. Autres oiseaux	147	339	0	0	0	0	0	0	0	486
3.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.y. Poissons	1.502	500	0	0	0	0	0	0	20	2.022
3.z. TOTAL	96.193	2.584	3.845	42	286	2.312	5	399	9.245	114.911

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES POUR L'ETUDE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Principales catégories de maladies/espèces

4.1 Espèces	4.2 Maladies cardio- vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
4.a. Souris	36.985	229.938	97.889	453.530	92.184	910.526
4.b. Rats	65.011	158.054	9.871	139.795	698	373.429
4.c. Cobayes	3.271	830	338	10.470	573	15.482
4.d. Hamsters	1.087	0	0	4.500	350	5.937
4.e. Autres rongeurs	520	6.767	0	1.593	500	9.380
4.f. Lapins	5.898	6	95	7.502	1.714	15.215
4.g. Chats	0	19	0	186	1.137	1.342
4.h. Chiens	577	24	0	892	747	2.240
4.i. Furets	0	0	0	184	0	184
4.j. Autres carnivores	0	0	0	134	25	159
4.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	215	70	285
4.l. Porcs	1.338	4	11	881	2.190	4.424
4.m. Caprins	0	0	0	537	90	627
4.n. Ovins	81	0	16	2.336	1.190	3.623
4.o. Bovins	0	0	0	1.512	967	2.479
4.p. Prosimiens	0	0	0	455	0	455
4.q. Cébidés	0	50	0	3	0	53
4.r. Cercopithécidés	17	67	0	185	0	269
4.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0
4.t. Autres mammifères	0	0	0	2	0	2
4.u. Cailles	0	160	0	270	0	430
4.v. Autres oiseaux	0	399	136	3.795	15.904	20.234
4.w. Reptiles	0	0	0	18	0	18
4.x. Amphibiens	0	16	0	2.530	50	2.596
4.y. Poissons	135	0	0	8.876	10.942	19.953
4.z. TOTAL	114.920	396.334	108.356	640.401	129.331	1.389.342

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE QUALITE DE PRODUITS ET APPAREILS
UTILISÉS EN MEDECINE ET DENTISTERIE HUMAINES, ET EN MEDECINE VETERINAIRE**

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1 Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	5.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2/5.3/5.4/5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
5.a. Souris	1.510	327.441	0	1.751	208.558	29.456	568.716
5.b. Rats	0	3.219	0	4.490	7.864	1.455	17.028
5.c. Cobayes	96	35.757	0	0	18.923	0	54.776
5.d. Hamsters	0	6.102	0	0	0	0	6.102
5.e. Autres rongeurs	15	0	0	0	0	0	15
5.f. Lapins	14	11.668	0	8	7932	450	20.072
5.g. Chats	0	224	0	0	0	0	224
5.h. Chiens	0	410	0	0	0	0	410
5.i. Furets	0	0	0	0	6	0	6
5.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	10	10
5.k. Chevaux, ânes et croisements	55	42	0	0	0	0	97
5.l. Porcs	0	1.846	0	0	0	0	1.846
5.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0
5.n. Ovins	0	217	0	0	0	0	217
5.o. Bovins	0	255	0	0	0	0	255
5.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0
5.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0
5.r. Cercopithécidés	0	519	0	0	0	0	519
5.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0
5.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0
5.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0
5.v. Autres oiseaux	0	64.210	0	578	0	0	64.788
5.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0
5.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0
5.y. Poissons	0	0	0	0	0	0	0
5.z. TOTAL	1.690	451.910	0	6.827	243.283	31.371	735.081

Exemples: 5.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
5.3 - Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
5.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
5.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
5.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1 Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	6.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2/6.3/6.4/6.6	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
6.a. Souris	950	3.455	0	8.582	21.107	4.512	38.606
6.b. Rats	1.392	4.319	0	1.581	42.136	6.515	55.943
6.c. Cobayes	0	941	0	424	3.974	1.084	6.423
6.d. Hamsters	0	26	0	0	20	175	221
6.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0
6.f. Lapins	124	1.138	0	2.040	3.317	92	6.711
6.g. Chats	0	24	0	0	160	0	184
6.h. Chiens	12	20	0	3	2.348	103	2.486
6.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0
6.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0
6.k. Chevaux, ânes et croisements	0	46	0	0	0	0	46
6.l. Porcs	4	79	0	14	55	0	152
6.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0
6.n. Ovins	0	57	0	0	187	0	244
6.o. Bovins	0	23	0	0	0	0	23
6.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0
6.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0
6.r. Cercopithécidés	0	0	0	40	877	40	957
6.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0
6.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	270	270
6.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0
6.v. Autres oiseaux	70	134	0	0	0	282	486
6.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0
6.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0
6.y. Poissons	0	20	0	500	0	1.502	2.022
6.z. TOTAL	2.552	10.282	0	13.184	74.181	14.575	114.774

Exemples: 6.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
6.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
6.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
6.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
6.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 6.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/espèces

7.1 Espèces	7.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			7.3 Irritation de la peau	7.4 Sensibilisation de la peau	7.5 Irritation des yeux	7.6 Toxicité sub-chronique et chronique	7.7 Cancérogénicité	7.8 Toxicité affectant le développement	7.9 Mutagenicité	7.10 Toxicité affectant la reproduction	7.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	7.12 Autres	7.13 Total
	7.2.1. DL50 CL50	7.2.2 Autres méthodes létales	7.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
7.a. Souris	3.035	3.282	7.096	0	0	0	7.111	1.280	0	1.073	550	0	15.219	38.646
7.b. Rats	2.671	1.789	8.414	259	0	0	18.604	2.834	4.394	3.678	3.205	0	10.095	55.943
7.c. Cobayes	0	79	62	281	4.335	0	0	0	0	0	0	0	1.666	6.423
7.d. Hamsters	0	0	40	20	0	0	0	0	0	20	0	0	141	221
7.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.f. Lapins	0	15	397	870	0	771	641	0	1.375	0	459	0	2.491	7.019
7.g. Chats	0	0	0	0	0	0	184	0	0	0	0	0	0	184
7.h. Chiens	0	0	341	95	0	0	1.699	0	0	0	0	0	351	2.486
7.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.j. Autres carnivores	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
7.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	22	0	0	0	0	0	18	40
7.l. Porcs	0	0	8	0	0	0	20	0	39	0	0	0	85	152
7.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	20
7.n. Ovins	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	224	230
7.o. Bovins	0	0	0	0	0	0	12	0	0	0	0	0	5	17
7.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.r. Cercopithecédés	0	7	49	0	0	0	901	0	0	0	0	0	40	997
7.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.t. Autres mammifères	270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270
7.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.v. Autres oiseaux	269	0	133	0	0	0	84	0	0	0	0	0	0	486
7.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.y. Poissons	0	1.502	112	0	0	0	100	0	100	0	100	100	40	2.054
7.z. TOTAL	6.245	6.674	16.664	1.525	4.335	771	29.378	4.114	5.908	4.771	4.314	100	30.395	115.194

TABLEAU 8 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/produits testés

8.1 Produits	8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Mutagenicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50 CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.542	5.158	14.733	904	2.827	567	26.338	5.754	4.026	4.225	3.359	0	25.482	96.915
8.b. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture	1.349	0	170	48	500	30	100	0	100	0	100	0	100	2.497
8.c. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie	172	0	0	252	142	0	1.249	0	550	56	0	0	1.424	3.845
8.d. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique	0	0	0	42	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42
8.e. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle	0	60	45	100	120	81	0	0	0	0	0	0	20	426
8.f. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine	288	736	179	0	0	0	260	0	0	0	0	0	729	2.192
8.g. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	0	0	0	0	0	0	38	180	0	137	0	0	274	629
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité	0	720	1.500	179	746	93	1.219	0	0	0	0	0	4.119	8.576
8.j. TOTAL	5.351	6.674	16.627	1.525	4.335	771	29.204	5.934	4.676	4.418	3.459	0	32.148	115.122

IRLANDE

Statistiques transmises

Les statistiques de 1999 pour l'Irlande émanent du ministère de la santé et de l'enfance (*Department of Health and Children*).

Commentaires transmis par l'Irlande

Généralités

- Au total, 73 929 animaux ont été utilisés, ce qui représente une hausse de 7 % par rapport à 1998.
- Il y avait 456 licences valables au cours de cette période.
- 182 nouvelles licences ont été délivrées en 1999, soit 27 % de moins que l'année précédente.
- Les rongeurs ont représenté 63 % du total des animaux utilisés.
- Aucun primate n'a été utilisé, conformément à la politique de l'Irlande qui n'en autorise pas l'utilisation.
- Parmi les animaux utilisés, 66 % (48 913) ont été élevés dans des établissements d'élevage agréés en Irlande.
- Le secteur privé a utilisé 26 % des animaux (19 165), soit 5 % de moins par rapport à 1998.
- Les universités et instituts ont utilisé 37 % des animaux servant à des procédures scientifiques (27 507 animaux).
- 58 % de toutes les procédures (49 922) n'ont pas été accompagnées d'anesthésie, généralement parce que la procédure était tellement mineure que l'anesthésie n'était pas appropriée.
- 6 % des animaux (4 524) ont été utilisés dans des procédures avec anesthésie provisoire (certificat B).
- 691 animaux génétiquement modifiés ont été utilisés à des fins expérimentales, soit 1 % du nombre total d'animaux utilisés.

Animaux utilisés à des fins sélectionnées

- 32 % des animaux (23 463) ont servi à des études portant spécifiquement sur les maladies animales.

- 20 000 poissons (plus de 99 % de tous les poissons utilisés) ont été utilisés pour la surveillance réglementaire des infections des cheptels.
- Sur les 844 porcs utilisés en 1999, 78 % ont servi à des études sur les maladies animales.
- 129 chats ont été utilisés au total, dont 87 % (112) pour des études sur les maladies des félins.
- 312 chiens ont été utilisés en 1999, dont 132 lors d'études sur les maladies humaines.
- Environ 10 % des animaux ont servi à des études sur les troubles mentaux et nerveux de l'homme.
- L'enseignement et la formation ont représenté 2,5 % des utilisations des animaux.

Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité

- Aucun animal n'a été utilisé pour des essais de cosmétiques.
- Les essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité ont représenté 17 % des animaux utilisés (12 347). 97 % des essais étaient des procédures exigées par la législation.
- 90 % des animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité étaient des souris.
- Aucun animal n'a été utilisé pour réaliser des tests DL_{50} ou CL_{50} .

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	31251	29244	1851	0	156	
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	14484	11940	2544	0	0	
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	1041	1041	0	0	0	
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	133	6	108	0	19	
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	0					
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	915	814	101	0	0	0
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	129	129	0	0	0	12
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	312	304	0	8	0	93
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	0	0	0	0	0	0
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	0					
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	192					
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	844					
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	0					
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	1472					
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	1862					
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0	0	0	0
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	0	0	0	0	0	0
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	0	0	0	0	0	0
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0	0	0	0
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	13					
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	0	0	0	0	0	
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	1229					
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	0					
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	0					
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	20052					
1.z. TOTAL	73929					

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-ement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris	5700	2562	11142	380	11040	63	328	36	31251
2.b. Rats	6260	3158	4324	0	232	0	269	241	14484
2.c. Cobayes	0	0	388	124	484	9	36	0	1041
2.d. Hamsters	108	25	0	0	0	0	0	0	133
2.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.f. Lapins	301	15	348	120	116	2	4	9	915
2.g. Chats	20	92	0	0	17	0	0	0	129
2.h. Chiens	31	114	5	0	162	0	0	0	312
2.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	83	80	0	29	0	192
2.l. Porcs	129	16	0	6	6	539	18	130	844
2.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.n. Ovins	741	8	0	0	74	21	510	118	1472
2.o. Bovins	649	23	0	184	136	65	250	555	1862
2.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.t. Autres mammifères	13	0	0	0	0	0	0	0	13
2.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.v. Autres oiseaux	100	320	0	12	0	12	0	785	1229
2.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.y. Poissons	52	0	0	0	0	20000	0	0	20052
2.z. TOTAL	14104	6333	16207	909	12347	20711	1444	1874	73929

TABLEAU 3 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Produits testés/espèces

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme cosmétique s ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologique s ou évaluations de sécurité	3.11 Total
3.a. Souris	948	0	0	0	0	0	0	0	10092	11040
3.b. Rats	232	0	0	0	0	0	0	0	0	232
3.c. Cobayes	450	0	0	0	0	0	0	0	34	484
3.d. Hamsters	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.f. Lapins	116	0	0	0	0	0	0	0	0	116
3.g. Chats	17	0	0	0	0	0	0	0	0	17
3.h. Chiens	162	0	0	0	0	0	0	0	0	162
3.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.k. Chevaux, ânes et croisements	80	0	0	0	0	0	0	0	0	80
3.l. Porcs	6	0	0	0	0	0	0	0	0	6
3.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.n. Ovins	33	0	0	0	0	0	0	19	22	74
3.o. Bovins	136	0	0	0	0	0	0	0	0	136
3.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.v. Autres oiseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.y. Poissons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.z. TOTAL	2180	0	0	0	0	0	0	19	10148	12347

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES POUR L'ETUDE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Principales catégories de maladies/espèces

4.1 Espèces	4.2 Maladies cardio- vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
4.a. Souris	179	3352	1075	3082	637	8325
4.b. Rats	1024	3777	451	4097	69	9418
4.c. Cobayes	0	0	0	0	9	9
4.d. Hamsters	0	108	0	4	21	133
4.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0
4.f. Lapins	40	0	4	272	2	318
4.g. Chats	0	0	0	0	112	112
4.h. Chiens	26	0	0	106	13	145
4.i. Furets	0	0	0	0	0	0
4.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0
4.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0
4.l. Porcs	0	0	0	22	662	684
4.m. Caprins	0	0	0	0	0	0
4.n. Ovins	0	0	0	14	756	770
4.o. Bovins	0	0	0	0	737	737
4.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0
4.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0
4.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0
4.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0
4.t. Autres mammifères	0	0	0	0	13	13
4.u. Cailles	0	0	0	0	0	0
4.v. Autres oiseaux	0	0	0	0	432	432
4.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0
4.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0
4.y. Poissons	0	52	0	0	20000	20052
4.z. TOTAL	1269	7289	1530	7597	23463	41148

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE QUALITE DE PRODUITS ET APPAREILS
UTILISÉS EN MEDECINE ET DENTISTERIE HUMAINES, ET EN MEDECINE VETERINAIRE**

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1 Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	5.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2/5.3/5.4/5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
5.a. Souris	0	11522		0	0	0	11522
5.b. Rats	0	4324	0	0	0	0	4324
5.c. Cobayes	0	512	0	0	0	0	512
5.d. Hamsters	0	0	0	0	0	0	0
5.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0
5.f. Lapins	0	468	0	0	0	0	468
5.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0
5.h. Chiens	0	0	0	0	0	5	5
5.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0
5.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0
5.k. Chevaux, ânes et croisements	0	80	0	0	0	3	83
5.l. Porcs	0	6	0	0	0	0	6
5.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0
5.n. Ovins	0	0	0	0	0	0	0
5.o. Bovins	0	112	0	0	0	72	184
5.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	
5.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0
5.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0
5.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0
5.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0
5.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0
5.v. Autres oiseaux	0	12	0	0	0	0	12
5.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0
5.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0
5.y. Poissons	0	0	0	0	0	0	0
5.z. TOTAL	0	17036	0	0	0	80	17116

Exemples: 5.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
5.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
5.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
5.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
5.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1 Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	6.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2/6.3/6.4/6.6	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
6.a. Souris	0	5522	0	8	5510	0	11040
6.b. Rats	0	0	0	0	0	232	232
6.c. Cobayes	0	450	0	0	0	34	484
6.d. Hamsters	0	0	0	0	0	0	0
6.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0
6.f. Lapins	0	116	0	0	0	0	116
6.g. Chats	17	0	0	0	0	0	17
6.h. Chiens	39	123	0	0	0	0	162
6.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0
6.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0
6.k. Chevaux, ânes et croisements	0	80	0	0	0	0	80
6.l. Porcs	0	6	0	0	0	0	6
6.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0
6.n. Ovins	28	24	0	0	0	22	74
6.o. Bovins	0	136	0	0	0	0	136
6.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0
6.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0
6.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0
6.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0
6.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0
6.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0
6.v. Autres oiseaux	0	0	0	0	0	0	0
6.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0
6.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0
6.y. Poissons	0	0	0	0	0	0	0
6.z. TOTAL	84	6457	0	8	5510	288	12347

Exemples: 6.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
6.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
6.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
6.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
6.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 6.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/espèces

7.1 Espèces	7.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			7.3 Irritation de la peau	7.4 Sensibilisation de la peau	7.5 Irritation des yeux	7.6 Toxicité sub-chronique et chronique	7.7 Cancérogénicité	7.8 Toxicité affectant le développement	7.9 Mutagenicité	7.10 Toxicité affectant la reproduction	7.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	7.12 Autres	7.13 Total
	7.2.1. DL50 CL50	7.2.2 Autres méthodes létales	7.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
7.a. Souris	10092	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	948	11040	
7.b. Rats	0	232	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	232	
7.c. Cobayes	0	0	0	450	0	0	0	0	0	0	0	34	484	
7.d. Hamsters	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.f. Lapins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116	116	
7.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	17	
7.h. Chiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	162	162	
7.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.k. Chevaux, ânes et croisements	0	80	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80	
7.l. Porcs	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	
7.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.n. Ovins	0	9	0	0	0	0	0	0	0	41	0	24	74	
7.o. Bovins	0	112	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	136	
7.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.v. Autres oiseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.y. Poissons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7.z. TOTAL	10092	439	0	450	0	0	0	0	0	41	0	1325	12347	

TABLEAU 8 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/produits testés

8.1 Produits	8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Mutagenicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50 CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	0	0	430	0	450	0	0	0	0	0	0	0	1334	2214
8.b. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8.c. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8.d. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8.e. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8.f. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8.g. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41	0	0	41
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité	0	10092	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10092
8.j. TOTAL	0	10092	430	0	450	0	0	0	0	0	41	0	1334	12347

ITALIE

Statistiques transmises

Les statistiques ont été transmises par le ministère de la santé, département «Aliments, nutrition et santé publique vétérinaire» (*Ministero della Sanità, Dipartimento Alimenti, Nutrizione e Sanità Pubblica Veterinaria*).

Commentaires transmis par l'Italie

Les données collectées ont été enregistrées dans les tableaux statistiques harmonisés élaborés par les autorités nationales compétentes au sein de l'UE en 1997.

De manière générale, elles confirment la tendance à la baisse du nombre total d'animaux utilisés dans des expériences, qui en 1999 représentait moins d'un million.

Espèces	1997	1998	1999	Diff. % 1997-1999
Toutes	1 130 536	1 099 491	959 105	- 15,16 %

Les détails pour les différentes espèces sont les suivants:

Espèces	1997	1998	1999	Diff. % 1997-1999
RATS	688 145	579 479	491 966	- 28,5%
COBAYES	31 564	29 471	18 455	- 41,5%
AUTRES RONGEURS	2 782	5 372	2 428	
LAPINS	31 004	22 920	16 430	
CHATS	263	89	29	
CHIENS	897	876	745	
CAPRINS	45	206	41	
PROSIMIENS	--	103 (?)	--	
AUTRES MAMMIFÈRES	24	70	25	
AUTRES OISEAUX	6 673	24 992	19 931	
REPTILES	910	1 739	1 410	

Les tableaux comportent également des données concernant les animaux utilisés pour des études in vitro (sacrifiés pour prélever des organes, tissus ou cellules), à des fins d'enseignement et pour le diagnostic de maladies humaines ou animales.

Les souris et les rats ont représenté 92,4 % des animaux utilisés.

Les chiens, chats et simiens ont représenté 0,13 % des animaux utilisés, soit une baisse de 26,9 % depuis 1997. Pour plus de détails sur les différentes espèces, voir l'annexe I.

88,58 % des animaux sont utilisés pour des études de biologie fondamentale, la recherche et le développement concernant des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines et en médecine vétérinaire et dans la production et le contrôle de qualité de produits et appareils de médecine et dentisterie humaines.

Annexe I

2.1 Espèces	2.10 Total 1997	2.10 Total 1999	2. Différence en pourcentage
2.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	356.887	394.310	10,49
2.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	688.145	491.966	-28,51
2.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	31.564	18.455	-41,53
2.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	2.957	3.565	20,56
2.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	2.782	2.428	-12,72
2.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	31.004	16.430	-47,01
2.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	263	29	-88,97
2.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	897	745	-16,95
2.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	8	16	100,00
2.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	0	0	0,00
2.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	31	20	-35,48
2.l. Porcs (<i>Sus</i>)	1.708	2.045	19,73
2.m. Caprins (<i>Capra</i>)	45	41	-8,89
2.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	415	612	47,47
2.m. Bovins (<i>Bos</i>)	182	542	197,80
2.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0,00
2.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	27	50	85,19
2.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	556	450	-19,06
2.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0,00
2.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	24	25	4,17
2.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	88	226	156,82
2.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	6.673	19.931	198,68
2.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	910	1.410	54,95
2.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	1.725	2.164	25,45
2.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	3.645	3.645	0,00
2.z. TOTAL	1.130.536	959.105	-15,16

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	410788	390176	11768	773	8071	2437
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	500625	491881	7356	204	1184	1527
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	18430	11388	70	6972	0	17
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	2773	1639	0	0	1134	0
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	629	459	160	0	10	32
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	19030	18711	10	0	309	739
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	86	26	60	0	0	0
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	741	738	0	0	3	94
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	16	4	12	0	0	0
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	0	0	0	0	0	0
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	20	20	0	0	0	15
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	1924	1691	233	0	0	6
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	64	58	6	0	0	12
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	477	469	3	0	5	142
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	518	421	94	0	3	3
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0	0	0	0
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	62	59	2	0	1	73
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	450	25	163	0	262	100
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0	0	0	0
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	25	0	25	0	0	0
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	226	226	0	0	0	0
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	15680	14759	380	0	541	0
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	1410	1160	50	0	200	0
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	2940	2497	0	0	443	20
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	3528	3154	0	0	374	0
1.z. TOTAL	980442	939561	20392	7949	12540	5217

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-pement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris	147044	136132	47910	978	41229	15027	363	7798	396481
2.b. Rats	79135	110252	281652	1962	16901	439	2173	1598	494112
2.c. Cobayes	3903	1324	8908	10	2675	615	8	1031	18474
2.d. Hamsters	2245	1259	0	0	31	60	0	0	3595
2.e. Autres rongeurs	468	1680	0	0	0	280	0	0	2428
2.f. Lapins	3104	6505	3826	174	1805	108	22	961	16505
2.g. Chats	14	0	4	0	11	0	0	0	29
2.h. Chiens	32	291	0	0	416	0	0	6	745
2.i. Furets	4	12	0	0	0	0	0	0	16
2.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.k. Chevaux, ânes et croisements	5	0	0	0	0	0	0	15	20
2.l. Porcs	415	466	0	171	52	4	92	849	2049
2.m. Caprins	26	0	0	0	0	0	0	15	41
2.n. Ovins	156	93	0	35	27	56	30	223	620
2.o. Bovins	78	26	0	84	0	7	16	331	542
2.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.q. Cébidés	28	22	0	0	0	0	0	0	50
2.r. Cercopithécidés	6	70	56	0	317	0	0	1	450
2.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.t. Autres mammifères	25	0	0	0	0	0	0	0	25
2.u. Cailles	66	0	0	160	0	0	0	0	226
2.v. Autres oiseaux	3463	7048	0	3997	3785	40	0	1598	19931
2.w. Reptiles	1410	0	0	0	0	0	0	0	1410
2.x. Amphibiens	2184	0	0	0	0	0	0	0	2184
2.y. Poissons	2460	0	0	0	374	0	11	800	3645
2.z. TOTAL	246271	265180	342356	7571	67623	16636	2715	15226	963578

TABLEAU 3 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Produits testés/espèces

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme cosmétique s ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologique s ou évaluations de sécurité	3.11 Total
3.a. Souris	32102			678	0	9472	0	308	14412	57732
3.b. Rats	16672			200	98	66	187	44	4167	22911
3.c. Cobayes	940			0	0	0	0	0	1272	2650
3.d. Hamsters	31			0	0	0	0	0	0	31
3.e. Autres rongeurs	0			0	0	0	0	0	0	0
3.f. Lapins	1917			12	0	0	0	11	317	2449
3.g. Chats	3			0	0	0	0	0	0	3
3.h. Chiens	380			0	0	0	0	0	36	416
3.i. Furets	0			0	0	0	0	0	0	0
3.j. Autres carnivores	0			0	0	0	0	0	0	0
3.k. Chevaux, ânes et croisements	0			0	0	0	0	0	0	0
3.l. Porcs	101			0	0	0	0	0	18	119
3.m. Caprins	0			0	0	0	0	0	0	0
3.n. Ovins	27			0	0	0	0	0	0	27
3.o. Bovins	0			0	0	0	0	0	0	0
3.p. Prosimiens	0			0	0	0	0	0	0	0
3.q. Cébidés	0			0	0	0	0	0	0	0
3.r. Cercopithécidés	292			0	0	0	0	0	24	317
3.s. Singes anthropoïdes	0			0	0	0	0	0	0	0
3.t. Autres mammifères	0			0	0	0	0	0	0	0
3.u. Cailles	0			0	0	0	0	0	0	0
3.v. Autres oiseaux	3987			0	0	0	0	0	15	4002
3.w. Reptiles	0			0	0	0	0	0	0	0
3.x. Amphibiens	0			0	0	0	0	0	0	0
3.y. Poissons	240			0	0	0	0	0	22	614
3.z. TOTAL	56692			890	98	9538	187	363	20283	91271

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES POUR L'ETUDE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Principales catégories de maladies/espèces

4.1 Espèces	4.2 Maladies cardio- vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
4.a. Souris	8728	31020	58763	112714	5179	216404
4.b. Rats	10047	44607	8904	43042	336	106936
4.c. Cobayes	644	67	70	1194	596	2571
4.d. Hamsters	1144	420	12	53	60	1689
4.e. Autres rongeurs	0	1712	0	0	290	2002
4.f. Lapins	1234	104	491	2906	183	4918
4.g. Chats	6	0	3	60	0	69
4.h. Chiens	65	30	122	312	0	529
4.i. Furets	0	0	12	4	0	16
4.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0
4.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0
4.l. Porcs	49	8	8	241	45	351
4.m. Caprins	2	0	0	0	0	2
4.n. Ovins	29	0	0	38	0	67
4.o. Bovins	2	0	0	0	7	9
4.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0
4.q. Cébidés	0	22	0	0	0	22
4.r. Cercopithécidés	0	0	162	128	0	290
4.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0
4.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0
4.u. Cailles	0	0	0	0	0	0
4.v. Autres oiseaux	8	534	0	50	246	838
4.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0
4.x. Amphibiens	20	41	0	830	0	891
4.y. Poissons	0	0	0	0	0	0
4.z. TOTAL	21978	78565	68547	161572	6942	337604

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE QUALITE DE PRODUITS ET APPAREILS
UTILISÉS EN MEDECINE ET DENTISTERIE HUMAINES, ET EN MEDECINE VETERINAIRE**

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1 Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	5.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2/5.3/5.4/5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
5.a. Souris	11422						
5.b. Rats	478						
5.c. Cobayes	2726						
5.d. Hamsters	0						
5.e. Autres rongeurs	0						
5.f. Lapins	444						
5.g. Chats	65						
5.h. Chiens	0						
5.i. Furets	0						
5.j. Autres carnivores	0						
5.k. Chevaux, ânes et croisements	15						
5.l. Porcs	96						
5.m. Caprins	0						
5.n. Ovins	111						
5.o. Bovins	87						
5.p. Prosimiens	0						
5.q. Cébidés	0						
5.r. Cercopithécidés	0						
5.s. Singes anthropoïdes	0						
5.t. Autres mammifères	0						
5.u. Cailles	160						
5.v. Autres oiseaux	1070						
5.w. Reptiles	0						
5.x. Amphibiens	70						
5.y. Poissons	0						
5.z. TOTAL	16744	0	0	0	0	0	16744

Exemples: 5.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
5.3 - Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
5.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
5.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
5.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1 Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	6.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2/6.3/6.4/6.6	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
6.a. Souris	6000	8539	0	0	11690	8228	34457
6.b. Rats	357	1218	0	21	12423	57	14076
6.c. Cobayes	1472	72	0	0	949	110	2603
6.d. Hamsters	0	0	0	0	31	0	31
6.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	6	0	6
6.f. Lapins	99	265	0	0	1007	3	1374
6.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0
6.h. Chiens	0	0	0	0	384	0	384
6.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0
6.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0
6.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0
6.l. Porcs	18	34	0	0	0	0	52
6.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0
6.n. Ovins	0	19	0	0	0	0	19
6.o. Bovins	0	0	0	0	0	0	0
6.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0
6.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0
6.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	317	0	317
6.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0
6.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0
6.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0
6.v. Autres oiseaux	0	775	0	0	0	0	775
6.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0
6.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0
6.y. Poissons	0	0	0	0	374	240	614
6.z. TOTAL	7946	10922	0	21	27181	8638	54708

Exemples: 6.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
6.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
6.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
6.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
6.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.

Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 6.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/espèces

7.1 Espèces	7.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			7.3 Irritation de la peau	7.4 Sensibilisation de la peau	7.5 Irritation des yeux	7.6 Toxicité sub-chronique et chronique	7.7 Cancérogénicité	7.8 Toxicité affectant le développement	7.9 Mutagenicité	7.10 Toxicité affectant la reproduction	7.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	7.12 Autres	7.13 Total
	7.2.1. DL50 CL50	7.2.2 Autres méthodes létales	7.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
7.a. Souris	1807	11340	4945	0	0	0	1678	2685	1725	861	274	0	14362	39677
7.b. Rats	1672	2553	3833	161	0	0	2840	1525	549	508	1369	0	1249	16259
7.c. Cobayes	60	19	1016	70	1412	0	0	0	0	0	0	0	37	2614
7.d. Hamsters	0	0	0	0	0	31	0	0	0	0	0	0	0	31
7.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.f. Lapins	6	0	639	262	0	428	65	0	344	0	126	0	141	2011
7.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.h. Chiens	0	19	106	0	0	0	264	0	0	0	0	0	27	416
7.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.l. Porcs	0	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34	52
7.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.n. Ovins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	19
7.o. Bovins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.r. Cercopithécidés	0	1	118	0	0	0	176	0	0	0	0	0	22	317
7.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	518	518
7.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.v. Autres oiseaux	0	0	3770	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	3798
7.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.y. Poissons	350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	386	736
7.z. TOTAL	3895	13932	14445	493	1412	459	5023	4210	2618	1369	1769	0	16823	66448

TABLEAU 8 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/produits testés

8.1 Produits	8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Mutagenicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50 CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3074	9929	10269	347	934	245	4871	3820	1354	1496	1357	0	2113	39809
8.b. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture	120	0	3960	0	40	0	0	0	0	0	0	0	1081	5201
8.c. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie														
8.d. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique	106	207	0	6	86	6	0	0	570	55	410	0	60	1506
8.e. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle														
8.f. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine	25	455	6	100	352	78	0	0	0	108	2	0	352	1478
8.g. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories														
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité														
8.j. TOTAL	3325	10591	14235	453	1412	329	4871	3820	1924	1659	1769	0	3606	47994

LUXEMBOURG

Statistiques transmises

Les statistiques proviennent du ministère de l'agriculture, administration des services vétérinaires.

Commentaires transmis par le Luxembourg

Pas de commentaires.

Remarque:

Veuillez noter que seuls les tableaux UE pertinents contenant des données sont inclus dans le présent rapport. Aucun animal n'a été recensé dans les tableaux n° 3 à 8.

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILIISÉS EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	3000		3000			
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	20		20			
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	20		20			
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	0					
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)						
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	20		20			
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	0					
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	0					
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	0					
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)						
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)						
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)						
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)						
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)						
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)						
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0					
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	0					
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	0					
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0					
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)						
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	0					
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)						
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)						
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)						
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)						
1.z. TOTAL	3060					

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-pement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris		3000							3000
2.b. Rats		20							20
2.c. Cobayes		20							20
2.d. Hamsters									0
2.e. Autres rongeurs									0
2.f. Lapins		20							20
2.g. Chats									0
2.h. Chiens									0
2.i. Furets									0
2.j. Autres carnivores									0
2.k. Chevaux, ânes et croisements									0
2.l. Porcs									0
2.m. Caprins									0
2.n. Ovins									0
2.o. Bovins									0
2.p. Prosimiens									0
2.q. Cébidés									0
2.r. Cercopithécidés									0
2.s. Singes anthropoïdes									0
2.t. Autres mammifères									0
2.u. Cailles									0
2.v. Autres oiseaux									0
2.w. Reptiles									0
2.x. Amphibiens									0
2.y. Poissons									0
2.z. TOTAL	0	3060	0	0	0	0	0	0	3060

PAYS-BAS

Statistiques transmises

Les statistiques ont été transmises par le ministère de la santé, du bien-être et des sports, services d'inspection et de protection de la santé publique et en matière vétérinaire (*Keuringsdienst van Waren, Ministerie voor Volksgezondheid, Welzijn en Sport*).

Commentaires transmis par les Pays-Bas

La version révisée de la **Loi sur les expérimentations animales** (1977) est entrée en vigueur le 5 février 1997. Cette Loi représente un système complet de réglementation de l'expérimentation animale et ne couvre que les animaux vertébrés. Toutefois, les invertébrés désignés par décret ministériel peuvent relever du champ d'application de cette Loi.

Les mesures de la directive européenne concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la protection des animaux utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques (86/609/CEE) ont été mises en œuvre.

En outre, les dispositions suivantes ont notamment été prises:

- les expérimentations animales utilisant des méthodes DL₅₀/CL₅₀ sont interdites. Néanmoins, pour les tests de toxicité aiguë par voie cutanée ou respiratoire, une exemption générale est accordée du fait du manque de méthodes de remplacement validées.
- les expérimentations animales pour les cosmétiques nouveaux ou existants sont interdites.
- toute expérimentation animale à réaliser doit être recommandée par un comité d'éthique reconnu. Un tel comité comprend au moins sept membres, président inclus. Il comprend également un nombre égal d'experts dans les domaines des expérimentations animales, des méthodes de remplacement, du bien-être et de la protection des animaux ainsi que de l'évaluation éthique. Au moins deux de ces experts ne doivent pas être impliqués dans la réalisation d'expérimentations animales. Le président et au moins deux membres ne doivent pas être au service des titulaires de licences qui s'adressent au comité. Le responsable du bien-être des animaux surveille les expérimentations dès les premières étapes et sert de conseiller permanent pour le comité d'éthique. Une évaluation du fonctionnement de ces comités doit avoir lieu après trois ans d'application, en 2001.

Les **licences** autorisant la réalisation d'expérimentations animales sont délivrées par le ministère de la santé, du bien-être et des sports, à toute personne physique ou morale représentant mandaté d'un établissement utilisateur. Une fois qu'elles disposent de ces licences, ces personnes doivent veiller au respect des obligations légales. Le bien-être des animaux de laboratoire est surveillé par un vétérinaire qualifié ou toute autre personne compétente responsable du titulaire de la licence.

Un **comité permanent** conseille le ministre en ce qui concerne la gestion de la Loi et les autres questions connexes. Ce comité comprend des experts dans le domaine de l'expérimentation animale, des animaux de laboratoire et du bien-être des animaux.

Les services d'inspection et de protection de la santé publique et en matière vétérinaire ont été chargés de la mise en œuvre de la Loi.

Création d'animaux transgéniques

Dans le cadre de la *Loi sur la santé et le bien-être des animaux (1992)*, un système de licences est entré en vigueur concernant les expérimentations visant à une modification génétique des animaux. Un comité national d'évaluation éthique des modifications génétiques des animaux, dénommé comité de biotechnologie animale, conseillera le ministre de l'agriculture, du patrimoine naturel et de la pêche sur les aspects éthiques de la création et de l'utilisation d'animaux transgéniques en général et sur l'admissibilité des projets proposés.

En outre, ces projets doivent être évalués dans le cadre de la *Loi sur les expérimentations animales* et la *Loi sur la protection de l'environnement*. Ces trois types d'évaluations doivent être dûment pris en compte.

En 1999, 39 275 animaux ont été utilisés pour la création d'animaux transgéniques.

Collecte de données

83 établissements (avec 330 sous-unités) ont complété le formulaire d'enregistrement de 1999.

Ces établissements se répartissent dans les catégories suivantes:

a) Universités et centres hospitaliers universitaires	16
b) Autres hôpitaux, laboratoires régionaux de santé publique	5
c) Instituts de recherche de santé publique	9
d) Instituts de recherche vétérinaires et agricoles	10
e) Autres instituts de recherche	4
f) Secteurs industriels	27
g) Centres de formation professionnelle	10
h) Divers	2

Jusqu'en 1999, les données sur les expérimentations animales devaient être enregistrées à l'avance. Par conséquent, le degré d'inconfort devait être estimé. Depuis 1999, un nouveau système est utilisé en vertu duquel les titulaires de licences doivent compléter les formulaires *après* la réalisation de l'expérience.

Le système de collecte de données est basé sur:

- l'ancien système;

- les obligations nationales supplémentaires, telles que la ventilation selon la nature des animaux utilisés: animaux génétiquement modifiés, sauvages ou autres;

- les tableaux UE qui doivent être utilisés par les États membres de l'UE pour fournir les données qui figureront dans le rapport de la Commission au Parlement européen concernant l'expérimentation animale.

Sacrifice d'un animal sans intervention préalable

Aux Pays-Bas, le sacrifice d'un animal sans intervention préalable dans le cadre de recherches ou de tests, par exemple pour un prélèvement de sang ou d'organe, est considéré comme une expérience. La justification en est que les services de l'inspection doivent pouvoir superviser le sacrifice des animaux de laboratoire. En 1999, 63 920 animaux ont été sacrifiés sans intervention préalable.

Cette conception ne concorde pas avec la convention STE 123 du Conseil de l'Europe et la directive 86/609/CEE, pour lesquelles l'utilisation d'un animal à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques n'est pas considérée comme une expérience si la méthode la moins douloureuse acceptée par la pratique moderne (méthode «humaine») est utilisée.

Nombre total d'animaux utilisés

En 1999, selon les tableaux UE, le nombre total d'animaux utilisés était de 621 466.

Prévention de la douleur et de l'inconfort

Généralités

Comme indiqué précédemment, les données doivent être enregistrées après la réalisation de l'expérience. Y figurent des informations concernant le degré d'inconfort, c'est-à-dire l'inconfort éprouvé.

L'inconfort est défini comme un état incluant une dégradation de la santé de l'animal, ou comme une souffrance évaluable, une blessure ou toute autre douleur grave infligée à l'animal. Il n'existe aucun critère objectif pour évaluer le degré d'inconfort. Néanmoins, les personnes qui répondent sont invitées à faire attention aux effets d'interférences sur le comportement et/ou le fonctionnement corporel de l'animal.

Les réunions de responsables du bien-être des animaux seront l'occasion d'échanger des informations et de débattre pour promouvoir un consensus d'opinion.

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	277774	242358			35416	
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	159758	139179			20579	
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	10246	5557			4689	
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	4661	4344			317	
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	606					
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	9222	6512			2710	196
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	222	188			34	25
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	803	503			300	173
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	64	64				5
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	64					
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	219					
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	12299					
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	334					
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	3121					
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	1457					
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0					
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	42	32			10	35
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	272	166			106	175
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	6	6				1
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	45					
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	4738				4738	
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	88085					
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	34					
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	3186					
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	44208					
1.z. TOTAL	621466					

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-pement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris	172635	56208	27418	6848	10762	2972	886	45	277774
2.b. Rats	58524	21971	47844	4579	23443	49	3348		159758
2.c. Cobayes	1256	1938	1201	928	4821	20	82		10246
2.d. Hamsters	557	4013	0	83	0	0	8		4661
2.e. Autres rongeurs	476	120				6	4		606
2.f. Lapins	1227	3392	126	73	4271	13	120		9222
2.g. Chats	94	80	0	6	41	0	1		222
2.h. Chiens	208	195		38	332		30		803
2.i. Furets	53						11		64
2.j. Autres carnivores	64								64
2.k. Chevaux, ânes et croisements	38	126	38	10	0	0	7		219
2.l. Porcs	5935	4316	83	1471	336	41	117		12299
2.m. Caprins	239	11					84		334
2.n. Ovins	319	2402	73	190	24	2	111		3121
2.o. Bovins	570	594	0	148	37		108		1457
2.p. Prosimiens	0								0
2.q. Cébidés	16	19			7				42
2.r. Cercopithécidés	109	155	7		1				272
2.s. Singes anthropoïdes	0	6							6
2.t. Autres mammifères	34	11							45
2.u. Cailles	0				4738				4738
2.v. Autres oiseaux	25448	51670	231	6387	3252	118	979		88085
2.w. Reptiles	0						34		34
2.x. Amphibiens	3053				50		83		3186
2.y. Poissons	23937				20067		204		44208
2.z. TOTAL	294792	147227	77021	20761	72182	3221	6217	45	621466

TABLEAU 3 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Produits testés/espèces

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme cosmétique s ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologique s ou évaluations de sécurité	3.11 Total
3.a. Souris	3487		1375			629		112	5159	10762
3.b. Rats	13212	41	6560			1758			1872	23443
3.c. Cobayes	1487	23	2880	16					415	4821
3.d. Hamsters										0
3.e. Autres rongeurs										0
3.f. Lapins	3759		504			6			2	4271
3.g. Chats	41									41
3.h. Chiens	332									332
3.i. Furets										0
3.j. Autres carnivores										0
3.k. Chevaux, ânes et croisements										0
3.l. Porcs	300								36	336
3.m. Caprins										0
3.n. Ovins									24	24
3.o. Bovins	36								1	37
3.p. Prosimiens										0
3.q. Cébidés	1								6	7
3.r. Cercopithécidés	1									1
3.s. Singes anthropoïdes										0
3.t. Autres mammifères										0
3.u. Cailles		4738								4738
3.v. Autres oiseaux	322	2930								3252
3.w. Reptiles										0
3.x. Amphibiens								50		50
3.y. Poissons		342	5173					10519	4033	20067
3.z. TOTAL	22978	8074	16492	16	0	2393	0	10681	11548	72182

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES POUR L'ETUDE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Principales catégories de maladies/espèces

4.1 Espèces	4.2 Maladies cardio- vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
4.a. Souris	19566	3270	80267	70240	22159	195502
4.b. Rats	9604	17341	7443	32048	678	67114
4.c. Cobayes	20	150	100	1214	1376	2860
4.d. Hamsters	99	55	69	195	3818	4236
4.e. Autres rongeurs				120	0	120
4.f. Lapins	437	33	82	2146	1580	4278
4.g. Chats	4	43		26	74	147
4.h. Chiens	96			96	198	390
4.i. Furets				53		53
4.j. Autres carnivores				0		0
4.k. Chevaux, ânes et croisements				28	82	110
4.l. Porcs	488		26	328	4932	5774
4.m. Caprins	71		3	35		109
4.n. Ovins	53			2447	176	2676
4.o. Bovins				36	704	740
4.p. Prosimiens						0
4.q. Cébidés		12		23		35
4.r. Cercopithécidés	1	2	14	214	0	231
4.s. Singes anthropoïdes				6		6
4.t. Autres mammifères				0	11	11
4.u. Cailles					0	0
4.v. Autres oiseaux				28	59574	59602
4.w. Reptiles						0
4.x. Amphibiens			132	3		135
4.y. Poissons				0	637	637
4.z. TOTAL	30439	20906	88136	109286	95999	344766

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE QUALITE DE PRODUITS ET APPAREILS
UTILISÉS EN MEDECINE ET DENTISTERIE HUMAINES, ET EN MEDECINE VETERINAIRE**

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1 Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	5.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2/5.3/5.4/5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
5.a. Souris	150	28034		93	1515	4474	34266
5.b. Rats		397	150	132	50133	1611	52423
5.c. Cobayes	70	237	25	380	737	680	2129
5.d. Hamsters					83		83
5.e. Autres rongeurs							0
5.f. Lapins		12	24	64	12	87	199
5.g. Chats					6	0	6
5.h. Chiens					26	12	38
5.i. Furets							0
5.j. Autres carnivores							0
5.k. Chevaux, ânes et croisements					0	48	48
5.l. Porcs		462			397	695	1554
5.m. Caprins							0
5.n. Ovins		180				83	263
5.o. Bovins		115			0	33	148
5.p. Prosimiens							0
5.q. Cécidés							0
5.r. Cercopithécidés					2	5	7
5.s. Singes anthropoïdes							0
5.t. Autres mammifères							0
5.u. Cailles							0
5.v. Autres oiseaux		934			2874	2810	6618
5.w. Reptiles							0
5.x. Amphibiens							0
5.y. Poissons							0
5.z. TOTAL	220	30.371	199	669	55785	10538	97782

Exemples: 5.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
5.3 - Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
5.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
5.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
5.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1 Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	6.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2/6.3/6.4/6.6	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
6.a. Souris		55			4096	6611	10762
6.b. Rats		684		419	19638	2702	23443
6.c. Cobayes					3453	1368	4821
6.d. Hamsters							0
6.e. Autres rongeurs							0
6.f. Lapins		38			4231	2	4271
6.g. Chats					40	1	41
6.h. Chiens		52		45	231	4	332
6.i. Furets							0
6.j. Autres carnivores							0
6.k. Chevaux, ânes et croisements							0
6.l. Porcs		50				286	336
6.m. Caprins							0
6.n. Ovins						24	24
6.o. Bovins		30				7	37
6.p. Prosimiens							0
6.q. Cébidés					1	6	7
6.r. Cercopithécidés						1	1
6.s. Singes anthropoïdes							0
6.t. Autres mammifères							0
6.u. Cailles					4738		4738
6.v. Autres oiseaux		287			2942	23	3252
6.w. Reptiles							0
6.x. Amphibiens						50	50
6.y. Poissons	3123	1309	260	482	3997	10896	20067
6.z. TOTAL	3123	2505	260	946	43367	21981	72182

Exemples: 6.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
6.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
6.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
6.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
6.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 6.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/espèces

7.1 Espèces	7.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			7.3 Irritation de la peau	7.4 Sensibilisation de la peau	7.5 Irritation des yeux	7.6 Toxicité sub-chronique et chronique	7.7 Cancérogénicité	7.8 Toxicité affectant le développement	7.9 Mutagenicité	7.10 Toxicité affectant la reproduction	7.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	7.12 Autres	7.13 Total
	7.2.1. DL50 CL50	7.2.2 Autres méthodes létales	7.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
7.a. Souris		340	1188		702		1226	1741		3372	717		1476	10762
7.b. Rats		1753	6588	587			1891		3820	130	7781		893	23443
7.c. Cobayes		128	186		4215		46						246	4821
7.d. Hamsters														0
7.e. Autres rongeurs														0
7.f. Lapins		2	19	475	28	322					3260		165	4271
7.g. Chats			40										1	41
7.h. Chiens			242				78						12	332
7.i. Furets														0
7.j. Autres carnivores														0
7.k. Chevaux, ânes et croisements														0
7.l. Porcs			60	6									270	336
7.m. Caprins														0
7.n. Ovins			24											24
7.o. Bovins			37											37
7.p. Prosimiens														0
7.q. Cébidés			7											7
7.r. Cercopithécidés			1											1
7.s. Singes anthropoïdes														0
7.t. Autres mammifères														0
7.u. Cailles	356	24							4358					4738
7.v. Autres oiseaux	152								2790				310	3252
7.w. Reptiles														0
7.x. Amphibiens			50											50
7.y. Poissons	4754	627	2880				6205		2910				2691	20067
7.z. TOTAL	5262	2874	11322	1068	4945	322	9446	1741	13878	3502	11758	0	6064	72182

TABLEAU 8 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/produits testés

8.1 Produits	8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Mutagénicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50 CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	12	80	3598	100	1509	275	1502	724	2166	0	11353		1659	22978
8.b. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture	496	36	29		23				7148				342	8074
8.c. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie	2876	1456	3517	959	2903	44	660		1458	1100			1519	16492
8.d. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique			16											16
8.e. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle														0
8.f. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine			735	3		3	947	330			195		180	2393
8.g. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale														0
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	1878	627	2506				4570		28	112			960	10681
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité		675	921	6	510		1767	687	3078	2290	210		1404	11548
8.j. TOTAL	5262	2874	11322	1068	4945	322	9446	1741	13878	3502	11758	0	6064	72182

AUTRICHE

Statistiques transmises

Les statistiques ont été transmises par le ministère fédéral de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau, le ministère fédéral de la sécurité sociale et des questions propres aux différentes générations, le ministère fédéral de l'économie et du travail et le ministère fédéral de l'éducation, des sciences et de la culture (*Bundesministerien für Land und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft, Soziale Sicherheit und Generationen, Wirtschaft und Arbeit, Bildung, Wissenschaft und Kultur*).

Commentaires transmis par l'Autriche

La nette tendance à la baisse du nombre d'expérimentations animales et d'animaux utilisés à des fins expérimentales en Autriche se confirme. Les statistiques sur les expérimentations animales pour 1999 (les statistiques sont publiées chaque année pour l'année précédente conformément à la Loi sur les expérimentations animales) montrent qu'un total de 130 295 animaux ont été utilisés à des fins expérimentales en 1999, soit 26 953 ou 17 % de moins qu'en 1998 (157 248). Pour comparaison, les données précédentes étaient: 1997 (168 696); 1993 (272 371) et 1992 (308 308). Par rapport à 1991 (première année d'enregistrement des statistiques), le nombre d'animaux utilisés a été réduit d'approximativement les trois quarts: 482 166 animaux étaient utilisés à des fins expérimentales cette année-là.

À la suite de la modification de 1999 de la Loi relative à l'expérimentation animale, BGBl (*Journal officiel fédéral*) n° 169/1999, les statistiques sur les expérimentations animales ont pour la première fois été présentées dans le format standard UE. Les statistiques complètes, avec les tableaux des ministères fédéraux (de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau; de la sécurité sociale et des questions propres aux différentes générations; de l'économie et du travail; de l'éducation, des sciences et de la culture) responsables de la mise en œuvre de la Loi sur l'expérimentation animale figurent sur le site du ministère fédéral de l'éducation, des sciences et de la culture, à l'adresse suivante: <http://www.bm.bwkg.gy.at/4fte/tierversuch/sta.99.htm>.

La bonne tendance en matière d'expérimentations animales

Selon le ministre des Sciences, Mme Elisabeth Gehrler, «cette nette réduction du nombre d'animaux utilisés pour des expérimentations, 73 % de moins depuis 1991, est due à au moins deux évolutions connexes dans les expériences sur les animaux»:

Trois avancées concomitantes

Tout d'abord, trois avancées concomitantes: réduction, perfectionnement (amélioration des méthodes scientifiques) et remplacement (substitution par d'autres méthodes scientifiques pour les animaux de laboratoires), de la part des scientifiques, des chercheurs et des travailleurs scientifiques, et efforts pour utiliser dans la mesure

du possible d'autres méthodes plutôt que des expériences sur les animaux, comme cela est spécifiquement prévu dans la Loi autrichienne sur l'expérimentation animale.

Note:

En outre, en novembre 1998, lors de la présidence autrichienne de l'UE (deuxième semestre de 1998), le ministère des Sciences a organisé une réunion qui a fait l'objet d'une large diffusion concernant «la mise en œuvre de ces trois avancées - Objectifs pour la science et l'industrie de l'UE», en coopération avec la Commission et des participants provenant de tous les États membres de l'UE et, pour la première fois, des pays d'Europe de l'Est candidats à l'adhésion, pour soutenir et promouvoir ces objectifs dans le cadre de l'UE. L'une des résolutions adoptées au cours de cette réunion a été transmise au Conseil des ministres de l'UE et à la Commission européenne pour être examinée. Une réunion de suivi tenue l'an dernier à Berlin (pendant la présidence allemande de l'UE) a été l'occasion d'attirer particulièrement l'attention sur les initiatives de l'Autriche en vue de la reconnaissance et de la mise en œuvre au niveau communautaire de méthodes permettant de remplacer les expérimentations animales et ces initiatives figurent depuis à l'ordre du jour de toutes les discussions de l'UE concernant les expérimentations animales.

Une approche restrictive et la promotion de méthodes de remplacement

Deuxièmement, une approche restrictive est adoptée par toutes les autorités compétentes en ce qui concerne les licences pour les expérimentations animales au titre de la Loi autrichienne stricte sur l'expérimentation animale, qui a été encore affinée l'an dernier et n'autorise les expérimentations animales que dans des conditions très limitées et uniquement si les objectifs expérimentaux ne peuvent pas être atteints par d'autres méthodes ou procédés (méthodes de remplacement).

Enfin, l'approche volontaire du gouvernement, qui organise notamment des compétitions et des remises de prix nationaux à des projets de recherche portant sur des méthodes de remplacement et des efforts pour augmenter l'utilisation, en Autriche comme à l'étranger, de procédures permettant de remplacer les expérimentations animales, a également rendu les scientifiques et les chercheurs plus conscients de leurs responsabilités dans ce domaine. Le ministère des Sciences a déjà dépensé plus de 20 millions de ATS au cours des deux dernières années en contrats de recherche pour trouver des méthodes de remplacement aux expérimentations animales.

Les animaux de laboratoire sont principalement des rats et des souris

Le nombre total d'animaux utilisés à des fins expérimentales en 1999 en Autriche était de 130 295: 103 893 rats et souris; 15 056 lapins; 670 animaux de ferme (ovins, caprins, porcs, bovins, etc.); 3 367 oiseaux; 738 poissons; 709 amphibiens; 68 chiens et 24 chats.

Publication

du ministère fédéral autrichien de l'économie et du travail

(Line 30.581/5-III/A/9/2000);

du ministère fédéral autrichien de la sécurité sociale et des questions propres aux
différentes générations

(Line 20.903/8-VIII/A/8/2000);

du ministère fédéral autrichien de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et de
la gestion de l'eau

(Line 12 4650/1-I/2U/200) et

du ministère fédéral autrichien de l'éducation, des sciences et de la culture

(Line 5436/7-Pr/S/2000)

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	91194	19280	64883	35	6996	
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	12699	7657	4301	0	741	80
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	7367	1013	6354	0	0	
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	208	0	208	0	0	
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	188	38	0	150	0	
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	15056	1829	12482	0	745	614
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	24	0	8	0	16	
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	68	33	21	0	14	73
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	0	0	0	0	0	
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	0	0	0	0	0	
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	21	9	0	0	12	
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	366	59	69	0	238	
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	23	18	0	0	5	
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	142	88	26	0	28	
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	118	91	10	0	17	
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0	0	0	
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	0	0	0	0	0	
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	7	7	0	0	0	
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0	0	0	127
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	0	0	0	0	0	
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	50	50	0	0	0	
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	1317	23	0	0	1294	60
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	0	0	0	0	0	
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	709	0	0	0	709	
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	738	83	0	0	655	
1.z. TOTAL	130295	30278	88362	185	11470	954

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-ement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris	8561	42764	31713	0	4140	3657	118	241	91194
2.b. Rats	5499	3292	1446	0	1419	0	223	820	12699
2.c. Cobayes	129	482	5694	0	976	0	86	0	7367
2.d. Hamsters	0	208	0	0	0	0	0	0	208
2.e. Autres rongeurs	150	0	0	0	0	38	0	0	188
2.f. Lapins	839	403	12974	0	758	0	82	0	15056
2.g. Chats	8	0	0	0	16	0	0	0	24
2.h. Chiens	0	54	0	0	0	0	14	0	68
2.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	9	12	0	21
2.l. Porcs	46	197	0	0	0	0	123	0	366
2.m. Caprins	0	5	2	0	0	0	16	0	23
2.n. Ovins	42	58	12	10	0	0	14	6	142
2.o. Bovins	50	17	0	0	3	0	48	0	118
2.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.r. Cercopithécidés	0	4	3	0	0	0	0	0	7
2.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	50	50
2.v. Autres oiseaux	1192	0	5	0	0	0	104	16	1317
2.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.x. Amphibiens	709	0	0	0	0	0	0	0	709
2.y. Poissons	83	0	0	0	655	0	0	0	738
2.z. TOTAL	17308	47484	51849	10	7967	3704	840	1133	130295

TABLEAU 3 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Produits testés/espèces

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme cosmétique s ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologique s ou évaluations de sécurité	3.11 Total
3.a. Souris	2995	0	350	0	0	0	0	0	795	4140
3.b. Rats	500	0	919	0	0	0	0	0	0	1419
3.c. Cobayes	35	0	941	0	0	0	0	0	0	976
3.d. Hamsters	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.f. Lapins	433	0	325	0	0	0	0	0	0	758
3.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0	0	16	16
3.h. Chiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.l. Porcs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.n. Ovins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.o. Bovins	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
3.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.v. Autres oiseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.y. Poissons	0	0	400	0	0	0	0	255	0	655
3.z. TOTAL	3963	0	2935	0	0	0	0	255	814	7967

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES POUR L'ETUDE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Principales catégories de maladies/espèces

4.1 Espèces	4.2 Maladies cardio- vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
4.a. Souris	272	120	9326	11818	30	21566
4.b. Rats	546	1211	283	3960	0	6000
4.c. Cobayes	0	101	0	98	0	199
4.d. Hamsters	0	0	0	208	0	208
4.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0
4.f. Lapins	153	0	10	174	0	337
4.g. Chats	0	0	0	0	16	16
4.h. Chiens	0	0	0	5	0	5
4.i. Furets	0	0	0	0	0	0
4.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0
4.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	9	9
4.l. Porcs	152	0	4	78	0	234
4.m. Caprins	4	0	0	3	0	7
4.n. Ovins	3	1	0	79	0	83
4.o. Bovins	2	0	0	0	10	12
4.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0
4.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0
4.r. Cercopithécidés	0	0	0	7	0	7
4.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0
4.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0
4.u. Cailles	0	0	0	0	0	0
4.v. Autres oiseaux	7	0	0	801	0	808
4.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0
4.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0
4.y. Poissons	0	0	0	0	0	0
4.z. TOTAL	1139	1433	9623	17231	65	29491

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE QUALITE DE PRODUITS ET APPAREILS
UTILISÉS EN MEDECINE ET DENTISTERIE HUMAINES, ET EN MEDECINE VETERINAIRE**

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1 Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	5.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2/5.3/5.4/5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
5.a. Souris	791	12643	0	0	18279	0	31713
5.b. Rats	444	0	0	0	1002	0	1446
5.c. Cobayes	306	3377	0	0	2011	0	5694
5.d. Hamsters	0	0	0	0	0	0	0
5.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0
5.f. Lapins	184	12101	0	0	659	30	12974
5.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0
5.h. Chiens	0	0	0	0	0	0	0
5.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0
5.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0
5.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0
5.l. Porcs	0	0	0	0	0	0	0
5.m. Caprins	2	0	0	0	0	0	2
5.n. Ovins	12	0	0	0	0	10	22
5.o. Bovins	0	0	0	0	0	0	0
5.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0
5.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0
5.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	3	3
5.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0
5.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0
5.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0
5.v. Autres oiseaux	5	0	0	0	0	0	5
5.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0
5.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0
5.y. Poissons	0	0	0	0	0	0	0
5.z. TOTAL	1744	28121	0	0	21951	43	51859

Exemples: 5.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
5.3 - Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
5.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
5.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
5.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1 Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	6.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2/6.3/6.4/6.6	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
6.a. Souris	0	2180	0	0	1960	0	4140
6.b. Rats	0	490	0	0	929	0	1419
6.c. Cobayes	0	0	0	0	976	0	976
6.d. Hamsters	0	0	0	0	0	0	0
6.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0
6.f. Lapins	0	381	0	0	377	0	758
6.g. Chats	0	16	0	0	0	0	16
6.h. Chiens	0	0	0	0	0	0	0
6.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0
6.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0
6.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0
6.l. Porcs	0	0	0	0	0	0	0
6.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0
6.n. Ovins	0	0	0	0	0	0	0
6.o. Bovins	0	3	0	0	0	0	3
6.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0
6.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0
6.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0
6.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0
6.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0
6.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0
6.v. Autres oiseaux	0	0	0	0	0	0	0
6.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0
6.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0
6.y. Poissons	0	0	0	0	655	0	655
6.z. TOTAL	0	3070	0	0	4897	0	7967

Exemples: 6.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
6.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
6.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
6.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
6.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 6.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/espèces

7.1 Espèces	7.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			7.3 Irritation de la peau	7.4 Sensibilisation de la peau	7.5 Irritation des yeux	7.6 Toxicité sub-chronique et chronique	7.7 Cancérogénicité	7.8 Toxicité affectant le développement	7.9 Mutagenicité	7.10 Toxicité affectant la reproduction	7.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	7.12 Autres	7.13 Total
	7.2.1. DL50 CL50	7.2.2 Autres méthodes létales	7.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
7.a. Souris	86	240	1695	0	0	0	0	0	0	510	0	0	1609	4140
7.b. Rats	598	373	230	0	0	0	156	0	0	12	0	0	50	1419
7.c. Cobayes	0	0	0	0	976	0	0	0	0	0	0	0	0	976
7.d. Hamsters	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.e. Autres rongeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.f. Lapins	0	0	36	165	0	160	0	0	0	0	0	0	397	758
7.g. Chats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	16
7.h. Chiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.i. Furets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.j. Autres carnivores	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.k. Chevaux, ânes et croisements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.l. Porcs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.m. Caprins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.n. Ovins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.o. Bovins	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
7.p. Prosimiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.q. Cébidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.r. Cercopithécidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.s. Singes anthropoïdes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.t. Autres mammifères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.u. Cailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.v. Autres oiseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.w. Reptiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.x. Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7.y. Poissons	400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	255	0	655
7.z. TOTAL	1084	613	1964	165	976	160	156	0	0	522	0	255	2072	7967

TABLEAU 8 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/produits testés

8.1 Produits	8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Mutagenicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50 CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	66	450	1196	3	35	6	0	0	0	0	0	0	2056	3812
8.b. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8.c. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie	876	163	0	162	941	154	156	0	0	522	0	0	0	2974
8.d. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8.e. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8.f. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8.g. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	112	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	255	0	367
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité	30	0	768	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	814
8.j. TOTAL	1084	613	1964	165	976	160	156			522		255	2072	7967

PORTUGAL

Statistiques transmises

Les statistiques émanent du ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, direction générale des affaires vétérinaires, direction de l'alimentation, du bien-être et de la protection de la santé des animaux (*Ministério da Agricultura, do Desenvolvimento Rural e das Pescas - Direcção Geral de Veterinária*).

Commentaires transmis par le Portugal

1. Pour réduire les difficultés liées à l'établissement des tableaux statistiques et, en cours de processus, pour améliorer la qualité des statistiques futures, nous allons reformuler les lignes directrices comme demandé précédemment par les organismes qui réalisent les expérimentations animales.
2. La révision de la législation nationale portugaise concernant la protection des animaux utilisés à des fins expérimentales et à d'autres fins scientifiques est en cours de préparation. En principe, les principales modifications apportées seront les suivantes:
 - imposer à tous les organismes utilisant des animaux à des fins expérimentales d'avoir un code de déontologie;
 - modifier la composition du comité consultatif instauré au niveau national pour y inclure de nouveaux ministères et remplacer les membres qui l'ont quitté;
 - ajouter une classification du niveau de souffrance imposé à tout animal.
3. Nous jugeons nécessaire de fixer des critères uniformes au niveau des États membres concernant la formation professionnelle des chercheurs et des techniciens de laboratoires qui utilisent des animaux afin de conférer une crédibilité à cette catégorie de techniciens et de promouvoir une équivalence au sein de l'Union européenne.

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	26020	17024	1784	516	6696	
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	8848	5534	3294		20	
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	2170	1457			713	
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	1182	895			287	
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	29				29	
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	806	532	3		271	70
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)						
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	94	74	20			59
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)						
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)						
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	3					
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	546					
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	138					
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	700					
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	365					
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)						
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)						
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)						
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)						
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	301					
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)						
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	267					
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	110					
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	79					
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	350					
1.z. TOTAL	42008					

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-ement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris	8661	800	195	3503	4498	7248	461	654	26020
2.b. Rats	4015	3262			791	143	571	66	8848
2.c. Cobayes	9		20	573	45	331	25	1167	2170
2.d. Hamsters	1172						10		1182
2.e. Autres rongeurs	29								29
2.f. Lapins	163	34	94	248	130	105	18	14	806
2.g. Chats									
2.h. Chiens	23		65				6		94
2.i. Furets									
2.j. Autres carnivores									
2.k. Chevaux, ânes et croisements							3		3
2.l. Porcs	292	24	134	90				6	546
2.m. Caprins	114		4				20		138
2.n. Ovins	650		10	30			10		700
2.o. Bovins	354						10	1	365
2.p. Prosimiens									
2.q. Cébidés									
2.r. Cercopithécidés									
2.s. Singes anthropoïdes									
2.t. Autres mammifères		301							301
2.u. Cailles									
2.v. Autres oiseaux				124		41	60	42	267
2.w. Reptiles	110								110
2.x. Amphibiens							78	1	79
2.y. Poissons	350								350
2.z. TOTAL	15942	4421	522	4568	5464	7868	1272	1951	42008

TABLEAU 3 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Produits testés/espèces

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme cosmétique s ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologique s ou évaluations de sécurité	3.11 Total
3.a. Souris	886					3100	20	100	392	4498
3.b. Rats	641								150	791
3.c. Cobayes	15						30			45
3.d. Hamsters										
3.e. Autres rongeurs										
3.f. Lapins	130									130
3.g. Chats										
3.h. Chiens										
3.i. Furets										
3.j. Autres carnivores										
3.k. Chevaux, ânes et croisements										
3.l. Porcs										
3.m. Caprins										
3.n. Ovins										
3.o. Bovins										
3.p. Prosimiens										
3.q. Cébidés										
3.r. Cercopithécidés										
3.s. Singes anthropoïdes										
3.t. Autres mammifères										
3.u. Cailles										
3.v. Autres oiseaux										
3.w. Reptiles										
3.x. Amphibiens										
3.y. Poissons										
3.z. TOTAL	1672					3100	50	100	542	5464

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES POUR L'ETUDE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Principales catégories de maladies/espèces

4.1 Espèces	4.2 Maladies cardio- vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
4.a. Souris			70	5425	508	6003
4.b. Rats	150	570	96	679		1495
4.c. Cobayes				225	9	234
4.d. Hamsters				1172	1467	2639
4.e. Autres rongeurs						
4.f. Lapins				227	37	264
4.g. Chats	16					16
4.h. Chiens				47	23	70
4.i. Furets						
4.j. Autres carnivores						
4.k. Chevaux, ânes et croisements						
4.l. Porcs			24	134		158
4.m. Caprins				4		4
4.n. Ovins				10		10
4.o. Bovins						
4.p. Prosimiens						
4.q. Cébidés						
4.r. Cercopithécidés						
4.s. Singes anthropoïdes						
4.t. Autres mammifères						
4.u. Cailles						
4.v. Autres oiseaux				43		43
4.w. Reptiles						
4.x. Amphibiens						
4.y. Poissons						
4.z. TOTAL	166	570	190	7966	2044	10936

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE QUALITE DE PRODUITS ET APPAREILS
UTILISÉS EN MEDECINE ET DENTISTERIE HUMAINES, ET EN MEDECINE VETERINAIRE**

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1 Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	5.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2/5.3/5.4/5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
5.a. Souris		370			3503		3873
5.b. Rats							
5.c. Cobayes		15			573		588
5.d. Hamsters							
5.e. Autres rongeurs							
5.f. Lapins		50			342		392
5.g. Chats							
5.h. Chiens							
5.i. Furets							
5.j. Autres carnivores							
5.k. Chevaux, ânes et croisements							
5.l. Porcs					90		90
5.m. Caprins							
5.n. Ovins					30		30
5.o. Bovins							
5.p. Prosimiens							
5.q. Cébidés							
5.r. Cercopithécidés							
5.s. Singes anthropoïdes							
5.t. Autres mammifères							
5.u. Cailles							
5.v. Autres oiseaux					124		124
5.w. Reptiles							
5.x. Amphibiens							
5.y. Poissons							
5.z. TOTAL		435			4662		5097

Exemples: 5.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
5.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
5.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
5.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
5.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1 Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	6.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2/6.3/6.4/6.6	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
6.a. Souris	500	3300			350	162	4312
6.b. Rats					150		150
6.c. Cobayes		15				30	45
6.d. Hamsters							
6.e. Autres rongeurs							
6.f. Lapins		130					130
6.g. Chats							
6.h. Chiens							
6.i. Furets							
6.j. Autres carnivores							
6.k. Chevaux, ânes et croisements							
6.l. Porcs							
6.m. Caprins							
6.n. Ovins							
6.o. Bovins							
6.p. Prosimiens							
6.q. Cébidés							
6.r. Cercopithécidés							
6.s. Singes anthropoïdes							
6.t. Autres mammifères							
6.u. Cailles							
6.v. Autres oiseaux							
6.w. Reptiles							
6.x. Amphibiens							
6.y. Poissons							
6.z. TOTAL	500	3445			500	192	4637

Exemples: 6.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
6.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
6.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
6.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
6.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.

Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 6.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/espèces

7.1 Species	7.2 Acute and sub-acute toxicity testing methods (including limit test)			7.3 Skin irritation	7.4 Skin sensitisation	7.5 Eye irritation	7.6 Sub- chronic and chronic toxicity	7.7 Carcino- genicity	7.8 Develop- mental toxicity	7.9 Muta- genicity	7.10 Repro- ductive toxicity	7.11 Toxicity to aquatic vertebra- tes not included in other columns	7.12 Other	7.13 Total
	7.2.1. LD50, LC50	7.2.2 Other lethal methods	7.2.3 Non lethal clinical signs methods											
7.a. Souris		3120	200							100		42	350	3812
7.b. Rats													150	150
7.c. Cobayes		30												30
7.d. Hamsters														
7.e. Autres rongeurs														
7.f. Lapins						80							50	130
7.g. Chats														
7.h. Chiens														
7.i. Furets														
7.j. Autres carnivores														
7.k. Chevaux, ânes et croisements														
7.l. Porcs														
7.m. Caprins														
7.n. Ovins														
7.o. Bovins														
7.p. Prosimiens														
7.q. Cébidés														
7.r. Cercopithécidés														
7.s. Singes anthropoïdes														
7.t. Autres mammifères														
7.u. Cailles														
7.v. Autres oiseaux														
7.w. Reptiles														
7.x. Amphibiens														
7.y. Poissons														
7.z. TOTAL		3150	200			80				100		42	550	4122

TABLEAU 8 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/produits testés

8.1 Produits	8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Mutagenicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50 CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire			200			80								
8.b. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture														
8.c. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie														
8.d. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique														
8.e. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle														
8.f. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine		3150												
8.g. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale														
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories										100				
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité	42	500												
8.j. TOTAL	42	3650	200			80				100				

FINLANDE

Statistiques transmises

Les statistiques ont été transmises par le ministère de l'agriculture et des forêts, direction des questions alimentaires et vétérinaires (*Maa – ja metsätalousministeriö Elintarvike- ja terveysosasto*).

Commentaires transmis par la Finlande

Le nombre d'animaux utilisés a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. D'après les bureaux provinciaux, ce sont notamment le développement et l'utilisation croissante de la technologie génique qui expliquent cela. Les animaux utilisés, principalement des souris, peuvent être assez nombreux pour une seule étude qui développe une nouvelle race avec des gènes modifiés. L'augmentation du nombre d'animaux utilisés est de fait entièrement due à la hausse enregistrée pour les souris.

- Tableau n° 1: le groupe le plus important est constitué par les souris, qui représentent environ 39 % de l'ensemble des animaux. Les poissons sont le deuxième groupe (environ 38 % de l'ensemble des animaux) et les rats le troisième (environ 14 %). Neuf primates (*Cercopithecidae*) ont été utilisés en 1999. Aucun chat, prosimien, cécidé ou singe anthropoïde n'a été utilisé.
- Tableau n° 2: les études de biologie fondamentale (2.2) sont les principales fins des expérimentations, avec environ 86 % de tous les animaux utilisés.
- Tableau n° 3: Les animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité représentent moins de 2 % de la totalité des animaux utilisés. Il n'y a pas eu d'essais pour des cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle (3.6) ni pour des produits utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine (3.7).
- Tableau n° 4: environ 90 % des animaux utilisés le sont pour des études concernant les troubles ou maladies chez l'homme. Les animaux les plus utilisés dans des études spécifiques aux maladies animales sont les poissons.
- Tableau n° 5: Les animaux utilisés pour satisfaire à la législation communautaire ou aux prescriptions de la pharmacopée européenne (5.3) représentent 83 % de tous les animaux utilisés pour la production et le contrôle de qualité de produits et appareils servant en médecine et dentisterie humaines et en médecine vétérinaire.
- Tableau n° 6: Les animaux utilisés sans aucune prescription réglementaire (6.7) représentent 49 % de tous les animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité.
- Tableau n° 7: les animaux utilisés pour des essais de toxicité aiguë et subaiguë avec des méthodes létales (7.2.1 et 7.2.2) représentent environ 6 % de tous les animaux utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité.

- Tableau n° 8: les contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général (8.h, 38 %) et les produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (8.a, 46 %) sont les deux groupes de produits pour lesquels le plus d'animaux sont utilisés pour des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité.

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	89959	78490	10703		766	
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	32519	21371	10688		460	
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	1737	109	1628			
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	100		100			
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	1663					
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	1686	1043	643			
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	0					
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	104	55	49			17
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	90	90				
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	1650					
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	93					
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	1163					
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	38					
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	439					
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	614					
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0					
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	0					
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	9				1	8
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0					
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	2148					
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	62	62				
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	5166					
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	182					
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	246					
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	88666					
1.z. TOTAL	228334					

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-ement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris	76984	7118	2818	745	980	30	861	423	89959
2.b. Rats	22758	8103	94		771	20	720	53	32519
2.c. Cobayes	1284		346	51		1		55	1737
2.d. Hamsters		100							100
2.e. Autres rongeurs	1644						19		1663
2.f. Lapins	867	586	122		68	1	28	14	1686
2.g. Chats									0
2.h. Chiens	45	13			36	10			104
2.i. Furets								90	90
2.j. Autres carnivores	1002							648	1650
2.k. Chevaux, ânes et croisements	73						20		93
2.l. Porcs	843	182	90				39	9	1163
2.m. Caprins	38								38
2.n. Ovins	18	37	382					2	439
2.o. Bovins	530	78						6	614
2.p. Prosimiens									0
2.q. Cébidés									0
2.r. Cercopithécidés	9								9
2.s. Singes anthropoïdes									0
2.t. Autres mammifères	2140							8	2148
2.u. Cailles	39						23		62
2.v. Autres oiseaux	4467	646					53		5166
2.w. Reptiles	182								182
2.x. Amphibiens	53						193		246
2.y. Poissons	84977	516			465	947	761	1000	88666
2.z. TOTAL	197953	17379	3852	796	2320	1009	2717	2308	228334

TABLEAU 3 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Produits testés/espèces

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme cosmétique s ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologique s ou évaluations de sécurité	3.11 Total
3.a. Souris	203			253				476	48	980
3.b. Rats	771									771
3.c. Cobayes										0
3.d. Hamsters										0
3.e. Autres rongeurs										0
3.f. Lapins	53		9	6						68
3.g. Chats										0
3.h. Chiens	36									36
3.i. Furets										0
3.j. Autres carnivores										0
3.k. Chevaux, ânes et croisements										0
3.l. Porcs										0
3.m. Caprins										0
3.n. Ovins										0
3.o. Bovins										0
3.p. Prosimiens										0
3.q. Cébidés										0
3.r. Cercopithécidés										0
3.s. Singes anthropoïdes										0
3.t. Autres mammifères										0
3.u. Cailles										0
3.v. Autres oiseaux										0
3.w. Reptiles										0
3.x. Amphibiens										0
3.y. Poissons								400	65	465
3.z. TOTAL	1063	0	9	259	0	0	0	876	113	2320

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES POUR L'ETUDE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Principales catégories de maladies/espèces

4.1 Espèces	4.2 Maladies cardio- vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
4.a. Souris	1647	5144	2962	23183	12	32948
4.b. Rats	2187	7874	1763	7211		19035
4.c. Cobayes	288			990	1	1279
4.d. Hamsters		100				100
4.e. Autres rongeurs						0
4.f. Lapins	354	1		736		1091
4.g. Chats						0
4.h. Chiens		13			10	23
4.i. Furets						0
4.j. Autres carnivores						0
4.k. Chevaux, ânes et croisements						0
4.l. Porcs	176		7	175		358
4.m. Caprins				16		16
4.n. Ovins				55		55
4.o. Bovins				41	111	152
4.p. Prosimiens						0
4.q. Cébidés						0
4.r. Cercopithécidés						0
4.s. Singes anthropoïdes						0
4.t. Autres mammifères						0
4.u. Cailles						0
4.v. Autres oiseaux	320			449	23	792
4.w. Reptiles				182		182
4.x. Amphibiens				13		13
4.y. Poissons				200	6113	6313
4.z. TOTAL	4972	13132	4732	33251	6270	62357

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE QUALITE DE PRODUITS ET APPAREILS
UTILISÉS EN MEDECINE ET DENTISTERIE HUMAINES, ET EN MEDECINE VETERINAIRE**

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1 Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	5.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2/5.3/5.4/5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
5.a. Souris	54	3389				120	3563
5.b. Rats		94					94
5.c. Cobayes		356				41	397
5.d. Hamsters							0
5.e. Autres rongeurs							0
5.f. Lapins		19				103	122
5.g. Chats							0
5.h. Chiens							0
5.i. Furets							0
5.j. Autres carnivores							0
5.k. Chevaux, ânes et croisements							0
5.l. Porcs					90		90
5.m. Caprins							0
5.n. Ovins					382		382
5.o. Bovins							0
5.p. Prosimiens							0
5.q. Cébidés							0
5.r. Cercopithécidés							0
5.s. Singes anthropoïdes							0
5.t. Autres mammifères							0
5.u. Cailles							0
5.v. Autres oiseaux							0
5.w. Reptiles							0
5.x. Amphibiens							0
5.y. Poissons							0
5.z. TOTAL	54	3858	0	0	472	264	4648

Exemples: 5.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
5.3 - Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
5.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
5.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
5.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1 Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	6.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2/6.3/6.4/6.6	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
6.a. Souris		48			203	253	504
6.b. Rats	101	150			520	476	1247
6.c. Cobayes							0
6.d. Hamsters							0
6.e. Autres rongeurs							0
6.f. Lapins					68		68
6.g. Chats							0
6.h. Chiens		36					36
6.i. Furets							0
6.j. Autres carnivores							0
6.k. Chevaux, ânes et croisements							0
6.l. Porcs							0
6.m. Caprins							0
6.n. Ovins							0
6.o. Bovins							0
6.p. Prosimiens							0
6.q. Cébidés							0
6.r. Cercopithécidés							0
6.s. Singes anthropoïdes							0
6.t. Autres mammifères							0
6.u. Cailles							0
6.v. Autres oiseaux							0
6.w. Reptiles							0
6.x. Amphibiens							0
6.y. Poissons					65	400	465
6.z. TOTAL	101	234	0	0	856	1129	2320

Exemples:

6.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)

6.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire

6.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise

6.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine

6.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes:

1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.

2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note:

Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.

Exemple:

un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 6.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/espèces

7.1 Espèces	7.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			7.3 Irritation de la peau	7.4 Sensibilisation de la peau	7.5 Irritation des yeux	7.6 Toxicité sub-chronique et chronique	7.7 Cancérogénicité	7.8 Toxicité affectant le développement	7.9 Mutagenicité	7.10 Toxicité affectant la reproduction	7.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	7.12 Autres	7.13 Total
	7.2.1. DL50 CL50	7.2.2 Autres méthodes létales	7.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
7.a. Souris		262	506				240						952	2940
7.b. Rats							1040				300		202	2313
7.c. Cobayes														0
7.d. Hamsters														0
7.e. Autres rongeurs														0
7.f. Lapins				12		18							106	204
7.g. Chats														0
7.h. Chiens							72							108
7.i. Furets														0
7.j. Autres carnivores														0
7.k. Chevaux, ânes et croisements														0
7.l. Porcs														0
7.m. Caprins														0
7.n. Ovins														0
7.o. Bovins														0
7.p. Prosimiens														0
7.q. Cébidés														0
7.r. Cercopithécidés														0
7.s. Singes anthropoïdes														0
7.t. Autres mammifères														0
7.u. Cailles														0
7.v. Autres oiseaux														0
7.w. Reptiles														0
7.x. Amphibiens														0
7.y. Poissons											740	190		1395
7.z. TOTAL	0	393	759	18	0	27	2028	0	0	0	1560	285	1890	9280

TABLEAU 8 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/produits testés

8.1 Produits	8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Mutagenicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50 CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire		83					676				150		154	1063
8.b. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture				3		6								9
8.c. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie														0
8.d. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique			253	3		3						65		324
8.e. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle														0
8.f. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine														0
8.g. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale														0
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories											370	30	476	876
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité		48												48
8.j. TOTAL	0	131	253	6	0	9	676	0	0	0	520	95	630	2320

SUEDE

Statistiques transmises

Les statistiques émanent du Conseil national des animaux de laboratoire.

Commentaires transmis par la Suède

Les statistiques concernant l'utilisation d'animaux de laboratoire en 1999 devaient être transmises à la Commission européenne pour juin 2000, soit beaucoup plus tôt que les délais fixés pour les années précédentes. Cela a entraîné certains problèmes lors de la collecte et de la compilation de nos données. La plupart des chercheurs universitaires ont été ponctuels et ont transmis leurs rapports en mars, mais certains ne l'ont fait qu'en mai malgré plusieurs rappels du Conseil national des animaux de laboratoire. Malheureusement, trois chercheurs responsables ont dû faire l'objet d'une action en justice pour ne pas avoir transmis les données requises concernant l'expérimentation animale. La collecte des données auprès des universités devrait mieux se passer l'an prochain.

Directive de l'UE

Selon la définition de l'UE (directive 86/609/CEE), le nombre d'animaux de laboratoire utilisés en 1999 en Suède était approximativement de 324 000. Cela représente une hausse de 7,6 % (environ 23 000 animaux) par rapport à 1998. Les raisons qui expliquent cette hausse sont difficiles à interpréter, et pourraient être liées à plusieurs facteurs, dont une consommation accrue pour la recherche biomédicale, un signalement plus minutieux des animaux utilisés ou simplement juste une fluctuation naturelle. Les statistiques suédoises montrent qu'au cours des années 90, trois sortes d'animaux ont surtout été utilisés pour les expérimentations, les souris, les rats et les poissons. De fait, ces trois groupes représentent environ 90 % de tous les animaux de laboratoire utilisés en 1999. L'évolution la plus perceptible en 1999 est l'augmentation du nombre de souris utilisées, 27 000 de plus que l'année précédente. Cela reflète probablement l'utilisation accrue de souris transgéniques en recherche biomédicale. Dans le même temps, le nombre de rats utilisés pour des expérimentations a chuté. Le nombre de poissons utilisés a également augmenté en 1999 par rapport à l'année précédente.

Les statistiques suédoises montrent par ailleurs que si le nombre d'animaux de laboratoire utilisés par les sociétés biomédicales est resté le même qu'en 1998, la recherche universitaire a accru son utilisation sur la même période.

Utilisation spécifique d'animaux

Comme lors des années précédentes, la plupart des animaux de laboratoire ont été utilisés en recherche fondamentale en biologie (51 %) ou en développement de produits/appareils (41 %) utilisés en médecine humaine ou vétérinaire. En 1999, 5 % des animaux ont été utilisés pour des recherches toxicologiques et moins de 3 % du nombre total d'animaux de laboratoire ont été utilisés pour des diagnostics de maladies animales. Les animaux les plus communément utilisés en recherche

toxicologique sont les souris, les rats et les poissons et dans une moindre mesure les chiens et les lapins. Les mammifères ont été essentiellement utilisés lors d'expériences concernant des produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire, tandis que les poissons ont surtout servi à évaluer des substances dangereuses pour l'environnement.

Définition suédoise

Outre les informations exigées en vertu de la directive de l'UE, la Suède collecte également ses propres données statistiques concernant d'autres utilisations d'animaux de laboratoire. La législation suédoise prévoit que toute utilisation d'animaux à une fin scientifique doit être répertoriée. Par conséquent, ces statistiques incluent tous les animaux utilisés dans des études comportementales, des tests alimentaires ainsi que les animaux euthanasiés pour en prélever les tissus ou les organes. En 1999, environ 228 000 animaux ont été déclarés selon cette définition. Il s'agit pour l'essentiel de poissons et d'oiseaux, ces derniers étant surtout des coqs dont la crête est utilisée pour en extraire l'acide hyaluronique.

Animaux transgéniques

Les statistiques suédoises ne distinguent pas les animaux transgéniques parmi les animaux de laboratoire utilisés. Conformément à la directive de l'UE, la Suède ne considère pas l'élevage d'animaux transgéniques comme une expérience. Toutefois, l'utilisation d'animaux transgéniques dans des expériences et la création de nouvelles races transgéniques sont considérées comme des expérimentations.

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	184.230	125.871	56.866	0	1.493	
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	84.374	51.120	32.564	0	690	
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	9.355	1.551	7.804	0	0	
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	315	170	145	0	0	
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	235					
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	5.031	4.459	572	0	0	6
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	155	155	0	0	0	9
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	412	402	2	8	0	234
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	132	126	0	0	6	0
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	75					
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	71					
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	3.278					
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	6					
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	104					
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	706					
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	0	0	0	0	0	0
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	6	6	0	0	0	30
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	60	0	0	0	60	62
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	0	0	0	0	0	0
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	353					
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	0	0	0	0	0	
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	6.920					
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	10					
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	1.585					
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	26.654					
1.z. TOTAL	324.067					

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-ement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris	91617	78538	6484		3213	171	1463	2744	184230
2.b. Rats	45041	31979	15		3138	1517	1847	837	84374
2.c. Cobayes	1013	6651	1569				14	108	9355
2.d. Hamsters	238	65					12		315
2.e. Autres rongeurs	185	50							235
2.f. Lapins	1862	1265	583		412	31	75	803	5031
2.g. Chats	96	8				51			155
2.h. Chiens	6	222			160		24		412
2.i. Furets	118	12				2			132
2.j. Autres carnivores	75								75
2.k. Chevaux, ânes et croisements							48	23	71
2.l. Porcs	1637	614	35				465	527	3278
2.m. Caprins	6								6
2.n. Ovins	14	63						27	104
2.o. Bovins	144	50					414	98	706
2.p. Prosimiens									0
2.q. Cébidés	6								6
2.r. Cercopithécidés	3	52	5						60
2.s. Singes anthropoïdes									0
2.t. Autres mammifères	353								353
2.u. Cailles									0
2.v. Autres oiseaux	6097	733						90	6920
2.w. Reptiles	10								10
2.x. Amphibiens	1585								1585
2.y. Poissons	15854	1500			9210		90		26654
2.z. TOTAL	165960	121802	8691	0	16133	1772	4452	5257	324067

TABLEAU 3 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Produits testés/espèces

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme cosmétique s ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologique s ou évaluations de sécurité	3.11 Total
3.a. Souris	3129							84		3213
3.b. Rats	3073							65		3138
3.c. Cobayes										0
3.d. Hamsters										0
3.e. Autres rongeurs										0
3.f. Lapins	412									412
3.g. Chats										0
3.h. Chiens	160									160
3.i. Furets										0
3.j. Autres carnivores										0
3.k. Chevaux, ânes et croisements										0
3.l. Porcs										0
3.m. Caprins										0
3.n. Ovins										0
3.o. Bovins										0
3.p. Prosimiens										0
3.q. Cébidés										0
3.r. Cercopithécidés										0
3.s. Singes anthropoïdes										0
3.t. Autres mammifères										0
3.u. Cailles										0
3.v. Autres oiseaux										0
3.w. Reptiles										0
3.x. Amphibiens										0
3.y. Poissons			15	70	15			8110	1000	9210
3.z. TOTAL	6774	0	15	70	15	0	0	8259	1000	16133

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES POUR L'ETUDE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Principales catégories de maladies/espèces

4.1 Espèces	4.2 Maladies cardio- vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
4.a. Souris	12276	27852	28802	88384	1151	158465
4.b. Rats	11656	23807	5344	34908		75715
4.c. Cobayes	270	421		8527	15	9233
4.d. Hamsters	135			123		258
4.e. Autres rongeurs		50		173	12	235
4.f. Lapins	559	340	524	1856	20	3299
4.g. Chats	51	48		56		155
4.h. Chiens	118	5		72	33	228
4.i. Furets	2	118		12		132
4.j. Autres carnivores						0
4.k. Chevaux, ânes et croisements						0
4.l. Porcs	782		3	998	178	1961
4.m. Caprins						0
4.n. Ovins	63	7		1	6	77
4.o. Bovins					76	76
4.p. Prosimiens						0
4.q. Cébidés		6				6
4.r. Cercopithécidés		3		57		60
4.s. Singes anthropoïdes						0
4.t. Autres mammifères					120	120
4.u. Cailles						0
4.v. Autres oiseaux		2	75	3592	565	4234
4.w. Reptiles				10		10
4.x. Amphibiens		25				25
4.y. Poissons					4000	4000
4.z. TOTAL	25912	52684	34748	138769	6176	258289

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE QUALITE DE PRODUITS ET APPAREILS
UTILISÉS EN MEDECINE ET DENTISTERIE HUMAINES, ET EN MEDECINE VETERINAIRE**

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1 Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	5.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2/5.3/5.4/5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
5.a. Souris	274	825		110	4986	289	6484
5.b. Rats						15	15
5.c. Cobayes					1255	314	1569
5.d. Hamsters							0
5.e. Autres rongeurs							0
5.f. Lapins					581	2	583
5.g. Chats							0
5.h. Chiens							0
5.i. Furets							0
5.j. Autres carnivores							0
5.k. Chevaux, ânes et croisements							0
5.l. Porcs						35	35
5.m. Caprins							0
5.n. Ovins							0
5.o. Bovins							0
5.p. Prosimiens							0
5.q. Cébidés							0
5.r. Cercopithécidés						5	5
5.s. Singes anthropoïdes							0
5.t. Autres mammifères							0
5.u. Cailles							0
5.v. Autres oiseaux							0
5.w. Reptiles							0
5.x. Amphibiens							0
5.y. Poissons							0
5.z. TOTAL	274	825	0	110	6822	660	8691

Exemples: 5.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
5.3 - Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
5.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
5.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
5.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1 Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	6.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2/6.3/6.4/6.6	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
6.a. Souris	20			1245	1864	84	3213
6.b. Rats					3073	65	3138
6.c. Cobayes							0
6.d. Hamsters							0
6.e. Autres rongeurs							0
6.f. Lapins				178	234		412
6.g. Chats							0
6.h. Chiens					160		160
6.i. Furets							0
6.j. Autres carnivores							0
6.k. Chevaux, ânes et croisements							0
6.l. Porcs							0
6.m. Caprins							0
6.n. Ovins							0
6.o. Bovins							0
6.p. Prosimiens							0
6.q. Cébidés							0
6.r. Cercopithécidés							0
6.s. Singes anthropoïdes							0
6.t. Autres mammifères							0
6.u. Cailles							0
6.v. Autres oiseaux							0
6.w. Reptiles							0
6.x. Amphibiens							0
6.y. Poissons	7440					1770	9210
6.z. TOTAL	7460	0	0	1423	5331	1919	16133

Exemples: 6.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
6.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
6.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
6.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
6.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.

Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 6.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/espèces

7.1 Espèces	7.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			7.3 Irritation de la peau	7.4 Sensibilisation de la peau	7.5 Irritation des yeux	7.6 Toxicité sub-chronique et chronique	7.7 Cancérogénicité	7.8 Toxicité affectant le développement	7.9 Mutagenicité	7.10 Toxicité affectant la reproduction	7.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	7.12 Autres	7.13 Total
	7.2.1. DL50 CL50	7.2.2 Autres méthodes létales	7.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
7.a. Souris		647	1832				342			382			10	3213
7.b. Rats		237	1060				843		633		124		241	3138
7.c. Cobayes														0
7.d. Hamsters														0
7.e. Autres rongeurs														0
7.f. Lapins				78					320				14	412
7.g. Chats														0
7.h. Chiens			80				64						16	160
7.i. Furets														0
7.j. Autres carnivores														0
7.k. Chevaux, ânes et croisements														0
7.l. Porcs														0
7.m. Caprins														0
7.n. Ovins														0
7.o. Bovins														0
7.p. Prosimiens														0
7.q. Cébidés														0
7.r. Cercopithécidés														0
7.s. Singes anthropoïdes														0
7.t. Autres mammifères														0
7.u. Cailles														0
7.v. Autres oiseaux														0
7.w. Reptiles														0
7.x. Amphibiens														0
7.y. Poissons		1000	400						5400		270	2140		9210
7.z. TOTAL	0	1884	3372	78	0	0	1249	0	6353	382	394	2140	281	16133

TABLEAU 8 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/produits testés

8.1 Produits	8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Mutagénicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50 CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire		884	2972	78			1249		953	382	124		281	6923
8.b. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture														0
8.c. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie												15		15
8.d. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique			50									20		70
8.e. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle												15		15
8.f. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine														0
8.g. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale														0
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories		1000	350						5400		270	2090		9110
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité														0
8.j. TOTAL	0	1884	3372	78	0	0	1249	0	6353	382	394	2140	281	16133

ROYAUME-UNI

Statistiques transmises

Les statistiques émanent du ministère de l'intérieur (*Home Office*).

Commentaires transmis par le Royaume-Uni

Environ 1,9 million d'animaux ont été utilisés pour la première fois dans des procédures commencées en 1999. Ce chiffre ne peut pas être directement comparé à celui des années précédentes - voir note ci-après.

Les statistiques pour le Royaume-Uni ont été publiées dans deux rapports séparés, l'un pour la Grande-Bretagne et l'autre pour l'Irlande du Nord. Dans l'ensemble, il y a eu une diminution du nombre d'animaux utilisés pour la première fois dans des procédures réglementées au Royaume-Uni par rapport à 1998.

Environ un tiers des animaux ont reçu une certaine forme d'anesthésie pour atténuer la dureté des interventions. Pour la plupart des autres animaux, l'utilisation de l'anesthésie aurait accru la dureté de la procédure.

Pour les espèces qui devraient être obtenues auprès d'établissements fournisseurs ou d'élevage agréés dans le Royaume-Uni, 99 % des animaux répertoriés ont été signalés comme provenant de cette source et moins de 0,5 % provenaient de pays non membres de la CE ou du Conseil de l'Europe.

4 procédures sur 5 (80 % du total) ont été réalisées sur des souris ou des rats.

Les chiens, les chats, les chevaux et les primates non humains font l'objet d'une protection spéciale au Royaume-Uni et représentent ensemble 0,5 % des animaux utilisés.

Les animaux à sang froid (poissons et amphibiens) représentent 7 % de la totalité des animaux utilisés.

La recherche fondamentale en biologie et les études appliquées en médecine ou dentisterie humaines ou en médecine vétérinaire ont nécessité l'utilisation de 1,3 million d'animaux, soit 68 % du total.

Un peu moins de 30 % des animaux ont été utilisés pour des essais toxicologiques ou autres évaluations de sécurité ou pour la production et le contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire. La majeure partie (plus de 80 %) a été utilisée pour satisfaire des prescriptions réglementaires européennes ou autres.

Aucun animal n'a été utilisé en 1999 pour évaluer la sécurité de cosmétiques ou d'ingrédients de cosmétiques.

L'utilisation d'animaux pour la production d'anticorps monoclonaux a chuté du fait du recours très répandu à des méthodes *in vitro* remplaçant l'expérimentation animale.

Note: compte tenu des modifications apportées à la méthode de collecte de données, en 1999, le nombre d'animaux utilisés signalé N'INCLUT PAS les animaux utilisés pour l'élevage d'animaux génétiquement modifiés (mutants/transgéniques), mais les animaux utilisés pour créer de telles races sont inclus.

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

Provenance/espèces

1.1 Espèces	1.2 Total	1.3 Animaux provenant d'établissements d'élevage ou d'établissements fournisseurs agréés dans le pays auteur des statistiques	1.4 Animaux provenant d'autres sources dans l'UE	1.5 Animaux provenant d'États membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention STE 123 (à l'exclusion des États membres de l'UE)	1.6 Autres provenances	1.7 Animaux réutilisés
1.a. Souris (<i>Mus musculus</i>)	990162	980612	3756	386	5408	
1.b. Rats (<i>Rattus norvegicus</i>)	526904	525316	443	30	1115	
1.c. Cobayes (<i>Cavia porcellus</i>)	61308	61193	89	26	-	
1.d. Hamsters (<i>Mesocricetus</i>)	10186	9686	-	500	-	
1.e. Autres rongeurs (<i>Rodentia</i>)	8662					
1.f. Lapins (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	27578	27511	54	-	13	802
1.g. Chats (<i>Felis catus</i>)	683	658	10	-	15	375
1.h. Chiens (<i>Canis familiaris</i>)	5938	5793	70	-	75	656
1.i. Furets (<i>Mustela putorius furo</i>)	1115	961	-	-	154	15
1.j. Autres carnivores (<i>Carnivora</i>)	2896					
1.k. Chevaux, ânes et croisements (<i>Equidae</i>)	519					
1.l. Porcs (<i>Sus</i>)	9135					
1.m. Caprins (<i>Capra</i>)	419					
1.n. Ovins (<i>Ovis</i>)	14462					
1.o. Bovins (<i>Bos</i>)	4841					
1.p. Prosimiens (<i>Prosimia</i>)	-	-	-	-	-	-
1.q. Cébidés (<i>Ceboidea</i>)	1073	1036	-	-	37	165
1.r. Cercopithécidés (<i>Cercopithecoidea</i>)	2118	1786	-	-	332	164
1.s. Singes anthropoïdes (<i>Hominoidea</i>)	-	-	-	-	-	-
1.t. Autres mammifères (<i>Mammalia</i>)	937					
1.u. Cailles (<i>Coturnix coturnix</i>)	-	-	-	-	-	
1.v. Autres oiseaux (<i>Aves</i>)	105931					
1.w. Reptiles (<i>Reptilia</i>)	56					
1.x. Amphibiens (<i>Amphibia</i>)	9254					
1.y. Poissons (<i>Pisces</i>)	121285					
1.z. TOTAL	1905462					

Note 1: La colonne 1.5 ne concerne que les États membres du Conseil de l'Europe qui, au début de la période de référence, sont parties à la Convention STE 123. Il convient donc d'utiliser une liste à jour de ces pays pour compléter cette colonne.

Note 2: Seules les cases blanches doivent être complétées.

Note 3: Le nombre d'animaux réutilisés inscrit dans la colonne 1.7 doit être soustrait du total de la colonne 1.2

TABLEAU 2 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES A DES FINS PARTICULIERES

Objet de l'expérience/espèces

2.1 Espèces	2.2 Études de biologie fondamenta le	2.3 Recherche et dévelop-ement de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire (à l'exclusion des essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité compa bilisés dans la colonne 2.6)	2.4 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines	2.5 Production et contrôle de qualité de produits et appareils utilisés en médecine vétérinaire	2.6 Essais toxicologiques et autres évaluations de sécurité (y compris pour des produits et appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire)	2.7 Diagnostic	2.8 Enseignement et formation	2.9 Autres	2.10 Total
2.a. Souris	371162	206040	129261	21887	75818	8980	1807	175207	990162
2.b. Rats	165057	176418	15521	344	155088	664	2484	11328	526904
2.c. Cobayes	6492	14053	12195	2368	22391	112	168	3529	61308
2.d. Hamsters	4797	606	46	491	2324	1559	4	359	10186
2.e. Autres rongeurs	3681	4277	-	-	158	29	17	500	8662
2.f. Lapins	6037	3034	3406	1055	10295	3240	132	379	27578
2.g. Chats	296	106	10	171	29	-	7	64	683
2.h. Chiens	218	1065	22	63	4479	31	-	60	5938
2.i. Furets	505	538	40	-	10	9	13	-	1115
2.j. Autres carnivores	2795	-	-	-	-	98	-	3	2896
2.k. Chevaux, ânes et croisements	155	241	-	2	3	91	6	21	519
2.l. Porcs	5019	564	6	1209	708	792	-	837	9135
2.m. Caprins	309	18	1	-	3	15	-	73	419
2.n. Ovins	9034	942	92	681	221	1363	74	2055	14462
2.o. Bovins	2085	589	-	890	112	132	107	926	4841
2.p. Prosimiens	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.q. Cébidés	239	276	-	-	550	-	-	8	1073
2.r. Cercopithécidés	100	102	36	-	1684	22	-	174	2118
2.s. Singes anthropoïdes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.t. Autres mammifères	852	-	-	-	4	-	-	81	937
2.u. Cailles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.v. Autres oiseaux	30235	2304	521	11135	3786	3278	121	54551	105931
2.w. Reptiles	56	-	-	-	-	-	-	-	56
2.x. Amphibiens	6797	41	-	-	795	-	1371	250	9254
2.y. Poissons	47184	8632	-	11820	41640	310	2	11697	121285
2.z. TOTAL	663105	419846	161157	52116	320098	20725	6313	262102	1905462

TABLEAU 3 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Produits testés/espèces

3.1 Espèces	3.2 Produits/ substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	3.3 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent en agriculture	3.4 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent dans l'industrie	3.5 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent pour l'usage domestique	3.6 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalem ent comme cosmétique s ou produits d'hygiène corporelle	3.7 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n humaine	3.8 Produits/ substances utilisés ou destinés à être utilisés principalemen t comme additifs alimentaires à l'usage de la consommatio n animale	3.9 Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	3.10 Autres essais toxicologique s ou évaluations de sécurité	3.11 Total
3.a. Souris	37942	4050	5630	-	-	189	408	420	27179	75818
3.b. Rats	75663	28647	33687	341	-	2117	-	1702	12931	155088
3.c. Cobayes	5397	4597	10898	-	-	-	-	-	1499	22391
3.d. Hamsters	1267	871	-	-	-	-	-	-	186	2324
3.e. Autres rongeurs	-	-	-	-	-	-	-	158	-	158
3.f. Lapins	4376	1359	4079	-	-	51	-	192	238	10295
3.g. Chats	29	-	-	-	-	-	-	-	-	29
3.h. Chiens	4042	357	3	-	-	-	-	-	77	4479
3.i. Furets	10	-	-	-	-	-	-	-	-	10
3.j. Autres carnivores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.k. Chevaux, ânes et croisements	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
3.l. Porcs	646	-	-	-	-	-	-	-	62	708
3.m. Caprins	-	3	-	-	-	-	-	-	-	3
3.n. Ovins	144	77	-	-	-	-	-	-	-	221
3.o. Bovins	49	57	-	-	-	6	-	-	-	112
3.p. Prosimiens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.q. Cébidés	484	-	-	-	-	-	-	-	66	550
3.r. Cercopithécidés	1678	-	-	-	-	-	-	-	6	1684
3.s. Singes anthropoïdes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.t. Autres mammifères	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
3.u. Cailles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.v. Autres oiseaux	1267	2519	-	-	-	-	-	-	-	3786
3.w. Reptiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.x. Amphibiens	-	-	-	-	-	-	-	795	-	795
3.y. Poissons	510	5906	3128	-	-	-	-	31374	722	41640
3.z. TOTAL	133507	48443	57425	341	-	2363	408	34645	42966	320098

TABLEAU 4 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES DANS DES EXPERIENCES POUR L'ETUDE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Principales catégories de maladies/espèces

4.1 Espèces	4.2 Maladies cardio- vasculaires chez l'homme	4.3 Troubles nerveux et mentaux chez l'homme	4.4 Cancer humain (sauf évaluations des risques et dangers cancérogènes)	4.5 Autres maladies humaines	4.6 Études spécifiques sur les maladies animales	4.7 Total
4.a. Souris	18963	156316	128378	561931	42723	908311
4.b. Rats	31956	176698	8755	222025	9178	448612
4.c. Cobayes	2083	7190	816	31812	2934	44835
4.d. Hamsters	134	1468	276	6761	605	9244
4.e. Autres rongeurs	69	4617	-	3736	6	8428
4.f. Lapins	3065	809	181	16164	1554	21773
4.g. Chats	6	264	-	105	301	676
4.h. Chiens	935	70	35	4249	286	5575
4.i. Furets	157	493	-	452	-	1102
4.j. Autres carnivores	-	28	-	2865	-	2893
4.k. Chevaux, ânes et croisements	16	-	-	230	267	513
4.l. Porcs	728	100	29	5633	2236	8726
4.m. Caprins	50	-	-	366	-	416
4.n. Ovins	212	517	32	10239	3264	14264
4.o. Bovins	143	-	-	2076	2442	4661
4.p. Prosimiens	-	-	-	-	-	-
4.q. Cébidés	37	172	-	864	-	1073
4.r. Cercopithécidés	66	395	-	1633	-	2094
4.s. Singes anthropoïdes	-	-	-	-	-	-
4.t. Autres mammifères	68	22	-	762	-	852
4.u. Cailles	-	-	-	-	-	-
4.v. Autres oiseaux	1718	7387	-	24929	69112	103146
4.w. Reptiles	-	24	-	32	-	56
4.x. Amphibiens	530	354	358	5596	-	6838
4.y. Poissons	18	883	-	48300	32060	81261
4.z. TOTAL	60954	357807	138860	950760	166968	1675349

**TABLEAU 5 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE QUALITE DE PRODUITS ET APPAREILS
UTILISÉS EN MEDECINE ET DENTISTERIE HUMAINES, ET EN MEDECINE VETERINAIRE**

Prescriptions réglementaires/espèces

5.1 Espèces	5.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	5.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	5.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	5.5 Autres législations	5.6 Toute combinaison de 5.2/5.3/5.4/5.5	5.7 Aucune prescription réglementaire	5.8 Total
5.a. Souris	10879	56470	27	1797	53835	33250	156258
5.b. Rats	1383	2613	-	252	6547	12845	23640
5.c. Cobayes	5721	5601	14	298	1625	1544	14803
5.d. Hamsters	-	-	376	21	115	108	620
5.e. Autres rongeurs	-	-	-	-	-	-	-
5.f. Lapins	119	1901	200	198	831	1365	4614
5.g. Chats	-	165	-	-	12	4	181
5.h. Chiens	-	35	-	-	22	160	217
5.i. Furets	-	-	-	-	24	104	128
5.j. Autres carnivores	-	-	-	-	-	-	-
5.k. Chevaux, ânes et croisements	-	-	-	-	-	51	51
5.l. Porcs	50	170	5	-	708	291	1224
5.m. Caprins	-	-	-	-	-	1	1
5.n. Ovins	169	266	-	-	92	371	898
5.o. Bovins	160	440	55	-	200	57	912
5.p. Prosimiens	-	-	-	-	-	-	-
5.q. Cébidés	-	-	-	-	-	35	35
5.r. Cercopithécidés	-	-	-	12	-	24	36
5.s. Singes anthropoïdes	-	-	-	-	-	-	-
5.t. Autres mammifères	-	-	-	-	-	-	-
5.u. Cailles	-	-	-	-	-	-	-
5.v. Autres oiseaux	65	3807	48	670	5678	1388	11656
5.w. Reptiles	-	-	-	-	-	-	-
5.x. Amphibiens	-	-	-	-	-	-	-
5.y. Poissons	-	2850	4690	-	4280	-	11820
5.z. TOTAL	18546	74318	5415	3248	73969	51598	227094

- Exemples:** 5.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
5.3 - Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
5.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
5.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
5.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)
- Notes:** 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.
- Note:** Les colonnes 5.2 à 5.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
- Exemple:** un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 5.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 6 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATIONS DE SECURITE

Prescriptions réglementaires/espèces

6.1 Espèces	6.2 Législation nationale propre à un seul État membre de l'UE 1)	6.3 Législation communautaire, y compris la Pharmacopée européenne (prescriptions)	6.4 Législation d'un pays membre du Conseil de l'Europe (hors UE) 2)	6.5 Autres législations	6.6 Toute combinaison de 6.2/6.3/6.4/6.6	6.7 Aucune prescription réglementaire	6.8 Total
6.a. Souris	4905	9721	1129	3270	32646	24147	75818
6.b. Rats	7013	13497	8516	15851	97605	12606	155088
6.c. Cobayes	3447	3920	662	3500	9982	880	22391
6.d. Hamsters	247	-	500	-	1506	71	2324
6.e. Autres rongeurs	-	-	-	-	-	158	158
6.f. Lapins	1125	562	894	2329	5190	195	10295
6.g. Chats	-	-	-	-	29	-	29
6.h. Chiens	36	156	1284	44	2836	123	4479
6.i. Furets	-	-	-	-	10	-	10
6.j. Autres carnivores	-	-	-	-	-	-	-
6.k. Chevaux, ânes et croisements	-	-	-	-	3	-	3
6.l. Porcs	60	-	18	-	586	44	708
6.m. Caprins	-	-	-	-	3	-	3
6.n. Ovins	17	110	-	-	89	5	221
6.o. Bovins	26	64	4	-	18	-	112
6.p. Prosimiens	-	-	-	-	-	-	-
6.q. Cébidés	-	-	192	-	357	1	550
6.r. Cercopithécidés	-	299	605	1	729	50	1684
6.s. Singes anthropoïdes	-	-	-	-	-	-	-
6.t. Autres mammifères	-	-	-	-	-	4	4
6.u. Cailles	-	-	-	-	-	-	-
6.v. Autres oiseaux	584	691	162	150	2135	64	3786
6.w. Reptiles	-	-	-	-	-	-	-
6.x. Amphibiens	-	-	-	-	-	795	795
6.y. Poissons	4229	7437	2860	4832	8468	13814	41640
6.z. TOTAL	21689	36457	16826	29977	162192	52957	320098

Exemples: 6.2 – Essai réalisé par F pour satisfaire aux exigences spécifiques de la législation britannique (ou française)
6.3 – Essai réalisé par UK en application de la législation communautaire
6.4 – Essai réalisé par E pour satisfaire aux exigences de la législation hongroise
6.5 – Essai réalisé par S pour satisfaire les exigences spécifiques de la législation américaine
6.6 – Essai réalisé par D pour satisfaire aux exigences de la législation tchèque (et communautaire)

Notes: 1) États membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Royaume-Uni.
2) Pays membres du Conseil de l'Europe (hors UE) : Albanie, Andorre, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, ex-Rép. yougoslave de Macédoine, Malte, Moldova, Norvège, Pologne, Roumanie, Russie, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Rép. tchèque, Turquie, Ukraine.

Note: Les colonnes 6.2 à 6.5 renvoient à la législation qui prescrit la réalisation des essais et non à l'organisme auteur de la méthode, de la directive ou du protocole guidant ces essais.
Exemple: un essai requis par la législation française et réalisé en Belgique en vertu d'un protocole ISO doit être considéré comme satisfaisant une législation nationale (F) dans la colonne 6.2 des tableaux présentés par la Belgique.

TABLEAU 7 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/espèces

7.1 Espèces	7.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			7.3 Irritation de la peau	7.4 Sensibilisation de la peau	7.5 Irritation des yeux	7.6 Toxicité sub-chronique et chronique	7.7 Cancérogénicité	7.8 Toxicité affectant le développement	7.9 Mutagenicité	7.10 Toxicité affectant la reproduction	7.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	7.12 Autres	7.13 Total
	7.2.1. DL50 CL50	7.2.2 Autres méthodes létales	7.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
7.a. Souris	8328	1496	11086	-	2304	-	3528	6082	124	7104	801	-	34965	75818
7.b. Rats	5583	10698	38529	3	-	-	13337	4936	3420	5089	49477	-	24016	155088
7.c. Cobayes	-	332	627	89	17485	-	220	-	-	-	-	-	3638	22391
7.d. Hamsters	-	-	538	-	-	-	515	1029	-	-	-	-	242	2324
7.e. Autres rongeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	158	158
7.f. Lapins	-	110	563	3443	-	1910	630	-	2840	-	188	-	611	10295
7.g. Chats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	29
7.h. Chiens	-	-	2515	-	-	-	1353	-	-	-	-	-	611	4479
7.i. Furets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10
7.j. Autres carnivores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7.k. Chevaux, ânes et croisements	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
7.l. Porcs	-	30	130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	548	708
7.m. Caprins	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
7.n. Ovins	-	-	94	-	-	-	-	-	-	-	-	-	127	221
7.o. Bovins	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	102	112
7.p. Prosimiens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7.q. Cébidés	-	-	226	-	-	-	184	-	-	-	-	-	140	550
7.r. Cercopithécidés	-	-	829	-	-	-	490	-	-	-	-	-	365	1684
7.s. Singes anthropoïdes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7.t. Autres mammifères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
7.u. Cailles	1210	80	114	-	-	-	120	50	-	-	360	-	-	1934
7.v. Autres oiseaux	100	4	492	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1256	1852
7.w. Reptiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7.x. Amphibiens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	795	795
7.y. Poissons	13692	9115	5570	-	-	-	968	-	-	-	8461	-	3834	41640
7.z. TOTAL	28913	21865	61326	3535	19789	1910	21345	12097	6384	12193	59287	-	71454	320098

TABLEAU 8 : NOMBRE D'ANIMAUX UTILISES POUR DES ESSAIS TOXICOLOGIQUES ET AUTRES EVALUATION DE SECURITE

Types d'essais/produits testés

8.1 Produits	8.2 Méthodes d'essais de toxicité aiguë et subaiguë (dont essais de limite)			8.3 Irritation de la peau	8.4 Sensibilisation de la peau	8.5 Irritation des yeux	8.6 Toxicité sub-chronique et chronique	8.7 Cancérogénicité	8.8 Toxicité affectant le développement	8.9 Mutagenicité	8.10 Toxicité affectant la reproduction	8.11 Toxicité pour les vertébrés aquatiques non repris dans les autres colonnes	8.12 Autres	8.13 Total
	8.2.1. DL50 CL50	8.2.2 Autres méthodes létales	8.2.3 Méthodes non létales basées sur les signes cliniques											
8.a. Produits/substances ou appareils utilisés en médecine et dentisterie humaines, et en médecine vétérinaire	1632	1992	39023	217	2050	214	15241	9306	5158	8165	22062	-	54126	159186
8.b. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement en agriculture	4696	4920	6280	554	4889	534	2868	2173	342	791	14301	-	6095	48443
8.c. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement dans l'industrie	3763	7879	11614	2731	11925	1138	1290	-	604	2816	13071	-	594	57425
8.d. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement pour l'usage domestique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	341	341
8.e. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme cosmétiques ou produits d'hygiène corporelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8.f. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation humaine	-	-	32	-	-	-	-	-	-	129	-	-	-	161
8.g. Produits/substances utilisés ou destinés à être utilisés principalement comme additifs alimentaires à l'usage de la consommation animale	-	-	-	-	-	-	-	408	-	-	-	-	-	408
8.h. Contaminants potentiels ou réels dans l'environnement général ne figurant pas dans les autres catégories	10622	6752	2618	-	-	-	968	-	-	-	8461	-	3142	32563
8.i. Autres essais toxicologiques ou évaluations de sécurité	8200	322	1759	33	925	24	978	210	280	292	1392	-	7156	21571
8.j. TOTAL	28913	21865	61326	3535	19789	1910	21345	12097	6384	12193	59287	-	71454	320098